Rapport d'activité 2021-2022

ÉDITO

Alors que s'achève une année difficile sur le plan climatique avec des températures records, une sécheresse sans précédent qui a privé certaines communes d'eau potable, un été qui a été, de fait, particulièrement incendiaire et éprouvant pour les agriculteurs notamment, il est urgent d'unir nos forces et compétences pour mettre en place des solutions pour lutter et s'adapter à ce changement climatique. La haie et l'arbre champêtre sont des solutions clairement identifiées dans cette adaptation, et à propos desquelles nous disposons d'un large savoir, parfois très ancien, et dont les résultats ont fait leurs preuves.

Je suis très heureuse d'introduire ce nouveau rapport d'activités du Fonds pour l'Arbre car il est vecteur d'espoir puisque de nombreux acteurs aux profils variés se sont, cette année encore, réunis pour la haie et les arbres champêtres. Ce document est essentiel pour bien analyser les avancées et les efforts qu'il reste encore à conduire à toutes les échelles et continuer à améliorer nos méthodes et développer l'ambition du Fonds. Ce rapport permet également à tous nos partenaires de mieux s'emparer des actions du Fonds sur le terrain, mieux comprendre l'écosystème dans lequel travaillent les acteurs de la haie, et se plonger dans la dynamique de l'ingénierie territoriale et régionale. Le modèle de soutien du Fonds pour l'Arbre est un modèle remarquable et original. Sa complexité fait sa force puisqu'elle est le gage d'une action durable menée à la fois au niveau local, régional et national. C'est aussi un système qui embarque des mécènes historiques et aussi de nouveaux mécènes, issus de différents secteurs économiques et recrée du lien au service des territoires ruraux et périurbains. C'est aussi un soutien complémentaire de l'action publique qui, elle aussi, a besoin que la société civile se réintéresse à ses engagements pour les faire perdurer.

Avec l'entrée de nouveaux mécènes, le Fonds pour l'Arbre va dépasser la barre du million d'euros de budget pour la prochaine programmation de soutien à l'action territoriale en faveur des haies et cela ne devrait pas s'arrêter puisque nous avons pu également recruter une personne en charge du mécénat. Tout cela illustre bien un intérêt grandissant et sincère pour la préservation, la gestion et l'implantation de haies bocagères en France. C'est une belle énergie ! Les chiffres nous montrent aussi une demande croissante sur le terrain puisqu'aujourd'hui nous n'arrivons à satisfaire qu'une partie de la demande de nos opérateurs en termes de financement via l'appel à projet du Fonds. A nous de continuer tout en gardant un niveau d'exigence élevé, à la fois pour ce qui est de la qualité des opérateurs sélectionnés dans le cadre de l'appel à projet et à la fois dans l'acceptation des nouveaux mécènes qui souhaiteraient soutenir le Fonds pour l'Arbre.

En effet, le Fonds n'est pas seulement un programme de soutien à l'animation territoriale pour la plantation, préservation et la valorisation des haies ; c'est aussi une dynamique qui permet à une multitude d'acteurs (mécènes, entreprises engagées) de comprendre et s'impliquer dans du développement territorial, de la préservation environnementale et en faveur de la soutenabilité de notre système agricole.

Le Fonds pour l'Arbre est une véritable porte-voix de la haie et des arbres en France, et cela passe par un collectif crédible dans son engagement. Cette sincérité et cette transparence sont aussi essentiel pour créer des liens sains et durables entre acteurs privés, publics et la société civile.

Continuons à montrer notre travail, continuons à l'écrire, à le photographier, à en parler et c'est ainsi que nous mobiliserons et essaimerons les graines d'un futur soutenable ! Bonne lecture à tous.

Sylvie Monier,

Présidente du Fonds pour l'Arbre

Administratrice de l'Afac-Agroforesteries

Directrice de Mission Haies - Union des Forêts et des Haies Auvergne-Rhône-Alpes

La dynamique du Fonds pour l'Arbre a ceci d'essentiel, c'est qu'elle associe plusieurs mondes, plusieurs entreprises et mécènes, plusieurs fondations, et cet ensemble formidable d'acteurs de terrain, tous autour des planteurs. Désormais, l'arbre est revenu comme acteur de l'efficience agronomique des exploitations agricoles. Ce n'est pas rien. A bien y regarder même, il est possible de se dire que nous vivons un moment historique ! Après avoir été presque systématiquement écarté, ou seulement réservé aux « paysages » au sens le plus pauvre du terme, il revient à ce qu'il aurait toujours dû être, un vivant essentiel pour un « doux commerce » agronomique et une cosmopolitesse des sociétés humaines.

Oh, ce n'est pas gagné, ce sont presque 11 500 kilomètres de haies qui continuent à disparaître chaque année en métropole, et d'autres, parce qu'elles sont maltraitées, ne survivront sans doute pas.

Mais regardons ce qui s'infléchit profondément. De nombreux agriculteurs, éleveurs, désormais céréaliers, des maraîchers, des arboriculteurs, bref, toutes les formes d'agricultures dans toutes les régions se mobilisent pour de nouveaux formats adaptatifs de leurs parcours agricoles.

Le présent rapport d'activité est d'abord une reconnaissance de l'action de tous ces acteurs de terrain, dans ce qui ressemble à un retour à la spécificité locale, à la diversité des territoires. C'est bien sûr le témoignage du magnifique travail effectué par les associations régionales, par les experts publics des Directions de l'Equipement qui soutiennent le mouvement, et c'est enfin une démonstration que les acteurs économiques, ces entreprises et organisations urbaines de produits de consommation, sont désormais parties prenantes.

Et ce sont bien l'équivalent de 1 000 kilomètres de haies qui sont plantés ces deux dernières saisons par ce collectif (le réseau Afac – Agroforesteries) autour du Fonds pour l'Arbre, sur les 3 000 kilomètres de haies plantés chaque année estimées par les acteurs France.

Alors que dire de plus ? Eh bien quelque chose d'essentiel : que le mouvement visible dans ce rapport est rendu possible par un état d'esprit commun, celui d'œuvrer pour un « Commun », sans esprit de « réappropriation ». Ce serait une terrible erreur pour les entreprises que de viser à récupérer tout ou partie, plus ou moins directement, de l'action des agriculteurs et acteurs communaux.

Au contraire, ce rapport dit ici l'invention continuée d'une démarche globale ou chacun se « ré-empaysage » et redevient terrestre comme nous le suggérait Bruno Latour à qui notre démarche doit beaucoup.

Claude Fromageot,

Secrétaire du Fonds pour l'Arbre

Directeur de la Fondation Yves Rocher

Rapport d'activité du Fonds pour l'Arbre :

Rédaction :

- Pauline Soulet, chargée de mécénat du Fonds pour l'Arbre

Relecture :

- Marine Segura, responsable du projet Plantons pour la Planète, Fondation Yves Rocher
- Paule Pointereau, responsable stratégie et projets, Afac-Agroforesteries

Bilan du programme 2021-22 :

Rédaction :

- Catherine Moret, secrétaire générale et responsable stratégie et projets, Afac-Agroforesteries
- Paule Pointereau, responsable stratégie et projets, Afac-Agroforesteries
- Baptiste Sanson, responsable stratégie et projets, Afac-Agroforesteries

Traitement des données et cartographie :

- Christine Dezert, chargée de l'animation du programme du Fonds pour l'Arbre, Afac-Agroforesteries
- Lauranne Pille, géomaticienne - programmatrice et gestionnaire de base de données, Afac-Agroforesteries

Conception graphique et mise en page :

- Clara Picot, chargée de communication, Afac-Agroforesteries
- Océane Cot, assitante communication, Afac-Agroforesteries

Relecture :

- Pauline Soulet, chargée de mécénat du Fonds pour l'Arbre
- Marine Segura, responsable du programme Plantons pour la Planète, Fondation Yves Rocher
- Isis Gonzalez Amaral, cheffe de projets Plantons pour la Planète, Fondation Yves Rocher

SOMMAIRE

RAPPORT D'ACTIVITÉ DU FONDS POUR L'ARBRE p. 7

BILAN DU PROGRAMME 2021-2022 p. 15

I - LE PROGRAMME DE PLANTATIONS p. 21

Les plantations p. 22

Les gestionnaires P. 32

Les opérateurs p. 40

II - Le déploiement du Label Haie p. 53

La mise en oeuvre territoriale du Label Haie p. 54

Les référents régionaux Label Haie p. 68

III - Végétal local p. 77

Un programme prescripteur de Végétal local p. 78

Une filière en pleine expansion p. 84

Un accompagnement des filières territoriales par les correspondants locaux p. 90

Trois actions nationales pour structurer la filière p. 98

IV - Afac Régionales p. 109

Portrait des Afac Régionales constituées p. 110

Qu'est-ce qu'une Afac Régionales et quels sont ses objectifs ? p. 112

Perspectives de constitution de nouvelles Afac p. 118

Le Fonds pour l'Arbre se structure autour de son programme de soutien aux actions territoriales, régionales et nationales pour déployer l'arbre et la haie, dont nous avons fait le rapport exhaustif et l'analyse dans ce document. Le Fonds pour l'Arbre a aussi deux autres missions clairement identifiées :

- Développer le mécénat collectif pour une philanthropie environnementale engagé pour la haie qui participe à la transition écologique, sociale et économique des paysages ruraux en France et au plus près des enjeux des acteurs de terrain reconnus
- Assurer un rôle de porte-voix pour la haie auprès des entreprises et potentiels mécènes, du grand public, des institutions et d'une diversité d'acteurs en lien avec l'arbre et la haie

Les mécènes du Fonds pour l'Arbre en 2021-22 :

Membres de la gouvernance et du Conseil d'Administration :

Bjorg et Compagnie

ecotone FONDATION

FONDATION FAMILLE LEMARCHAND sous l'égide de la Fondation de France

FONDATION NATURE & DECOUVERTES SOUS L'ÉGIDE DE LA FONDATION DE FRANCE

FONDATION YVES ROCHER RECONNUE D'UTILITÉ PUBLIQUE

la Boulangère Bio

MAISONS DU MONDE Foundation

Olga Un présent pour l'avenir

RAPPORT D'ACTIVITÉ DU FONDS POUR L'ARBRE

©Photo: Karolina Samborska.

a. Le mécénat collectif

Au cours de la période qui va du 1 er octobre 2021 au 30 septembre 2022, le Conseil d'Administration du Fonds pour l'Arbre, composé de 10 membres s'est réuni à plusieurs reprises :

- Un conseil d'administration en décembre 2021
- Un séminaire stratégique d'une journée et demie en décembre 2021
- Un atelier de travail sur la problématique du marché du carbone
- Un conseil d'administration en mars 2022
- Une session de 2h de remise à niveau type « masterclass » sur le carbone en juin 2022
- Un séminaire d'une journée et demie sur la question du carbone en juin 2022
- Un conseil d'administration en juillet 2022

Ces différents moments de réunion permettent au Fonds pour l'Arbre d'avancer de manière collégiale avec l'ensemble de ses membres sur les orientations stratégiques du Fonds pour l'Arbre. Des changements statutaires ont été entérinés à l'image du principe de coprésidence afin d'équilibrer et de faciliter une représentation du Fonds pour l'Arbre à la fois par l'Afac-Agroforesteries et par la Fondation Yves Rocher, ses deux cofondateurs. Le Fonds pour l'Arbre est une structure jeune qui doit bien définir les contours de son champ d'action et son positionnement avec ses cofondateurs et ses mécènes. Chacun a un rôle complémentaire à jouer dans la protection, la valorisation et la réimplantation de la haie bocagère et de l'arbre champêtre.

Afin de continuer sa structuration et afin de préparer l'entrée de nouveaux mécènes, le Fonds pour l'Arbre souhaite également se doter d'une charte d'engagement éthique. Le principe d'élaboration de cette charte a été validé par le bureau du Fonds pour l'Arbre et identifié comme un travail prioritaire lors du séminaire du juin 2022. Une première version de ce document a été présentée en septembre 2022 aux administrateurs du Fonds. L'objectif de cette charte est de s'assurer du partage de valeurs communes entre les mécènes du Fonds. En gardant un haut niveau d'exigence dans la qualité de l'engagement de ses partenaires, le Fonds pour l'Arbre s'assure de pouvoir mener une action de mécénat collectif de qualité et de porte-voix crédible et audible.

Le collectif historique des mécènes du Fonds a en commun d'avoir démontré sa capacité et sa volonté à opérer tous les changements nécessaires dans leurs modèles d'affaires et leurs stratégies de développement pour répondre aux enjeux de préservation de l'environnement, de la biodiversité, des paysages et de l'adaptation aux changements climatiques. La mise en place de ce cadre pour l'intégration de nouveaux mécènes au Fonds pour l'Arbre est une action prioritaire, identifiée et demandée à la fois par le Conseil d'Administration et les opérateurs, membres du réseau de l'Afac-Agroforesteries, que le Fonds soutient.

Dans le cadre de son développement, le conseil d'administration du Fonds pour l'Arbre a également pris la décision d'intégrer à son budget la prise en charge de l'organisation nationale du Concours Général Agricole (CGA) – pratiques agroforestières, à partir de l'exercice 2022-2023. Cette prise en charge représente un budget de 45 000 € par an soit 4% du budget total du Fonds pour l'Arbre en 2022. Ce concours a été créé à l'initiative de du ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire, de l'Afac-Agroforesteries et des chambres d'agriculture, dans le cadre du projet REUNIR-AF. Il a bénéficié pour les trois premières éditions du soutien de trois des mécènes du Fonds pour l'Arbre, la Fondation Yves Rocher, La Boulangère Bio et OLGA. Ce concours qui récompense les meilleurs pratiques en matière d'agroforesterie est un symbole fort de reconnaissance institutionnelle considérant l'arbre comme un élément central des systèmes d'exploitation agricole. Longtemps oublié ou peu regardé, l'arbre reprend toute sa place dans l'agriculture et dans sa transition vers des pratiques plus durables et plus respectueuses de l'environnement. En ce sens, il était naturel pour le Fonds pour l'Arbre et son collectif de mécènes de devenir partenaire de ce concours.

Le Concours Général Agricole est un outil de reconnaissance et de valorisation remarquable qui permet de réunir de multiples acteurs autour de son organisation et tout au long et de son déroulement, dans les territoires puis au niveau national. Au cours de ce concours, les mécènes pourront participer aux jurys locaux et nationaux en tant que représentant de la société civile, puis aux remises de prix qui ont lieu au Salon de l'Agriculture mais également dans les territoires. Ils pourront aussi rencontrer les lauréats dans leurs exploitations lors de visite de terrain. Ce concours s'articule en deux catégories : implantation, qui récompense la plantation d'une nouvelle haie, la création d'un système agroforestier ; et la gestion, qui récompense le bon entretien d'une haie déjà existante et utile au système d'exploitation.

Depuis sa création, le Fonds pour l'Arbre invente une nouvelle manière de faire du mécénat. Le collectif de

mécènes du Fonds pour l'Arbre est un collectif engagé pour la haie et ses multiples services écosystémiques qu'elle rend aux territoires au sein duquel un soutien mutuel entre organisations se développe, une coopération se structure autour de la haie et plus largement autour de la responsabilité sociale et environnementale des entreprises. Ces moments de discussions entre les mécènes, permis par le Fonds pour l'Arbre, sont très appréciés par les membres de ce collectif qui apprécient réfléchir entre homologues aux nouveaux enjeux, comme le sujet du carbone. Ces moments de réunion proposés par le Fonds permettent aux membres du collectif de partager leurs difficultés, leurs nouveaux défis, leurs idées, leurs objectifs afin d'évoluer et d'apprendre des expériences de chacun. Grâce au collectif du Fonds pour l'Arbre, certaines organisations osent davantage prendre la parole et s'engager sur des axes de défense de l'environnement puisqu'elles savent qu'elles ne sont pas seules. C'est la force du collectif et c'est un axe-clé du développement du Fonds pour l'Arbre.

Depuis le mois d'avril 2022, le Fonds pour l'Arbre s'est doté de son premier salarié. Ainsi, une personne en charge du mécénat a pris ses fonctions avec pour mission d'animer le collectif de mécènes existants et le faire grandir en trouvant de nouveaux donateurs. Ces missions sont réalisées avec en fond la nécessité de structurer le Fonds pour l'Arbre depuis ces statuts jusqu'à son fonctionnement quotidien afin que l'entité se développe sereinement dans un cadre bien défini et parfaitement transparent.

L'arrivée de cette première salariée a coïncidé avec l'entrée effective au Fonds pour l'Arbre de deux nouveaux mécènes. Malgré un contexte économique complexe et tendu (conséquence de plusieurs crises successives : sanitaire, climatique, énergétique et géopolitique notamment), les entreprises continuent à s'intéresser à la thématique de l'agroforesterie et à développer leur politique de philanthropie vers l'environnement. En 2022, à la suite de plusieurs entretiens et discussions avec les administrateurs du Fonds pour l'Arbre, le Groupe M6 et l'entreprise de cosmétique Caudalie rejoignent le collectif de mécènes. A travers, l'entrée de Caudalie, le Fond pour l'Arbre a également renforcé ses liens avec le fonds de dotation 1% for the Planet France. Le Fonds pour l'Arbre est agréé par le 1% et a, pour la première fois, signé une convention tripartite avec Caudalie et 1% for the Planet France afin de renforcer notre partenariat. La représentation de 1% for the Planet France est aussi plus assurée dans nos réunions de travail et cette dynamique nous paraît indispensable pour développer la philanthropie environnementale autour de la haie bocagère.

Le Fonds pour l'Arbre a également fidélisé son collectif actuel et historique en renouvelant les conventions qui devaient l'être. L'engagement pluriannuel pour la plupart des mécènes illustrent l'engagement sincère et durable des financeurs du Fonds pour l'Arbre. Cela témoigne également du sérieux et du professionnalisme du Fonds pour l'Arbre ainsi que de l'exigence de son programme, terreau fertile de ces collaborations réussies.

Le Fonds pour l'Arbre compte également dans ses partenaires (hors financeurs), la fondation Make.Org qui soutient le Fonds ; également le cabinet de conseil Wavestone et l'entreprise de développement informatique Astek, accompagnent le Fonds pour l'Arbre dans la conception et la création d'une plateforme numérique d'inscriptions aux chantiers participatifs de plantation. Les partenariats noués avec ces entreprises de renom sont aussi des gages du sérieux de l'action du Fonds pour l'Arbre.

Cette plateforme est un outil essentiel pour le Fonds pour l'Arbre afin que celui-ci puisse continuer à développer son champ d'action et de sensibilisation. En effet, il permettra au Fonds de faciliter et optimiser l'organisation des animations grâce à la mise en place d'automatisations (rappel par mail, système de notifications, inscriptions digitales etc.) et de massifier la mobilisation du grand public pour la participation à des chantiers de plantations de haies. Pour les membres c'est aussi un gage de fiabilité et de gain de temps. Pour les opérateurs du Fonds pour l'Arbre, cette plateforme leur permettra de concentrer toutes les animations « grand public » sur un outil facile d'utilisation. Pour eux, c'est aussi un gain de temps et l'assurance de plus de fiabilité, ils peuvent ainsi mobiliser leurs forces sur des tâches essentielles à leur cœur d'activité : animation territoriale, formation, plantation, négociations budgétaires etc.

Le Fonds pour l'Arbre, en 2022, s'est également rapproché de l'ADEME afin de discuter d'une éventuelle coopération. Après avoir pu nous rencontrer à deux reprises, sous l'égide de Make.Org Foundation, le Conseil d'Administration du Fonds pour l'Arbre a décidé de s'engager pour une année-test de partenariat afin de préciser les apport réciproques que cette collaboration permettrait et afin de préciser une méthode commune de travail.

Grâce à ce premier salarié, le Fonds pour l'Arbre peut non seulement développer sa stratégie de prospection en mécénat mais aussi développer sa représentation. En ayant, une personne à temps plein « estampillée » Fonds pour l'Arbre, le fonds de dotation se rend plus identifiable et peut élargir sa sphère d'influence en participant à des évènements thématiques, des cercles de réflexion etc. où il pourra, à termes, représenter les intérêts de la haie et de l'arbre champêtres. Sans se subsister aux rôles de chacun des administrateurs du Fonds, ce mode de fonctionnement permet plus d'agilité et de disponibilité.

b. Assurer le rôle de porte-voix pour la haie

Au cours de l'année 2022, le Fonds pour l'Arbre s'est particulièrement questionné à la thématique du marché du carbone dans le secteur agricole. Cet enjeu a été identifié de manière prioritaire à la fois par les mécènes, la Fondation Yves Rocher et l'Afac-Agroforesteries et par les opérateurs sur le terrain.

Afin d'être capables de proposer des éléments de réponses aux questions de l'ensemble des partenaires, le Fonds pour l'Arbre a mis en place des actions à destination de ses mécènes, permettant une montée en compétences et une meilleure maîtrise de cette thématique. C'est pourquoi deux sessions de travail ont été organisées à destination des mécènes du Fonds pour l'Arbre sur la problématique spécifiquement des crédits-carbone et de la neutralité. Lors de ces ateliers, un état des lieux du marché du carbone volontaire dans le milieu agricole, et plus généralement autour de la haie, a été réalisé par l'Afac-Agroforesteries et un état des lieux des connaissances de mécènes sur la gestion de ces questions au sein de leurs structures, et des discussions ont eu cours avec les mécènes afin d'identifier notamment qu'elles pouvaient être les pressions ressenties dans chaque organisation sur cette thématique. En se basant sur différents travaux, notamment ceux de l'ADEME, le Fonds pour l'Arbre souhaite intégrer des conditions relatives à la problématique du carbone dans sa charte d'engagement éthique. Ces travaux sont en cours et l'année 2023 devrait permettre l'émergence d'une position consolidée du Fonds pour l'Arbre.

Dans le cadre de son action de porte-voix, en 2022, le Fonds pour l'Arbre a interpellé le gouvernement à travers un courrier à Madame la Première Ministre Elisabeth Borne, quant à la place de la haie dans la future Politique Agricole Commune qui entrera en vigueur dès 2023. La réponse de la part du chef de cabinet de la Première Ministre, assure une prise en compte de ces enjeux au plus haut niveau de l'Etat. Cette action a permis d'appuyer les propositions techniques, négociées pendant deux années, pour une meilleure prise en compte de la haie dans la future PAC, par l'Afac-Agroforesteries, en sa qualité de fédération nationale experte de l'arbre champêtre.

Cette mobilisation a porté ses fruits puisque la nouvelle PAC apporte une forte reconnaissance de la haie avec une conditionnalité renforcée (BCAE8*) et une rémunération directe dans le cadre de l'Ecorégime (voie des IAE et bonus « Haie »). Cette mobilisation a été renforcée également grâce aux relais mis en place avec les mécènes du Fonds pour l'Arbre auprès de leurs propres réseaux (partage de publications sur les réseaux sociaux etc.). En élargissant l'audience du Fonds pour l'Arbre aux réseaux particuliers de nos mécènes (clients, collaborateurs, partenaires, fournisseurs etc.) nous continuons à développer la portée de la connaissance autour de l'arbre champêtre et la sensibilisation à l'importance de la préservation de la haie en France.

** La Bonne Condition Agro-Environnementale n°8 obligeant au maintien et à une période de non-entretien des haies est une des conditions à respecter pour accéder aux aides de la PAC*

c. Une répartition financière structurée à plusieurs échelles d'intervention

Le Fonds pour l'Arbre est un fonds de dotation qui fonctionne comme un fonds opérationnel par son programme national dont les grands axes stratégiques sont définis par le Conseil d'administration du Fonds pour l'Arbre.

A travers un appel à projets annuel, près de 90 structures locales (opérateurs) sont sélectionnées pour bénéficier d'un soutien financier pour leur mission d'animation d'un projet territorial dont la mise en œuvre repose sur des actions menées en faveur des haies et de toutes autres formes arborées hors-forêt.

Le mécanisme de soutien financier du Fonds pour l'Arbre prévoit, en fonction du budget annuel acquis, de reverser entre les différentes échelles d'action. Cette année 2021-22, 927 240,60 € ont été réparti de la façon suivante :

ANIMATION LOCALE :

(73% du budget)

conduite par les opérateurs, elle consiste en une mission d'animation d'un projet territorial dont la mise en œuvre repose sur des actions menées en faveur des haies intégrant ou d'une mission de déploiement régional. Cet axe couvre les aides suivantes du programme :

- **L'aide n°1** à la plantation a pour objectif de soutenir l'animation nécessaire à la réalisation des plantations de haies et autres formes d'agroforesterie. Un bonus pour les plants Végétal local vise à stimuler l'utilisation des plants d'origine génétique locale et diversifiée. Le montant de l'aide est déterminé en fonction du nombre d'arbres plantés dans le cadre des projets accompagnés par l'opérateur, selon le barème suivant :

  - Aide forfaitaire de 0,85€/ arbre planté faisant l'objet de l'animation territoriale de l'opérateur

  - Supplément de 0,22 € / plant de la marque Végétal local planté objet de l'animation territoriale de l'opérateur (soit 1,07€ par plant Végétal local au total)

Même si l'aide est calculée selon le nombre d'arbres plantés et son versement conditionné à la réalisation effective des plantations (indicateur de résultat), les fonds sont destinés à conduire une animation globale, assurant le développement d'un contexte favorable à la durabilité, à la restauration et au déploiement des haies et autres formes arborées hors forêt.

- L'aide n°2 au développement de la filière Végétal local vise à apporter un soutien supplémentaire aux opérateurs qui souhaitent renforcer leur implication dans le développement de la filière Végétal local sur leur territoire.
- L'aide n°3 la mise en oeuvre du Label Haie vise à soutenir l'appropriation des outils de gestion des haies auprès d'un groupe d'agriculteurs par une structure d'accompagnement territorial.
- L'aide n°4 aux référents régionaux Label Haie vise à soutenir la mission de Référent régional Label Haie, dont le rôle est d'accompagner les acteurs locaux dans la montée en compétence sur la gestion des haies et la mise en oeuvre du Label Haie.
- L'aide n°7 vise à apporter un soutien à la mission de Correspondant local Végétal local pour assurer le rôle de référent et coordinateur régional sur le sujet auprès de tout acteur souhaitant s'investir dans la filière, en consolidant ses connaissances, en s'appuyant et déployant des outils nationaux dédiés.

ANIMATION RÉGIONALE :

(3% du budget)

conduite par les Afac-Régionales constituées, elle vise à :

- Co-construire, en amont, des stratégies régionales d'actions en faveur de l'arbre champêtre (programme de plantation, programme de gestion, …) avec les organismes de politiques publiques,
- constituer un guichet unique régional pour l'arbre et la haie combinant financement du fonds de dotation et financements publics territoriaux,
- diffuser et porter les outils nationaux développés par l'Afac-Agroforesteries,

Cet axe couvre les aides suivantes du programme :

- L'Aide n°5 du programme du Fonds pour l'Arbre vise à apporter un soutien aux Afac Régionales constituées et l'aide n°6 aux Afac Régionales nouvellement constituées pour assurer la mission de fédérer les acteurs autour d'un projet commun régional, fort et doté, en faveur de l'arbre et de la haie, en s'appuyant sur les outils nationaux portés par l'Afac-Agroforesteries.

ANIMATION NATIONALE :

(17% du budget)

Le Fonds pour l'Arbre apporte un soutien à l'Afac-Agroforesteries pour sa mission de coordination et l'animation du programme du Fonds pour l'Arbre. Elle gère l'appel à projets annuel, tient le rôle d'interlocuteur quotidien des opérateurs du programme, assure la gestion administrative et financière, veille au reporting des actions et établit le rapport annuel du programme du Fonds pour l'Arbre. Quatre salariés de l'Afac-Agroforesteries ont une partie de leur temps dédié à cette mission.

Au-delà de cette mission, l'aide apportée par le Fonds pour l'Arbre soutien l'Afac-Agroforesteries dans son fonctionnement afin qu'elle assure sa mission globale permettant de mettre à disposition des moyens conséquents et adaptés au déploiement du Fonds pour l'Arbre :

- Permettre l'utilisation par le Fonds des outils métiers nationaux développés par l'Afac-Agroforesteries (Plan de gestion durable des haies, Label Haie, Végétal local, …) et doter les acteurs de terrain d'outils garantissant une qualité et une pérennité de l'action (Label Haie, marque Végétal local, Plan de Gestion Durable des Haies, …).
- Installer l'action du fonds dans un paysage politique national favorable à la haie et l'agroforesterie. Cela relève des missions plus globales de l'Afac-Agroforesteries qui agit pour faire monter le sujet de l'arbre champêtre au sein des politiques publiques, des organismes nationaux liés au sujet,
- Ce travail au long court est porté par l'ensemble de l'équipe salariée de l'Afac-Agroforesteries en lien étroit avec sa gouvernance.

FONCTIONNEMENT DE L'ENTITÉ FONDS POUR L'ARBRE :

(7% de budget)

est dédié aux charges de fonctionnement du Fonds du pour l'Arbre avec un salarié à temps plein assurant le poste de chargée de mécénat et l'ensemble des charges nécessaires à la vie administrative, comptable, juridique… de l'entité fonds de dotation (commissaire aux compte, expert-comptable, hébergement site internet, assistance juridique, actions de communication, séminaires pour les administrateurs…)

DÉPENSES

927 240 €

RESSOURCES

FONDS DÉDIÉS
13 009 €

FONCTIONNEMENT DU FONDS
(comissaire aux compte, expert comptable, hébergement site internet, assistance juridique, maintenance outil et hébergement BD, communication supp …) dont financement de la création de poste de chargé de mécénat pour 12 mois
51 601 €

ANIMATION NATIONALE
Assurer la gestion globale du programme en lien avec les outils et contexte nationaux (Part Afac-Agroforesteries))
157 598 €

ANIMATION RÉGIONALE
Développer une animation régionale pour l'arbre et la haie (Part Afac-Régionale)
27 815 €

ANIMATION LOCALE
Accompagner la plantation et la gestion de haies (part opérateurs)
677 216 €

Reprises de fonds non dépensés saison 2020-21
110 127 €

Olga
30 000 €

Maisons du Monde Foundation
62 666 €

Fondation Ecotone
150 000 €

Bjorg et Compagnie
40 000 €

Fondation Nature & Découvertes
34 447 €

La Boulangère & Co
50 000 €

Fondation Yves Rocher
450 000 €

BILAN DU PROGRAMME 2021-2022

©Photo : Karolina Samborska

La programmation 2021-22 marque la deuxième année de portage du programme national de soutien au développement de la haie et de l'arbre champêtre par le Fonds pour l'Arbre. Ceci a lieu dans un contexte national de prise de conscience et d'engouement des agriculteurs et des pouvoirs publics autour de la thématique de l'arbre et de la haie.

En effet, la période 2021-22 est marquée par un signal fort pour la haie : l'inscription d'une mesure dédiée à la haie dans le Plan France Relance économique lancé par le gouvernement français, dotée de 50 millions d'euros. Après avoir participé à l'émergence d'une mesure haie dans le plan de relance, l'Afac-Agroforesteries s'est mobilisée pour accompagner le ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire dans le paramétrage précis de cette mesure en lien étroit avec son réseau. Le défi d'une telle politique publique, courte dans le temps et orientée uniquement sur une action de plantation, sera de créer des leviers de pérennisation des projets de plantation en inscrivant la haie dans une nouvelle économie territoriale, appuyée par des programmes régionaux forts et dotés.

Cette même année, les négociations de la politique agricole commune (PAC) ont été intenses et ont abouti à une prise en compte de la haie à un très haut niveau. Pour la haie, nous sommes passés de la PAC de la sanction à la PAC de la reconnaissance, avec le bonus « haies » apportant une rémunération liée aux services écosystémiques rendus par les haies. La haie n'est donc plus considérée uniquement comme une obligation réglementaire (Bonnes Conditions Agro-Envionnementales N°7 : BCAE7) mais devient rémunératrice.

Ce nouveau contexte national plaçant la haie au cœur des politiques agricoles a démultiplié les sollicitations du terrain et l'activité des opérateurs du réseau Afac-Agroforesteries. Le programme du Fonds pour l'Arbre a permis de prendre la mesure de ce phénomène d'hyper-sollicitation et de passage à l'échelle. En effet, le nombre de candidatures reçues est passé de 94 à 102 candidatures. Les besoins en animation territoriale pour développer des projets avec la haie (plantation, gestion, filière) exprimés lors de l'appel à projets ont atteint un niveau très élevé cette année tout comme l'année dernière. Le Fonds pour l'Arbre y a répondu avec une enveloppe budgétaire importante de de 723 514 € pour l'appel à projets sur 8 types d'aides différents permettant de soutenir tous les enjeux de la haie : gestion durable des haies, plantation, développement de filières amont et aval, renforcement de l'échelon régional avec les référents thématiques et les Afac Régionales.

Cette année, le soutien du Fonds pour l'Arbre a permis de soutenir :

- **86 structures opératrices** agissant au quotidien au pied des haies avec un équivalent de 159 temps plein ;
- **1 262 gestionnaires-planteurs** de haies ont été accompagnés dans le projet de plantation d'arbres et de haies, avec une très forte mobilisation des agriculteurs (49% des planteurs) et avec comme volonté première d'agir pour la biodiversité agricole ;
- **10 territoires dans le déploiement du Label Haie**, avec 134 agriculteurs labellisés d'ici fin 2022 et 500 agriculteurs à terme en 2025 au sein des Organisations collectives de gestionnaires (OCG), représentant plus de 2 300 km de haies restaurées et préservées ;
- **11 Référents régionaux Label Haie** qui forment et accompagnent désormais 52 structures territoriales partout en France dans le déploiement du Label Haie et ont sensibilisé plus 1 500 personnes à l'enjeu de la gestion durable des haies ;
- Pour la première fois dans l'histoire du programme, **le taux de 50% de plants Végétal local a été dépassé,** avec 240 596 plants Végétal local plantés ;
- **28 pépinières ont été impliquées** dans l'approvisionnement en plants pour le programme dont 11 pépinières nouvellement créées
- **18 correspondants locaux Végétal local** ont été soutenus pour leur mission d'accompagnement régional au déploiement des filières ligneuses Végétal local ;
- **4 Afac Régionales** constituées dont deux nouvelles en Hauts-de-France et Normandie permettant ainsi de conserver les postes de coordinateur et d'embaucher pour les nouvelles Afac Régionales. Cet échelon régional est crucial pour accélérer le déploiement de l'action territoriale, le structurer à grande échelle, mobiliser les acteurs et assurer la montée en

compétences et accompagner l'engagement des politiques régionales et des moyens publics nécessaires.

Ces résultats, de la programmation 2021-22, révèlent l'importance de l'implication des acteurs de la haie sur l'ensemble des enjeux et des échelles en simultanéité pour démultiplier et assurer une cohérence, une qualité et une durabilité de l'action.

Mais ils révèlent aussi une capacité d'agir qui n'est pas encore assez appuyée financièrement car 1 095 166 € reste manquant pour répondre à la demande territoriale. Aussi l'enveloppe financière disponible du programme du Fonds pour l'Arbre n'a pu soutenir que 38% des attentes. Cela témoigne d'un intérêt grandissant pour les haies champêtres en France et de la nécessaire structuration des soutiens qui doit l'accompagner afin de déclencher d'autres modes de financement.

Seule une mobilisation des pouvoirs publics territoriaux, régionaux et nationaux, conjointes à celle des mécènes assurera un passage à l'échelle financier pour concrétiser les actions de terrain.

Ce passage à l'échelle représente un saut considérable qui ne pourra être atteint que par une action collective, en cours de structuration grâce au Fond pour l'Arbre, de grande ampleur réunissant les forces et les moyens des acteurs privés (fondations, entreprises) et des acteurs publics.

Pour initier cette dynamique de rassemblement, le Fonds pour l'Arbre entend contribuer à soutenir la plantation de 1,2 millions d'arbres par an, soit 1 200 km de haies et la restauration de près de 3 000 km de haies. Ce niveau de contribution permet à la fois de respecter la capacité à suivre sur le terrain en termes de moyens humains et d'engager un effet levier en se combinant avec d'autres programmes publics.

Cet objectif à court terme s'inscrit dans une perspective à long terme plus ambitieuse, celle de restaurer les 750.000 km de haies couvrant l'ensemble du territoire national et multiplier par dix le rythme de nos plantations, en passant à 25.000 km plantés chaque année, pour que la contribution de la haie soit à la hauteur des objectifs fixés par le gouvernement français :

- atteindre 10% d'infrastructures agroécologiques sur les exploitations agricoles, seuil minimal pour maintenir la biodiversité et assurer les services écologiques,
- stocker 53 millions de tonnes de CO2 supplémentaires pour compenser 9,6% des émissions de C02 de l'agriculture en 2050,
- mobiliser durablement la biomasse bocagère jusqu'à représenter 15% de la consommation en énergie de l'agriculture pour sortir des énergies fossiles.

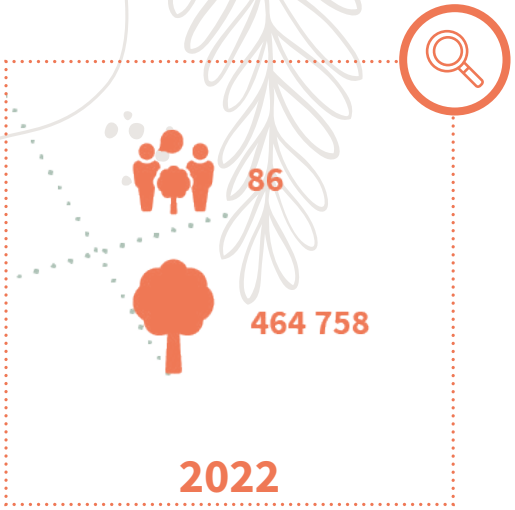

1 262 gestionnaires-planteurs

10 territoires dans le déploiement du Label Haie

11 référents régionaux Label Haie

+ de 50% de taux Végétal local

18 correspondants locaux Végétal local

4 Afac Régionales

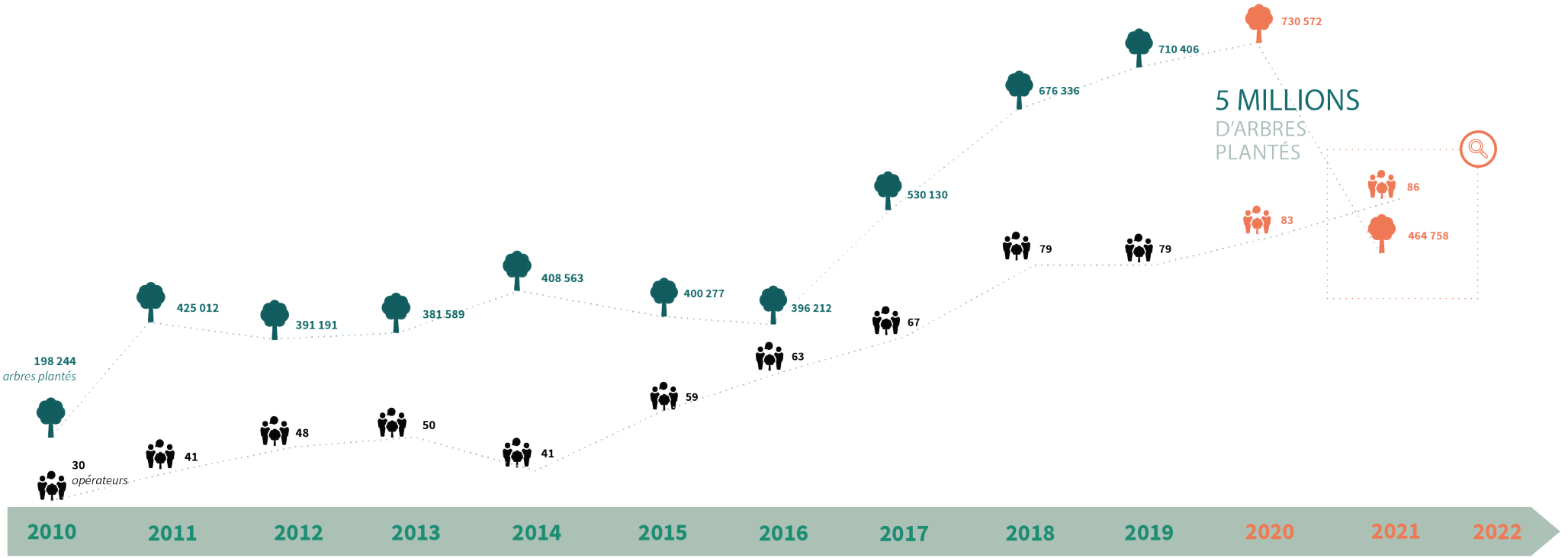

RÉGIONS	Auvergne-Rhône-Alpes	Bourgogne-Franche-Comté	Bretagne	Centre-Val de Loire	Grand Est	Hauts-de-France	Île-de-France	La Réunion	Normandie	Nouvelle-Aquitaine	Occitanie	Pays de la Loire	Provence-Alpes-Côte d'Azur	TOTAL
NOMBRE D'OPÉRATEURS ENGAGÉS DANS LA PLANTATION	9	3	3	4	4	8	2	1	7	10	10	15	1	77 opérateurs impliqués dans la plantation sur 86
NOMBRE DE GESTIONNAIRES /PLANTEURS ACCOMPAGNÉS	97	10	54	27	40	236	19	7	119	111	287	249	6	1 262
OBJECTIF PRINCIPAL DE PLANTATION	25%	50%	85%	26%	43%	49%	74%	86%	26%	23%	42%	29%	33%	Biodiversité Protection des parcelles
NOMBRE D'ARBRES PLANTÉS	41 004	5 305	4 451	19 114	25 820	69 289	10 669	470	34 911	83 948	77 962	87 365	4 450	464 758
DENSITÉ DE HAIES PLANTÉES EN ML / HA SAU*	0,171	0,025	0,010	0,050	0,098	0,174	0,064	0,011	0,088	0,238	0,305	0,202	0,030	1,46
TAUX DE VÉGÉTAL LOCAL	46%	74%	34%	52%	51%	75%	64%	0%	46%	40%	55%	46%	12%	52%
TOP 3 DES ESSENS LES PLUS PLANTÉES	Cornouiller sanguin Troène commun Fusain d'Europe Erable champêtre Noisetier	Cornouiller sanguin Viorne lantane Noisetier Eglantier Prunellier	Charme Troène commun Noisetier Chêne sessile Cornouiller sanguin	Noisetier Troène commun Cornouiller sanguin Viorne Lantane Fusain d'Europe	Cornouiller sanguin Troène commun Viorne lantane Noisetier Fusain d'Europe	Aubépine monogyne Charme Noisetier Troène commun Erable champêtre	Noisetier Cornouiller sanguin Fusain d'Europe Erable champêtre Prunellier	Bois de Judas Bois de reinette Bois de Demoiselle Bois Rouge Bois de Joli Cœur	Charme Noisetier Erable champêtre Châtaignier Troène commun	Cornouiller sanguin Troène commun Aubépine monogyne Erable champêtre Noisetier	Cornouiller sanguin Troène commun Prunellier Viorne lantane Noisetier	Cornouiller sanguin Erable champêtre Charme Noisetier Troène commun	Filaire à large feuille Noisetier Amélanchier Prunier myrobolan Arbousier	Noisetier Troène commun Cornouiller sanguin

** ML/HA SAU : mètre linéaire par hectare de surface agricole utile*

L'unité mètre linéaire de haie par hectare (ml/ha) est une unité de mesure de densité de haies en rapportant le linéaire à une surface d'emprise agricole. Elle permet d'évaluer la maille de haies dans l'espace et sa fonctionnalité. En dessous de 100-110ml/ha, la bibliographie démontre que la maille bocagère perd une grande partie de sa fonctionnalité écosystémique.

Chiffres clés du programme de plantations

	Appel à projets	Campagne 2021-22	Cumul depuis 2020 : 2 appels à projets - 2 campages
SITES DE PLANTATIONS		1 262	3 251
NOMBRE D'ARBRES PLANTÉS	1 269 995 ABRES DEMANDÉS	464 458	1 195 330
NOMBRE D'AGRICULTEURS		624	1 656*
LINÉAIRE MOYEN/SITE DE PLANTATION		368	
NOMBRE D'OPÉRATEURS POUR L'AIDE N°1 : PLANTATION	94 CANDIDATS	77	105
ÉQUIVALENT TEMPS PLEINS		160	

* 1 401 si on retire les agriculteurs ayant déjà plantés avec le Fonds pour l'Arbre

©Photo : Karolina Samborska

I - LE PROGRAMME DE PLANTATIONS

©Photo : Karolina Samborska

1.

Les plantations

2021-22

1 262
SITES DE PLANTATION

464 458
ARBRES PLANTÉS

368
MÈTRES LINÉAIRES DE HAIE PLANTÉS/SITE

2020-21

1 989
SITES DE PLANTATION

730 572
ARBRES PLANTÉS

367
MÈTRES LINÉAIRES DE HAIE PLANTÉS/SITE

CUMUL

3 251
SITES DE PLANTATION

1 195 330
ARBRES PLANTÉS

©Photo : Karolina Samborska

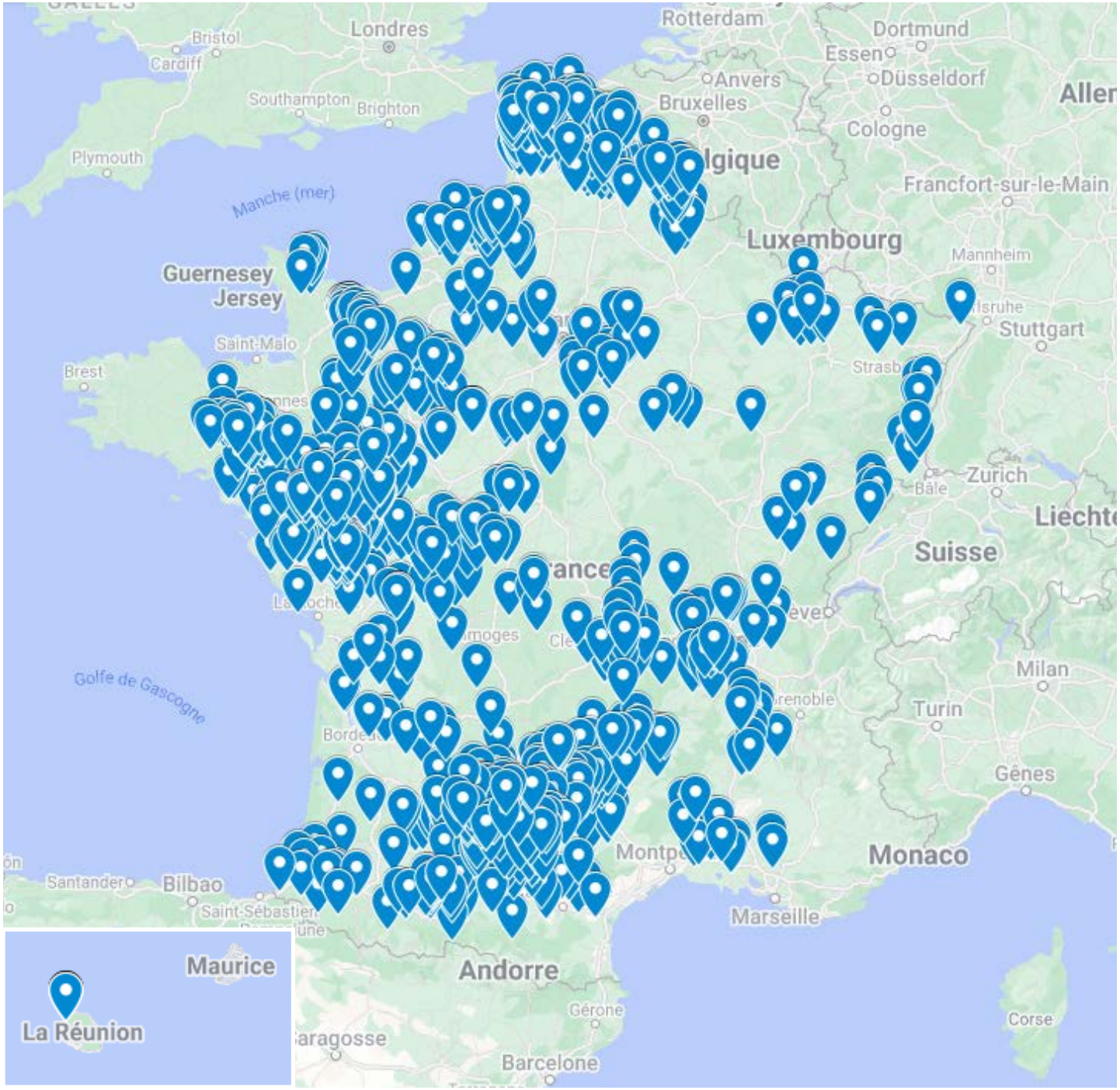

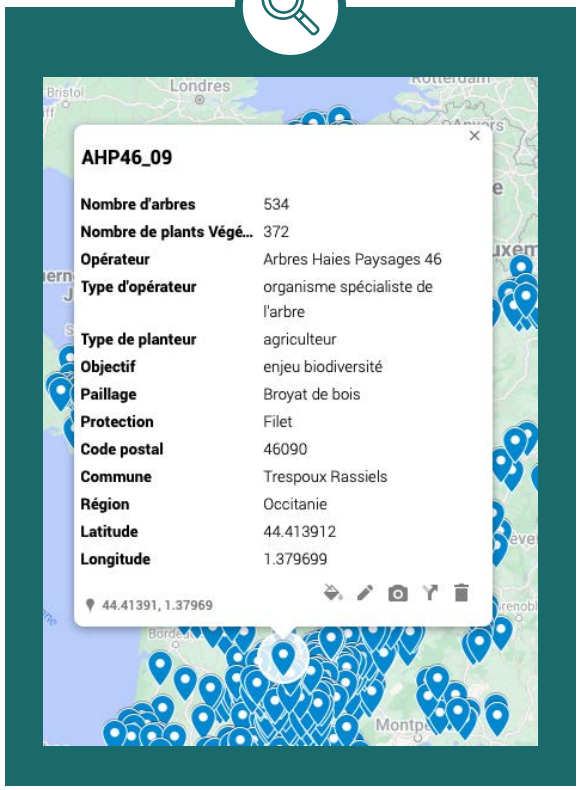

Ci-contre :
Répartition des chantiers de plantation 2021-2022

Accéder à la carte en ligne ici

a. L'appel à projet 2021-22 : Un fort attrait pour le programme

LES CANDIDATURES :

Une demande croissante accompagnée à hauteur de 36% par le programme.

Les besoins en plantation exprimés lors de l'appel à projets ont atteint un niveau très élevé cette année 2021-22, tout comme l'année dernière.

Au total, **1 296 995 arbres ont été demandés** par 95 structures candidates se positionnant sur l'aide à la plantation et **1 165 448 arbres ont été demandés** par 77 des 86 opérateurs retenus sur l'aide à la plantation, soit une demande supérieure de 40% aux années de plantation antérieures.

Cela témoigne de l'engouement pour la plantation de haies champêtres en France et de la nécessaire structuration durable des soutiens qui doivent l'accompagner. Le seuil d'entrée au programme a été rehaussé à 5 000 arbres depuis la saison précédente. La moyenne d'arbres demandés par opérateur se situe à 15 000 au lieu de 13 000 l'année dernière, soit une augmentation de 15%, et la médiane à 13 000. Presque 50 % des opérateurs portent des projets de plantations entre 10 000 et 20 000 arbres. Ces chiffres reflètent une augmentation du volume d'arbres et de plantations par opérateur.

ATTRIBUTION DES ARBRES:

Une nouvelle grille de sélection vers plus d'intégration des plantations dans un projet global et pérenne des opérateurs de la graine à l'arbre.

Pour cette seconde saison du Fonds pour l'Arbre, d'une part grâce à l'intégration de nouveaux mécènes dans le programme et d'autre par la mise en place pour la première fois cette année d'un nouveau dispositif d'aides au sein du Fonds pour l'Arbre afin d'accompagner les opérateurs dans la gestion durable des linéaires plantés ainsi que dans l'accompagnement au développement et à la structuration de la filière Végétal local partout sur le territoire français, **l'enveloppe d'arbres finançables est de 428 675 arbres** contre 753 891 arbres pour le programme précédent pour une meilleure rémunération de l'action de plantation de l'arbre. Pourtant, le montant conventionnable est passé de 769 589,04 € pour la saison 2020-2021 à 734 045 € pour la saison 2021-2022 soit une baisse de 35 544,04 €. Ce montant reste relativement faible dans un contexte de crise économique liée au Covid-19 qui a fortement touché certains mécènes. Le Fonds pour l'Arbre a montré ici tout son intérêt et la force de réunir un collectif de mécènes pour atténuer les baisses survenant pour un mécène et stabiliser d'une année sur l'autre le budget.

Le Fonds pour l'Arbre et ses mécènes ont fait le choix de doubler le montant du soutien financier par arbre planté ou géré, en passant de 1,10€ à un montant unique de 2€, pour diversifier les actions autour des plantations de haies et en assurer leur pérennité.

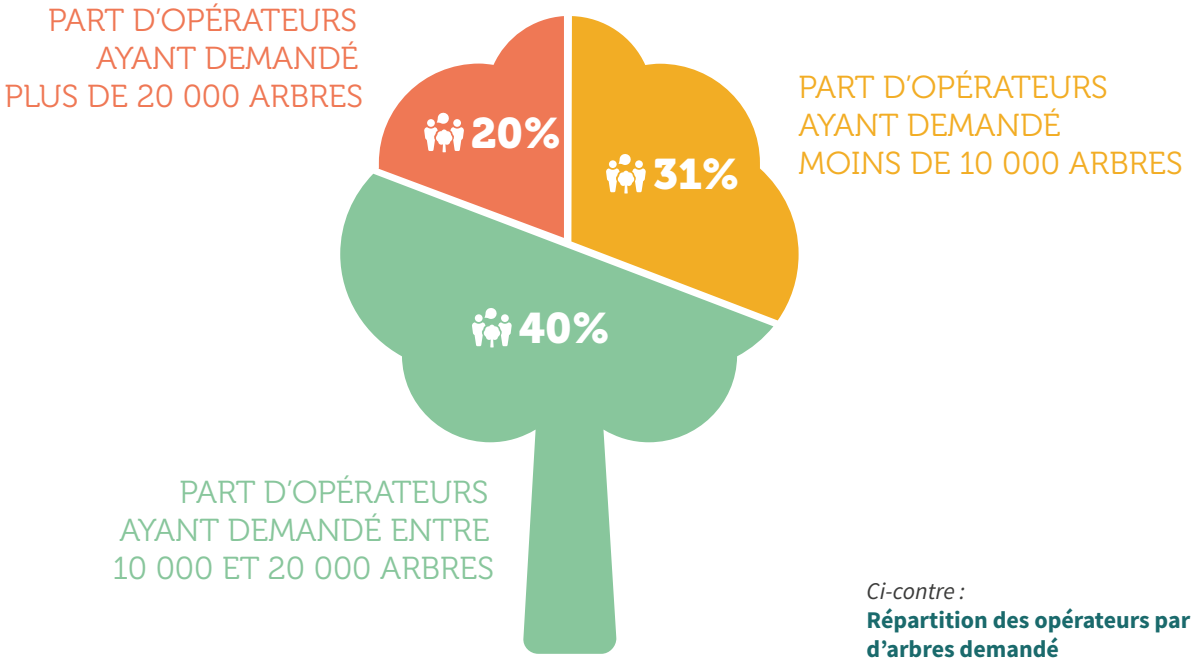

Ci-contre :
Répartition des opérateurs par volume d'arbres demandé

RÉGIONS	Auvergne-Rhône-Alpes	Bourgogne-Franche-Comté	Bretagne	Centre-Val de Loire	Grand Est	Hauts-de-France	Île-de-France	La Réunion	Normandie	Nouvelle-Aquitaine	Occitanie	Pays de la Loire	Provence-Alpes-Côte d'Azur	TOTAL
NOMBRE D'OPÉRATEURS	9	3	3	4	4	8	2	7	10	10	15	1	1	77
PART DES OPÉRATEURS (%)	12%	4%	4%	5%	5%	10%	3%	9%	13%	13%	19%	1%	1%	100%
NOMBRE D'ARBRES DEMANDÉS	122 000	34 200	31 250	27 000	59 250	182 000	50 000	101 000	151 048	172 000	215 000	20 000	700	1 165 448
PART DES ARBRES DEMANDÉS	10%	3%	3%	2%	5%	16%	4%	9%	13%	15%	18%	2%	0%	100%

En réduisant l'enveloppe du nombre d'arbres finançables, le Fonds pour l'Arbre souhaite ainsi accentuer le travail déjà engagé autour de la qualité des plantations : l'aide à la plantation a été successivement augmentée pour chaque plant Végétal local de 1,02 € à 1,07 € l'année dernière et cette année, elle est portée à 1,88 €/plant Végétal Local afin que l'opérateur s'implique dans le développement de la filière Végétal Local sur son territoire.

Par ailleurs, d'autres aides ont été ouvertes sur la thématique de la gestion durable des haies avec le Label Haie ainsi qu'une aide portant sur la mission de référent régional pour la filière Végétal local. Ces aides sont cumulables permettant d'augmenter le soutien financier rapporté à l'arbre.

C'est un dispositif incitatif qui pousse les opérateurs à diversifier leurs actions en faveur des haies pour porter un projet global en faveur de la haie, intégrant toutes les composantes nécessaires à la durabilité des haies sur le territoire (cf. page 11 et 12).

Pour être en parfait accord avec l'élargissement du dispositif d'aide vers la pérennité des plantations (Label Haie, filière Végétal local) et l'accentuation de la qualité des plantations accompagnées, le Fonds pour l'Arbre a revu sa grille de notation des candidatures afin d'être plus sélectif sur les références techniques, les compétences et l'expertise en matière de plantation et de gestion, la diversité d'actions, le portage d'un projet et d'une vision à long terme sur l'arbre et la haie, l'implication dans les filières locales de Végétal Local et de valorisation économique de la haie, etc. L'objectif étant de sélectionner les candidats les plus à même de porter les ambitions de qualité et pérennité des plantations sur les territoires voulues par le Fonds pour l'Arbre. C'est ainsi que sur 95 candidatures, seulement 77 ont été retenues. 19% des candidatures ont été écartées suite à des notes finales qui n'ont pas été jugées suffisamment satisfaisante (cf. page 45).

Ci-dessus :
Répartition de la demande d'arbres par opérateurs par région

b. Territoire et dynamique de plantations réalisées

RÉPARTITION DES PLANTATIONS DANS LES RÉGIONS :

Une dynamique émergente dans les régions céréalières

Le tableau de la répartition du nombre d'arbres plantés par région et de la densité de ml/ha montre que nous retrouvons en tête de peloton toujours les six mêmes régions qui ont la dynamique de plantation la plus forte : Pays de Loire, Hauts-de-France, Occitanie, Nouvelle-Aquitaine, Normandie, Auvergne-Rhône Alpes. Les plantations dans ces territoires représentent 85% des plantations totales.

Pour presque toutes ces régions, cette situation s'explique par le croisement entre les types de système agricoles présents concernés (présence d'élevage, polyculture élevage – cf. carte des systèmes agricoles), la diversité et le nombre d'opérateurs (cf. Partie 3 – présentation des opérateurs) et les densités de haies existantes dans les régions (cf. page suivante : carte densité des haies).

Deux régions se distinguent dans cette typologie : les Hauts-de-France et la Bretagne.

Dans les Hauts-de-France, cette dynamique forte de plantations s'explique par la présence d'opérateurs engagés dont certains depuis longtemps, reconnus par les gestionnaires et très fortement implantés sur les territoires d'actions.

Le Fonds pour l'Arbre bénéficie peu à des plantations en Bretagne alors qu'il s'agit d'un territoire très bocager avec de nombreux opérateurs. Cette situation s'explique par la présence d'un programme régional très mobilisateur et fortement doté qui n'incite pas les structures à solliciter d'autres aides.

La tendance la plus notable qui apparait est l'augmentation de la mobilisation des régions agricoles avec une dominance de systèmes céréaliers (cf. partie : systèmes agricoles). Cette évolution traduit-elle une prise de conscience de l'intérêt de l'arbre dans les grandes cultures ? Elle sera à confirmer grâce à l'analyse des données des prochaines programmations.

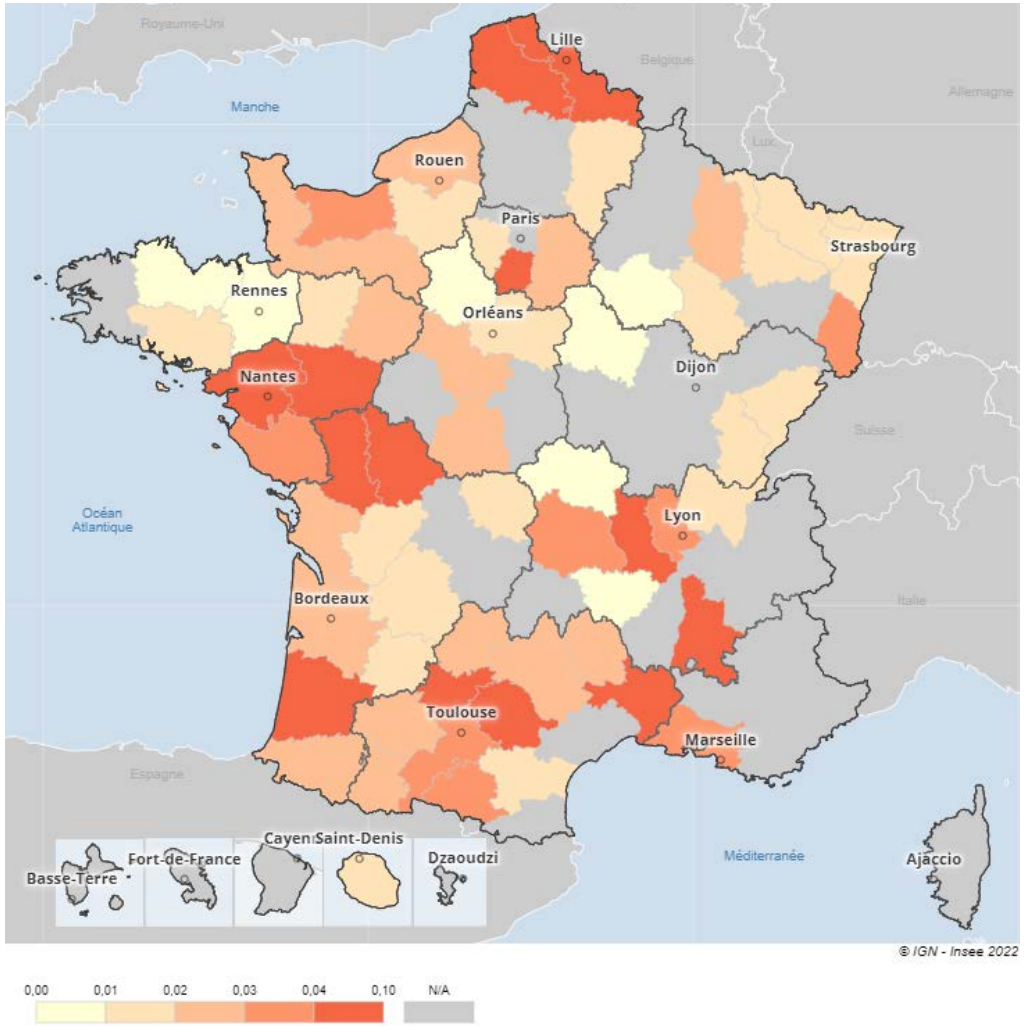

Ci-dessus :
Carte des densités de plantation réalisées dans le cadre du programme du Fonds pour l'Arbre par département (ML/HA)
Saison 2021-2022

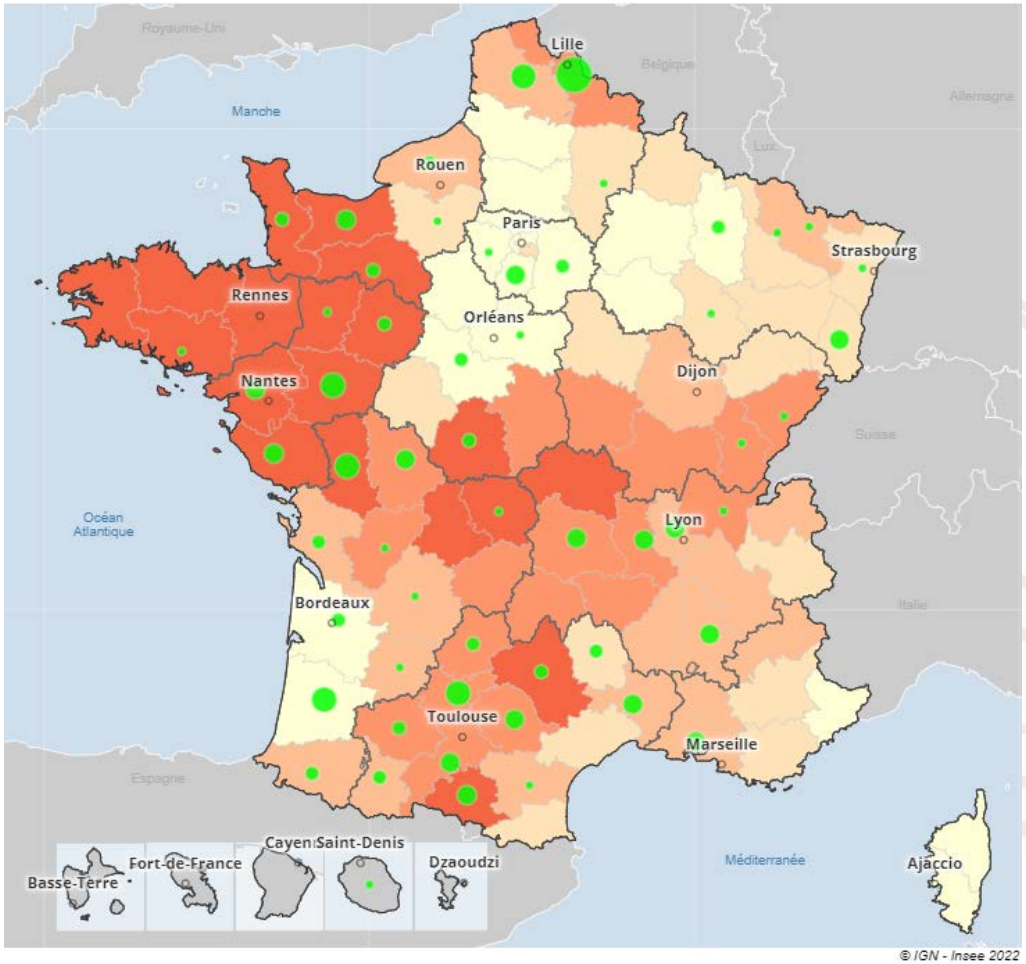

Densité des haies existantes (en ml/SAU) :

0,000 17,689 24,628 41,316 55,597 124,039 N/A

Densité des haies plantées par département (en ml/SAU) :

0,001 *0,002* *0,005*

Ci-dessus :
Carte des densités des haies existantes et densité des plantations réalisées par département dans le cadre du programme de Fonds pour l'Arbre
Saison 2021-2022

COMPARAISON AVEC LES TENDANCES DU PROGRAMME DU PLAN FRANCE RELANCE «PLANTONS DES HAIES»:

En 2020, le gouvernement a décidé d'engager pour la première fois un programme de plantations d'arbres hors forêt dans le cadre du plan de relance suite à la crise sanitaire du Covid-19. Le programme « Plantons des haies ! » porté par le ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire doit permettre de soutenir la plantation de 7 000 km de haies deux hivers de plantation : 21-22 et 22-23. Pour la première année, deux appels à projets ont eu lieu du 1er février au 30 avril 2021 puis du 1er mai au 1er octobre 2021, soit en même temps que l'appel à projet du Fonds pour l'Arbre qui s'est clôturé le 18 juin 2021. Les subventions du plan de relance comprennent un volet «investissement» qui prend en charge le financement de projets d'implantation de haies et d'arbres intra-parcellaires. La particularité de ce financement est qu'il s'adresse uniquement aux agriculteurs, contrairement à l'aide du Fonds pour l'Arbre qui s'adresse aux structures d'accompagnement uniquement et permet des plantations chez une diversité de gestionnaire.

Le plan de relance est le premier de ce type à l'échelle de tout l'hexagone avec des moyens financiers équitables entre les régions même si les dispositifs de mise en œuvre régionaux sont différents. Il envoie un signal fort aux agriculteurs quant à l'importance que l'état donne à l'arbre et la haie et de la place qu'elle va prendre dans la future PAC.

Suivant les régions et les modalités administratives choisies, certaines régions n'ont pas pu engager le programme aussi vite que prévu, en particulier dans les régions des Hauts de France et des Pays de la Loire (ainsi les données présentées seront à compléter avec le bilan du programme fin 2022). Il permet cependant d'avoir une photographie du potentiel de mobilisation d'un programme de plantations en France dans les parcelles agricoles.

Il est donc intéressant de comparer ces deux programmes, public et privé.Les tableaux permettent de comparer les dynamiques de plantations entre les programmes du plan de relance et du Fonds pour l'Arbre. Il apparait que les 7 régions qui ont les plus fortes dynamiques dans le Fonds ne sont pas complètement les mêmes que dans le plan de relance. On en retrouve cinq sur sept : Nouvelle Aquitaine, Ile de France, Occitanie, Normandie et Auvergne – Rhône Alpes.

Pour les Pays de la Loire et les Hauts de France, les différences s'expliquent par la complexité ou le retard des programmes engagés en région. Les conclusions pour ces régions seront à regarder à la fin 2022.

En revanche, on observe une forte mobilisation de la Bretagne, du Grand Est et du Centre-Val de Loire. Les deux premières régions ont fait des choix de politiques fortes en faveur de l'arbre. Les dossiers sollicités dans le cadre du Fonds pour l'Arbre sont donc de nature différente ou portée par des acteurs non reconnus dans les programmes régionaux (exemple des collectifs d'agriculteurs en Bretagne ou la plantation chez d'autres bénéficiaires que les agriculteurs en Grand Est).

En Centre Val de Loire, les acteurs expliquent cette forte mobilisation au plan de relance par l'engagement de nouveaux opérateurs sur la thématique (qui ne connaissent pas le Fonds pour l'Arbre) et un taux de financement important comme en Bretagne qui n'a pas nécessité la recherche de financements complémentaires.

Il est quand même intéressant de regarder le programme du Fonds pour l'Arbre comme un observatoire de la répartition des plantations en France et des tendances qui apparaissent. Le plan de relance conforte l'analyse précédente, d'une montée en puissance des plantations dans les régions céréalières.

Programme Fonds pour l'Arbre

RÉGION	DENSITÉ ML/HA SAU
Pays-de-la-Loire	0,040
Hauts-de-France	0,032
Occitanie	0,025
Nouvelle-Aquitaine	0,022
Île-de-France	0,018
Normandie	0,017
Auvergne-Rhône-Alpes	0,013
La Réunion	0,012
Grand-Est	0,009
Centre-Val-de-Loire	0,008
Provence-Alpes-Côte d'Azur	0,006
Bretagne	0,03
Bourgogne-Franche-Comté	0,002

Programme Plan de Relance

RÉGION	DENSITÉ ML/HA SAU
Bretagne	0,24
Nouvelle-Aquitaine	0,18
Grand-Est	0,09
Île-de-France	0,09
La Réunion	0,08
Occitanie	0,08
Centre-Val-de-Loire	0,08
Normandie	0,08
Auvergne-Rhône-Alpes	0,06
Provence-Alpes-Côte d'Azur	0,04
Pays-de-la-Loire	0,03
Bourgogne-Franche-Comté	0,03
Hauts-de-France	0,00

** ML/HA SAU : mètre linéaire par hectare de surface agricole utile*

c. Les essences : des choix qui favorisent la biodiversité

LES ESSENCES UTILISÉES DANS LE PROGRAMME COMPOSENT DES TAILLIS SOUS FUTAIE MAJORITAIREMENT

La grande majorité des plantations réalisées à travers le territoire français, restent des haies à plat à simple ou double rangs. Elles représentent 88% des plantations. Seulement 4% sont des plantations en intra-parcellaires ou des vergers co-plantés.

Ce sont 201 essences différentes qui sont utilisées par les opérateurs du Fonds pour l'Arbre. Parmi ces essences, certaines sont identitaires de régions bien précises (comme le Chêne vert ou le Micocoulier en zone méditerranéenne ou le bois joli cœur ou bois rouge endémique de La Réunion) et d'autres sont réparties plus largement.

Les haies plantées sont majoritairement composées d'arbustes (70% des plants). Les arbres représentent 25% des essences choisies. Le reste est composé d'essences de lianes (clématite, lierre, églantier…) ou semi-ligneuses (genêt, ajonc…).

Les 20 essences les plus utilisées du programme représentent à elles seules, 74% des végétaux plantés. Il s'agit majoritairement d'arbustes où l'on trouve en tout premier lieu le Cornouiller sanguin (9%), le Troène commun (7%), Le Noisetier (7%), l'Erable champêtre (6%), le Prunellier (6%) et l'Aubépine (5%). Ces cinq essences présentes sur la quasi-totalité des plantations représentent 40% de la totalité des plants utilisés. Ce sont aussi les essences qui sont majoritairement issues d'origine Végétal local avec de 70% à plus de 80% des plants utilisés produits sous la marque Végétal local.

Parmi les essences arborées qui constituent l'étage haut de la haie, le Charme (6%), les Chênes avec 10 variétés différentes rencontrées s'adaptant aux conditions climatiques (4%), les Poiriers et Pommiers (3,5%), le Merisier et plusieurs variétés de Cerisiers (2%), le Châtaignier (1,1%) et les Pruniers (1%) sont les plus utilisés sur le programme de plantation. Les arbres produisant des fruits (fruits à pulpes) représentent 7% du total des plants utilsiés dans le programme et 30% des essences arborées.

Le choix des essences oriente très clairement les haies plantées vers une fonction majoritairement tournée vers la biodiversité avec de nombreuses essences à fruits pulpeux. Ces choix sont cohérents avec les motivations exprimées pour la réalisation des plantations où l'enjeu biodiversité a fortement augmenté sur cette campagne (de 34 à 50%). Ces variétés sont aussi plus faciles à reproduire via la filière Végétal local.

Mais les autres fonctions sont aussi garanties par la typologie majoritairement retenue de taillis sous futaie (70% des plantations réalisées le sont avec deux fois plus d'arbustes que d'arbres).

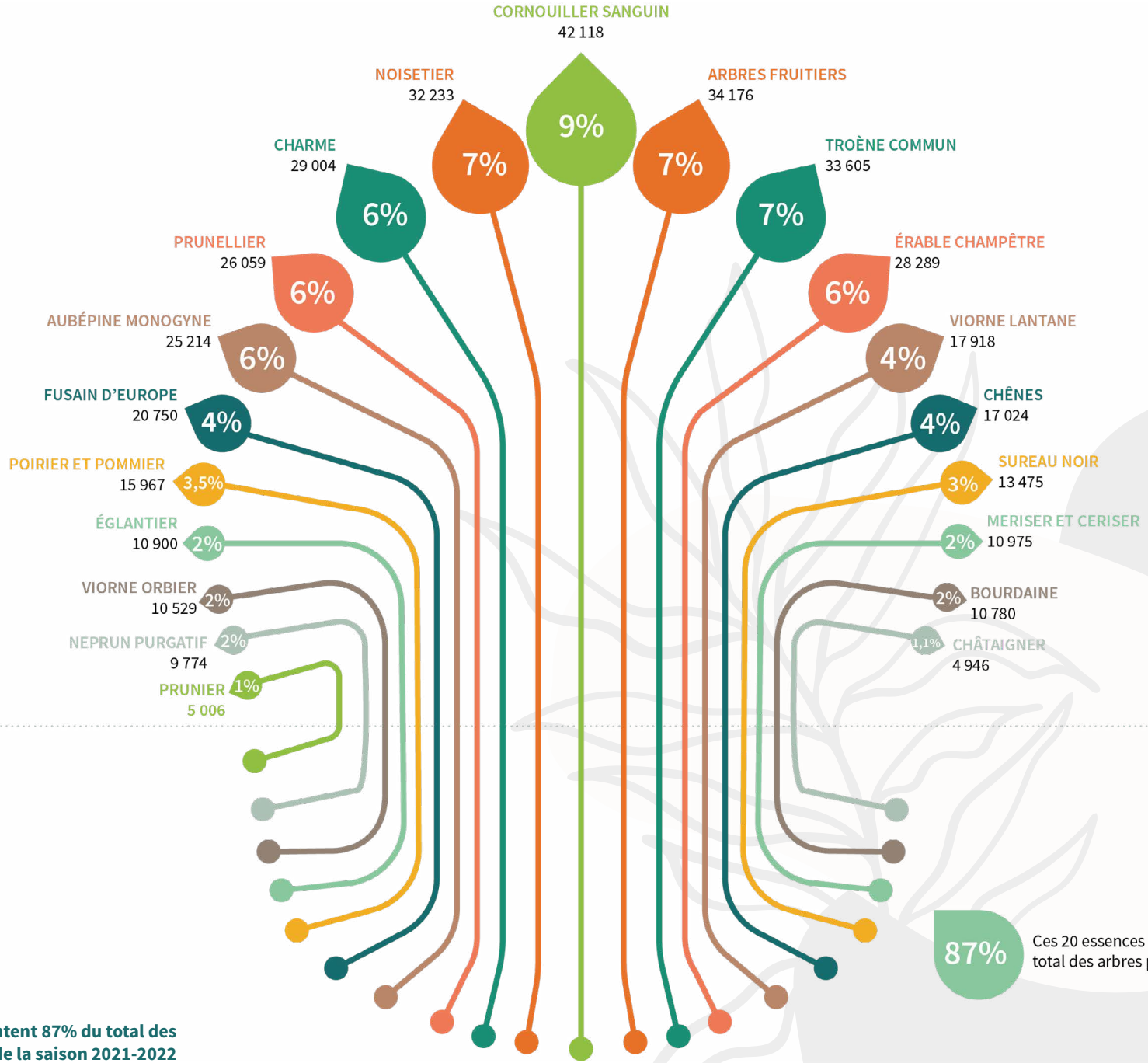

Ci-contre :
Ces 20 essences représentent 87% du total des arbres plantés au cours de la saison 2021-2022

2.

Les gestionnaires

2021-22

1 262 GESTIONNAIRES

49% AGRICULTEURS POUR 65% DES ARBRES PLANTÉS

50% ENJEU BIODIVERSITÉ

2020-21

1 989 GESTIONNAIRES

52% AGRICULTEURS POUR 65% DES ARBRES PLANTÉS

34% ENJEU BIODIVERSITÉ

CUMUL

3 251 GESTIONNAIRES

51% AGRICULTEURS POUR 65% DES ARBRES PLANTÉS

Ci-contre :
Pratique de gestion durable manuelle : recépage d'une haie de taillis de noisetiers avec reprise de souche pour ne pas laisser de chicots

©Photo : Karolina Samborska

a. Les Gestionnaires de Haies

LES PLANTATIONS (RE) MAILLENT L'ESPACE AGRICOLE

Le gestionnaire de haie deviendra le responsable final de la chaîne de plantation. La haie lui est confiée sur le long terme. Le programme aide la plantation et accompagne le gestionnaire de haie sur la durée. Mais en mettant à disposition des terres lui appartenant pour planter des haies, le gestionnaire deviendra responsable de ces dernières. Il devra engager les moyens humains et financiers pour garantir la durabilité des plantations dans le temps et leur gestion qui leur assureront toutes les fonctions écosystémiques bénéfiques pour la société. Ainsi le Fonds n'aide pas directement financièrement les gestionnaires planteurs mais les accompagne pour la prise en charge de ses nouvelles haies qui bénéficieront à l'intérêt général de leur territoire.

Les gestionnaires concernés sont essentiellement des agriculteurs (49%) et concentrent 65 % du volume de plantations du programme. Mais la particularité de ce programme par rapport généralement aux dispositifs publics est qu'il couvre des projets également chez des gestionnaires particuliers (habitants, entreprises, coopératives, syndicats, etc.) (31%), des collectivités (10%) et des associations (6%). La majorité du temps, les plantations réalisées ont une interface agricole. Ainsi, les plantations réalisées chez ses autres gestionnaires permettent de créer une connectivité des haies dans le paysage avec une meilleure intégration des zones construites et ainsi une meilleure fonctionnalité de la trame bocagère.

Ci-dessous :
Répartition des volumes d'arbres plantés selon les types des gestionnaires-planteurs

UNE MOTIVATION MAJEURE POUR UN BÉNÉFICE BIODIVERSITÉ ATTENDU

Tous porteurs de projet confondus, l'enjeu biodiversité arrive largement en tête pour plus de 50% des sites de plantation (en additionnant l'enjeu biodiversité, auxiliaire de culture et cynégétique). Il bondit de 16% par rapport à l'année dernière. L'importance prise par cette motivation de plantation est à mettre en lien avec la médiatisation accentuée faite autour de l'effondrement de la biodiversité. L'enjeu paysage qui intègre une vision écosystémique des haies anime le geste de plantation de 14% des gestionnaires. Mais d'autres bénéfices sont attendus par les planteurs de haies notamment agricoles. Pour 38% des planteurs, il s'agit de valoriser les intérêts

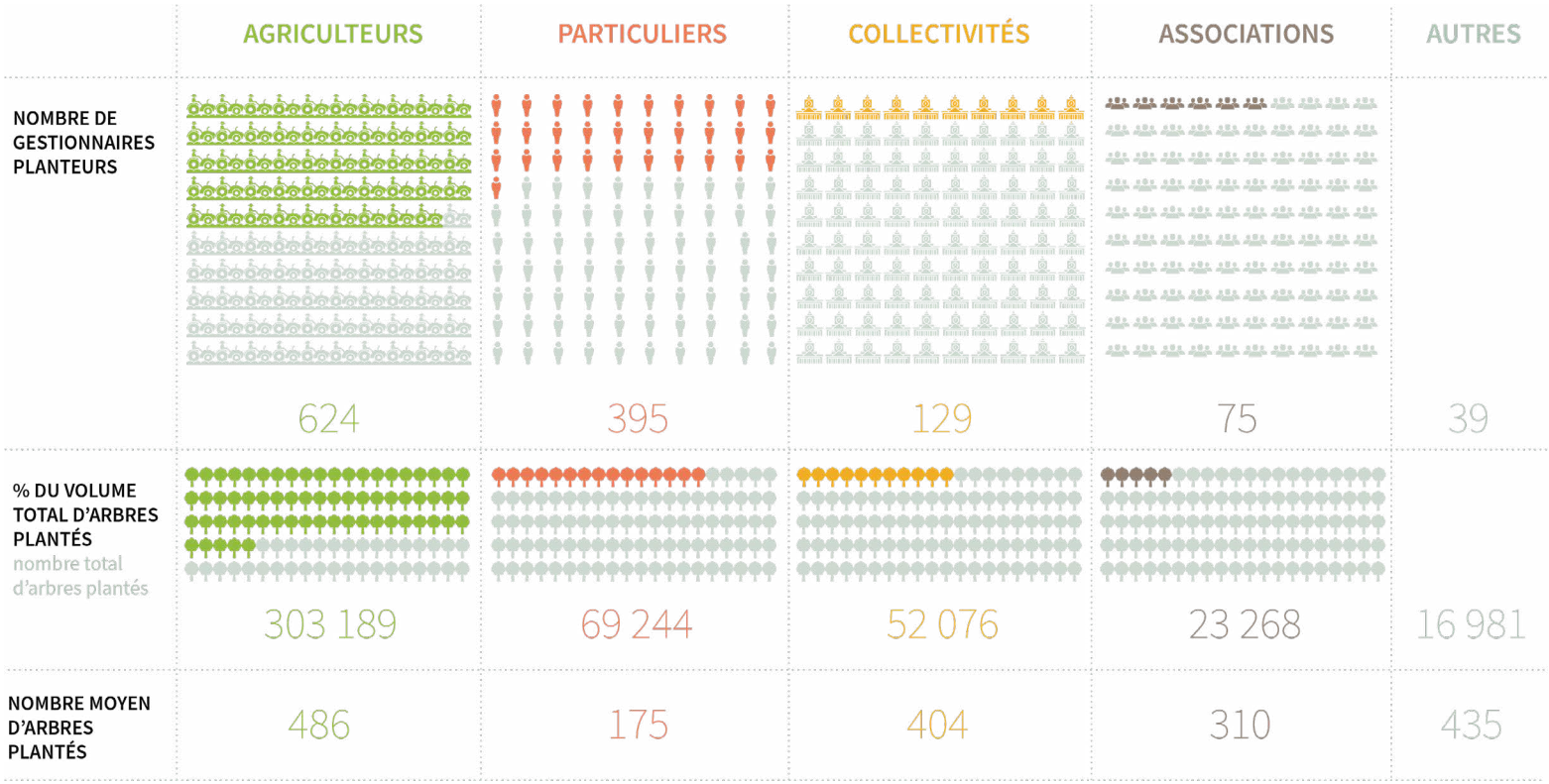

(économiques, écosystémiques et agronomiques) qui sont de plus en plus intégrés et reconnus par les agriculteurs de la haie dans la production agricole en particulier pour apporter une protection à leurs parcelles et pour le bien-être de leurs animaux d'élevage au pâturage, la haie apportant ombrage et protection contre le vent et les intempéries autant qu'un fourrage apprécié. Ces enjeux deviennent de plus en plus prégnants pour permettre une résilience des exploitations aux changements climatiques. Il est à noter que l'enjeu climatique et en particulier le stockage du carbone ne ressort pas directement dans les motivations des gestionnaires.

Mais voir uniquement l'implantation d'une haie sous un seul de ces quatre prismes serait réducteur. Et c'est là tout le rôle pédagogique des opérateurs lors de l'accompagnement technique à la plantation : faire prendre conscience que derrière l'objectif principal poursuivi par le porteur de projet se cache d'autres enjeux tout aussi importants. Que la plantation réalisée et entretenue comme elle se doit apportera non seulement la réponse à la fonctionnalité visée mais également à toutes les autres fonctionnalités induites par la présence de la haie comme son rôle sur l'eau, sur les auxiliaires de culture, sur la valorisation du bois (bois-énergie, bois d'œuvre, etc.) et des fruits de la haie, sur l'importance de la séquestration du carbone dans notre lutte collective contre le changement climatique, etc.

Au moment de la définition commune du projet de plantation, l'opérateur prend en compte cette multifonctionnalité des haies en fonction de l'endroit où elle est implantée et dans les essences choisies. Il devra faire prendre conscience à l'exploitant agricole de toutes les fonctionnalités à court terme comme à plus long terme que peut apporter la haie, de l'importance de la gestion apportée à cette dernière pour garantir toutes les fonctionnalités (court et long terme) que peut rendre la haie et l'importance de la gestion dans l'atteinte de l'optimisation de ces différents rôles.

Chaque exploitation agricole, quelle que soit sa taille, ses productions et son système, a besoin des fonctionnalités de l'arbre même si dans un premier temps il s'engage dans la démarche avec un objectif prioritaire défini.

Ci-contre :
Répartition des volumes d'arbres plantés selon les objectifs des gestionnaires-planteurs

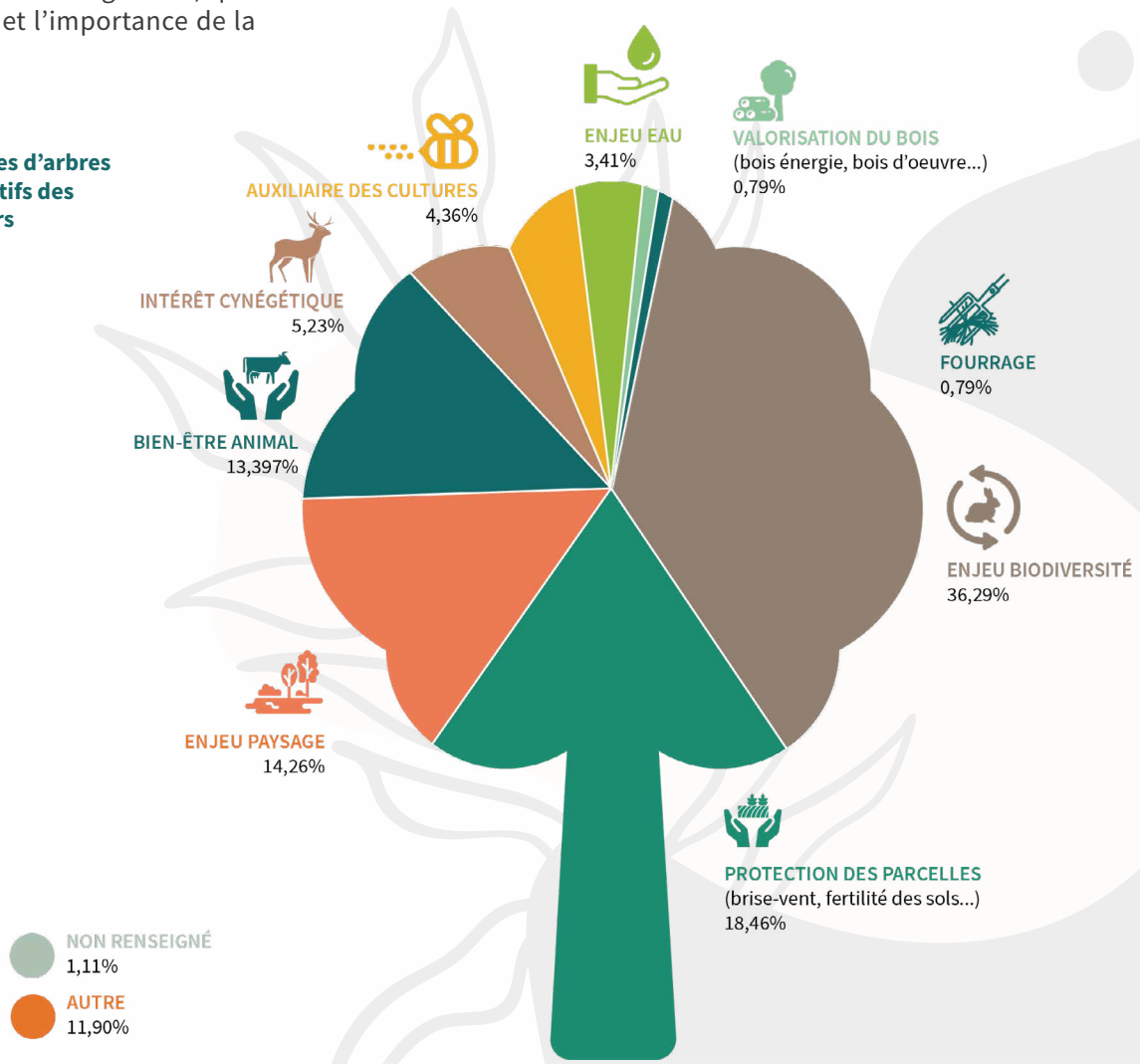

b. Zoom sur les gestionnaires agriculteurs

LES AGRICULTEURS : ACTEURS CLÉS DE LA PÉRENNITÉ DES PLANTATIONS

Les exploitants agricoles représentent la moitié des gestionnaires engagés dans les plantations de haies du Fonds pour l'Arbre. Comptabilisant 303 189 arbustes, ils représentent les deux tiers des arbres plantés avec un linéaire moyen de haie par porteur de projet de 486 mètre linéaire (ml).

Le milieu agricole est en première ligne quant à ces problématiques de restauration, de gestion et de plantation. Pourtant il a été le premier touché par la suppression des haies bocagères et toutes les transformations liées à ces politiques. En remettant l'arbre au coeur des systèmes d'exploitations agricoles, nous nous assurons une meilleure pertinence et perennité des programmes de plantation et de gestion. Aussi, nous nous assurons d'une vraie appropriation de la haie et de ses fonctionnalités par le gestionnaire.

Déjà, depuis plusieurs années, les agriculteurs répondent, de plus en plus nombreux, aux plantations de haies qui leur sont proposées et cette tendance s'est renforcée avec le déploiement de la mesure « Plantons des haies » du Plan de Relance et les différentes volontés politiques d'encourager les agriculteurs à planter. Mais ce type de mesure programmée sur une courte période (2 ans) peut engendrer un effet d'aubaine. Pour ne pas être un coup d'épée dans l'eau et garantir une qualité d'accompagnement, l'énergie déployée par les opérateurs qui accompagnent les exploitants agricoles à la plantation doit donc être répartie entre des primo-planteurs et des agriculteurs qui ont déjà planté auparavant et qui s'engage sur un projet global à l'échelle de l'exploitation.

UN ÉQUILIBRE ENTRE LES PRIMO-PLANTEURS ET LES AGRICULTEURS PLANTEURS FIDÉLISÉS

Les chiffres du Fonds pour l'Arbre sont doublement encourageants puisqu'on y trouve un réel équilibre entre les primo-planteurs et les agriculteurs qui reviennent planter dans le cadre du programme.

- D'une part, plus de la moitié des agriculteurs du programme sont des primo-planteurs avec une longueur de plantation moyenne de 489 ml. Cette première expérience de la plantation doit être techniquement accompagnée par les opérateurs du Fonds pour l'Arbre dans un double objectif : assurer la pérennité de la haie tout autant que conforter l'exploitant agricole dans sa démarche de plantation et qu'il continue à planter les années suivantes pour récréer le maillage bocager à l'échelle de son exploitation.
- D'autre part, 41% des exploitants agricoles du Fonds pour l'Arbre ont déjà planté des haies avec le programme, ce qui conforte l'intérêt et le réel besoin d'un accompagnement technique non seulement de la plantation mais également de la croissance et de la gestion de la haie afin que l'agriculteur soit satisfait, qu'il continue à planter après sa première expérience et qu'il obtienne les bénéfices escomptés lors de la plantation. Avec 452 ml, la longueur moyenne de haie plantée est un peu inférieure à celle des primo-planteurs, ce qui s'explique facilement car ce nouveau linéaire vient compléter et s'ajouter aux précédents linéaires plantés à gérer. Ces agriculteurs satisfaits et convaincus sont les meilleurs ambassadeurs qui soient pour convaincre leurs voisins et plus largement sur leur territoire de s'engager dans la même démarche qu'eux.

Ainsi des groupes d'agriculteurs planteurs peuvent se constituer. Leur animation permet d'assurer la cohérence des plantations entre elles mais aussi et surtout d'accompagner les agriculteurs dans un suivi régulier pour intégrer ces nouvelles plantations à leur système en s'appuyant sur une dynamique de groupe. Il semble en effet important par l'animation de groupes d'agriculteurs consolidés et convaincus par les plantations de leur faire intégrer la gestion de leurs haies en diversifiant les thématiques de travail autour des arbres : litière plaquette, régénération naturelle, valorisation énergétique, etc. en redonnant à l'arbre une place d'atelier économique de l'exploitation. Cette direction est essentielle pour contourner le constat fait par une opératrice dans l'Aveyron « les agriculteurs sont déconnectés des haies qu'ils ont déjà sur leur exploitation qui disparaissent par mauvaise gestion et qui mènent malgré tout des actions de plantation ! »

Page de droite :
Répartition de la quantité d'arbres plantés par agriculteurs primo-planteurs et planteurs fidélisés

PREMIÈRE PLANTATION
348 agriculteurs
170 477 arbres

ONT DÉJÀ PLANTÉ
255 agriculteurs
115 381 arbres

NON PRÉCISÉ
21 agriculteurs
17 331 arbres

UNE AUGMENTATION DE 10 % DES PLANTATIONS EN CONVENTIONNEL ET EN SYSTÈME CÉRÉALIER

Alors qu'au cours de la saison 2020-2021, les agriculteurs en AB ou en conversion ayant planté dans le cadre du programme étaient quasiment à égalité numéraire avec les agriculteurs conventionnels, la saison 2021-2022 montre que les agriculteurs conventionnels sont quasiment 10% plus nombreux que les agriculteurs en AB ou en conversion. En revanche, comme lors de la saison précédente, les agriculteurs en agriculture biologique plantent des linéaires plus grands, 544 arbres par projet contre 452 en agriculture conventionnelle.

Cette petite évolution des tendances ne doit pas faire oublier que les agriculteurs biologiques ne représentent que 12,5% de la population agricole totale en France, ce qui laisse encore une très grande marge de progrès pour réintégrer l'arbre dans les exploitations agricoles conventionnelles.

À travers leurs pratiques agricoles soucieuses des équilibres naturels et à travers les réflexions qu'ils mènent pour parvenir à cet équilibre, les agriculteurs bio sont plus enclins à se lancer dans la plantation de haies bocagères. Mais si les avantages apportés par les arbres bénéficient aux agriculteurs bio, les mêmes avantages de l'arbre sont apportés aux agriculteurs conventionnels qui font le choix de la haie bénéficient pareillement de tous les avantages de la présence de l'arbre au coeur de leur exploitation en améliorant notamment leur résilience face au changement climatique.

Comme identifié sur la répartition des plantations par régions, un frémissement de changement se fait sentir également sur le plan des secteurs de production. **Alors que sur le programme 2020-2021, seuls 4,5% des gestionnaires de haies agricoles étaient installés sur un système en grandes cultures contre plus de 40% d'éleveurs (tous types confondus), ils sont 16,5% pour 2021-2022 pour 40% d'éleveurs.** La prise de conscience fait lentement son chemin dans les espaces de grandes cultures et le passage à l'acte de plantation reste encore marginal car les territoires céréaliers montrent des densités très faibles de haies. Il est à noter que les plantations en systèmes viticulture et maraichage se développent aussi. Cependant, la place des haies dans ces systèmes est contraint par l'espace disponible qui lui est laissé.

Il faut réinventer les systèmes agricoles pour produire avec l'arbre. Le développement dans des systèmes d'exploitation moins historiquement reliés à l'arbre passera par la production de connaissances avec le développement de leur apprentissage dans l'enseignement agricole, et la démonstration par des expériences réussies dans les territoires. Le concours général agricole sur les pratiques agro-forestières est une vitrine qui permet de donner l'exemple.

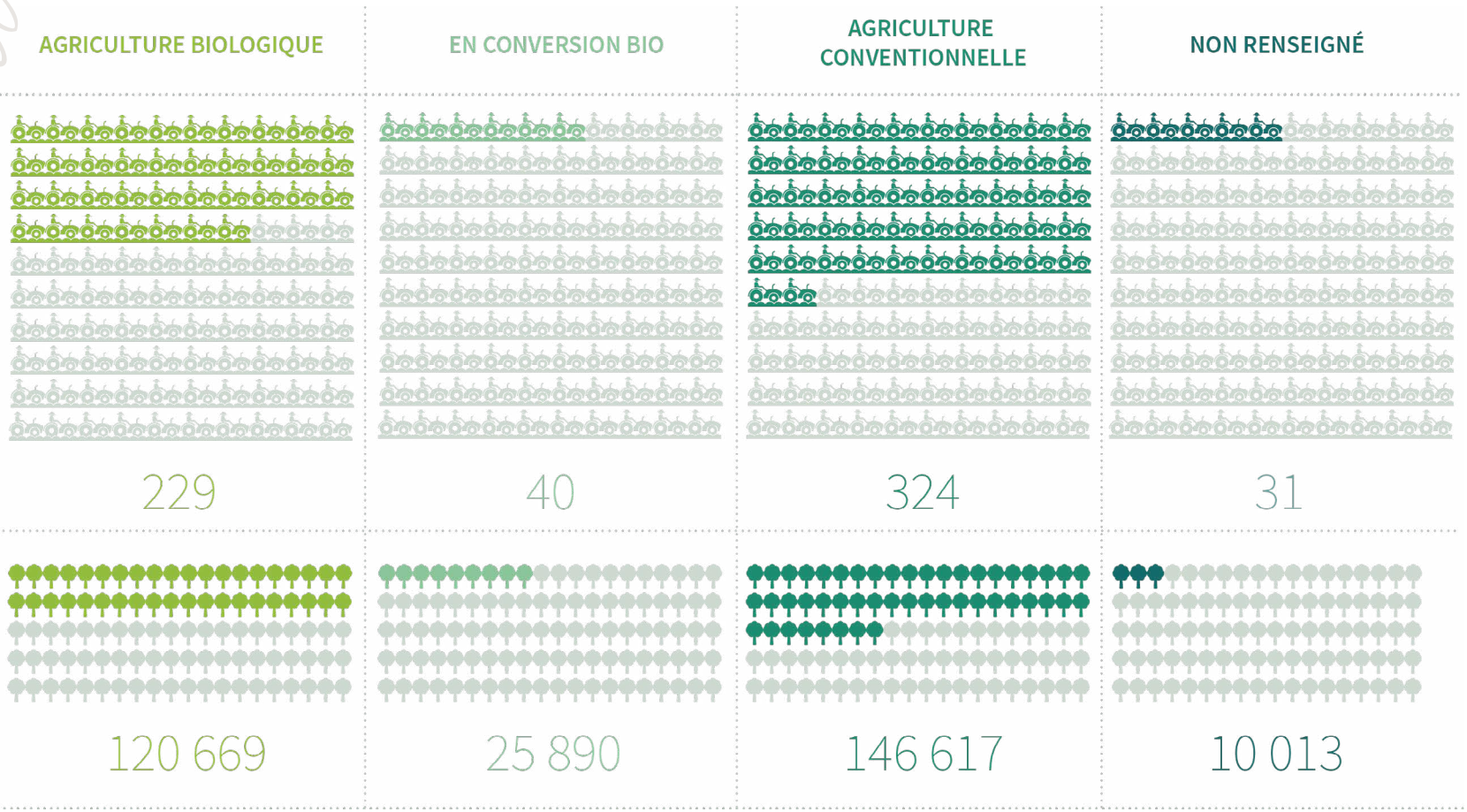

Ci-dessus :
Répartition des volumes d'arbres plantés par les gestionnaires agriculteurs selon le mode de production

Page de droite :
Répartition des volumes d'arbres plantés par les gestionnaires agriculteurs selon le type de production

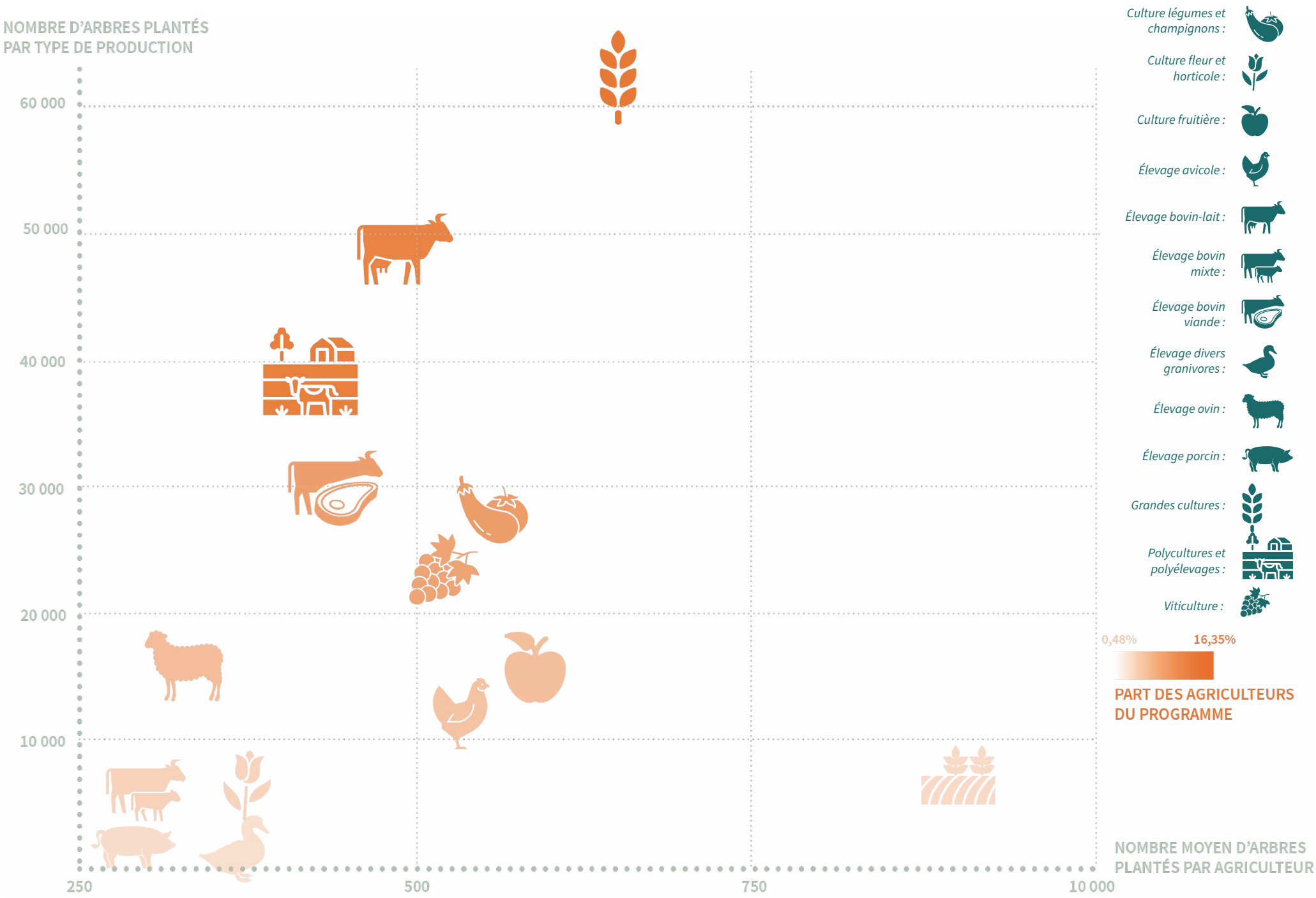
NOMBRE D'ARBRES PLANTÉS
PAR TYPE DE PRODUCTION
60 000
50 000
40 000
30 000
20 000
10 000
250
500
750
10 000
Culture légumes et champignons :
Culture fleur et horticole :
Culture fruitière :
Élevage avicole :
Élevage bovin-lait :
Élevage bovin mixte :
Élevage bovin viande :
Élevage divers granivores :
Élevage ovin :
Élevage porcin :
Grandes cultures :
Polycultures et polyélevages :
Viticulture :
0,48%
16,35%
PART DES AGRICULTEURS DU PROGRAMME
NOMBRE MOYEN D'ARBRES PLANTÉS PAR AGRICULTEUR

3.

Les opérateurs

2021-22

86 OPÉRATEURS

159 ÉQUIVALENTS TEMPS PLEIN

16,4 PROJETS ACCOMPAGNÉS PAR OPÉRATEUR

2020-21

94 OPÉRATEURS

183 ÉQUIVALENTS TEMPS PLEIN

25 PROJETS ACCOMPAGNÉS PAR OPÉRATEUR

CUMUL

105 OPÉRATEURS DIFFÉRENTS AIDÉS

©Photo_Karolina Samborska

LISTE DES 86 OPÉRATEURS DU PROGRAMME 2021-2022

1. AAAT - Atelier Agriculture Avesnois-Thiérache
2. ADAF - Association Drômoise d'Agroforesterie
3. AFAHC Occitanie - Association Française des Arbres et des Haies Champêtres d'Occitanie
4. AGROECO Expert
5. Agrof'île
6. Agroof SCOP
7. AHP12 - Arbres, Haies Paysages d'Aveyron
8. AHP46 - Arbres Haies, Paysages 46
9. AP11 - Arbres et Paysages 11
10. AP31 - Arbres & Paysages d'Autan
11. AP32 - Arbre & Paysage 32
12. AP33 - Arbres & Paysages en Gironde
13. AP81 - Arbres & Paysages Tarnais
14. Arbre et Agriculture en Aquitaine
15. Association Campagnes Vivantes 82
16. Bio en Grand Est
17. Bocage Pays Branché
18. Bois Bocage Energie
19. CA09 - Chambre d'Agriculture – Ariège
20. CA13 - Chambre d'Agriculture - Bouches du Rhône
21. CA17 - Chambre d'Agriculture - Charente-Maritime
22. CA44 - Chambre d'Agriculture - Pays de la Loire - Loire Atlantique
23. CA49 - Chambre d'Agriculture - Pays de la Loire - Maine et Loire
24. CA72 - Chambre d'Agriculture - Pays de la Loire – Sarthe
25. CA85 - Chambre d'Agriculture - Pays de la Loire – Vendée
26. Canopée Reforestation
27. CAUE23 - Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'environnement de la Creuse
28. CCSB - Communauté de Communes Saône-Beaujolais
29. CIVAM de Valençay et du Pays de Bazelle
30. CIVAM PACA
31. Coat Nerzh Breizh
32. Communauté de Communes des Hauts de Flandre
33. COPAGE Association
34. CoPLER - Communauté de Communes du Pays entre Loire et Rhône
35. CPIE Loire Océane
36. CPIE Sèvre et Bocage
37. CPIE Val de Vilaine
38. EDEN – Etude des Equilibres Naturels
39. EIRL de la Haie à la Forêt
40. EPFEFPA Saint-Paul (Ile de la Réunion)
41. EHLG – Euskal Herriko Laborantza Ganbara
42. Dinan Agglomération
43. FDC22 - Fédération Départementale des Chasseurs -Côtes d'Armor
44. FDC25 - Fédération Départementale des Chasseurs -Doubs
45. FDC27 – Fédération Départementale des Chasseurs de l'Eure
46. FDC41 - Fédération Départementale des Chasseurs -Loir-et-Cher
47. FDC42 – Fédération Départementale des Chasseurs - Loire
48. FDC49 - Fédération Départementale des Chasseurs -Maine-et-Loire
49. FDC52 – Fédération Départementale des Chasseurs – Haute-Marne
50. FDC76 - Fédération Départementale des Chasseurs -Seine-Maritime
51. FDC77 - Fédération Départementale des Chasseurs -Seine-et-Marne
52. FDC79 - Fédération Départementale des Chasseurs - Deux Sèvres
53. FDC85 – Fédération Départementale des Chasseurs – Vendée
54. FDC86 - Fédération Départementale des Chasseurs - Vienne
55. Fédération Régionale des Chasseurs des Hauts de France
56. FNE-BFC - France Nature Environnement Bourgogne Franche-Comté
57. FRC Pays de la Loire - Fédération Régionale des Chasseurs des Pays de la Loire
58. Haies vives d'Alsace
59. Horizon Bocage
60. Les Jardins du Cygne
61. Les Planteurs Volontaires
62. Luciole
63. Maison Botanique
64. Mayenne Bois Energie
65. Mission Bocage
66. Mission Haies AuRA - Union des Forêts et des Haies Auvergne Rhône Alpes
67. MNE645-AP65 - Maison de la Nature et de l'Environnement des Hautes-Pyrénées - Arbre & Paysage 65
68. Paysage de Mares Haies d'Arbres
69. PNR Avesnois - Parc Naturel Régional de l'Avesnois
70. PNR Brenne - Parc Naturel Régional de la Brenne
71. PNR Cotentin Bessin - Parc Naturel Régional des Marais du Cotentin et du Bessin
72. PNR Lorraine - Parc Naturel Régional de Lorraine
73. PNR Normandie-Maine - Parc Naturel Régional Normandie-Maine
74. PNR Opale - Parc Naturel Régional des Caps et Marais d'Opale
75. PNR Pilat - Parc Naturel Régional du Pilat
76. Prom'Haies en Nouvelle-Aquitaine
77. SBV de l'Arques - Syndicat du bassin versant de l'Arques
78. SENOM - Syndicat d'Eau du Nord-Ouest Mayennais
79. Sète agglopôle méditerranée
80. SIMA Coise - Syndicat Interdépartemental Mixte pour l'Aménagement de la Coise
81. SMBVA - Syndicat Mixte du Bassin Versant de l'Armançon
82. SMGBO - Syndicat Mixte du Grand Bassin de l'Oust
83. Sylvagraire
84. Sylvaloir
85. Valdallière – Commune de Valdallière

CARTE D'IMPLANTATION DES 86 OPÉRATEURS DU PROGRAMME 2021-2022

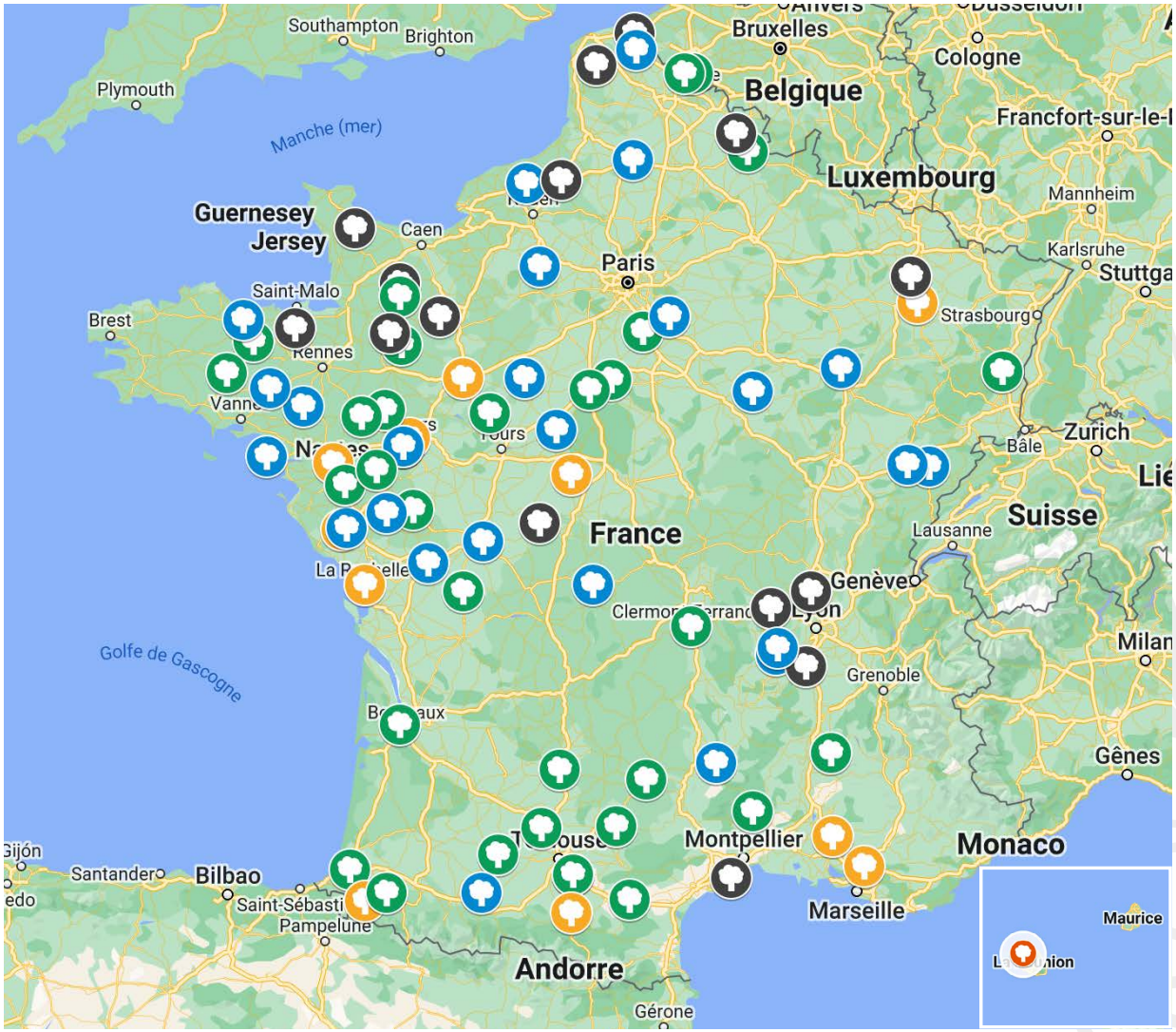

- Arbre_Agroforesterie
- Environnement
- Territoire
- Agriculture
- Enseignement_Recherche

a. Soutenir des opérateurs qui peuvent inscrire les plantations dans la durée

SOUTIEN À L'ANIMATION TERRITORIALE, CLÉ DE VOÛTE DU PROGRAMME

La connaissance de l'arbre, de sa gestion et de ses intérêts ont été perdus autant par les gestionnaires principaux agriculteurs que de leurs voisins ou autres intervenants de l'espace publique depuis la dernière guerre mondiale. Redonner une place à l'arbre demande une forte mobilisation des acteurs et l'organisation d'un tissu territorial favorable. La réussite des projets est dépendante d'une animation territoriale qui s'inscrit dans le temps long et s'appuie sur une ingénierie territoriale riche et complexe tant en termes de compétences mobilisées que de logiques d'acteurs.

Le choix du programme national du Fonds pour l'Arbre est de soutenir le développement territorial pour une gestion et une implantation durable de la haie. Il apporte ainsi une aide au fonctionnement des structures pour développer une animation territoriale qui :

- Permet le développement de filières de valorisation de la haie
- Organise l'accompagnement collectif des gestionnaires de haies
- S'appuie sur les labels et outils métiers
- Dispose de compétences croisées
- Propose une approche globale
- S'installe dans une logique de coopération inter-structures d'accompagnement

Pour la programmation 2021-22, l'enveloppe totale de 400 352 € dédiée à l'aide n°1 et au bonus Végétal local a permis de soutenir les opérateurs dans l'animation et l'appui technique qu'ils déploient pour permettre des plantations d'arbres et de haies champêtres.

INTÉGRER CES ENJEUX DANS L'APPEL À PROJET : LE CHOIX DES OPÉRATEURS

Suite à l'appel à projets publié au printemps 2021, 115 candidatures ont été reçues contre 94 candidatures l'année dernière, soit une progression de 22% du nombre de candidatures, ce qui démontre l'attrait croissant du Fonds pour l'Arbre.

86 candidats ont été retenus parmi ces candidatures. Dans ces 86 opérateurs, certains se sont positionnés sur l'aide à la plantation uniquement (46 opérateurs) et d'autres se sont positionnés à la fois sur l'aide à la plantation et une ou plusieurs des autres aides proposées par le Fonds pour l'Arbre (40 opérateurs) (cf. détail des aides dans le paragraphe suivant). Certains opérateurs ont également fait le choix de se positionner uniquement sur les aides à la gestion durable. Ainsi, **77 opérateurs ont été conventionnés sur l'aide à la plantation**, 25 sur l'aide au développement de la filière végétal local, 10 sur l'aide à la mise en œuvre du Label Haie et 11 sur l'aide au référent régional Label Haie.

Un travail important d'établissement d'une grille d'évaluation des candidatures a été conduit par la commission de travail Afac-Agroforesteries.

Cette grille d'évaluation poursuit trois objectifs :

- objectiver/préciser les critères d'évaluation et d'attribution des aides,
- encourager les opérateurs à s'engager plus en avant dans le développement de la filière Végétal local
- Identifier les structures qui développent une animation globale autour de la haie (la réussite des plantations dépend de l'intégration des nouvelles haies dans une démarche globale demandant l'accompagnement des gestionnaires sur le long terme)

Les enjeux du nouvel appel à projets sont d'améliorer la transparence et de garantir l'intérêt général dans la sélection des opérateurs, de consolider un modèle de sélection compatible avec l'intérêt général et de renforcer/intégrer les notions de soutien au développement de la gestion durable des haies et de la filière Végétal local.

Les critères éliminatoires définis sont les suivants :

- avoir un minimum de 50% Végétal local
- porter un projet de plantation minimal de 5 000 arbres
- avoir une note minimale de 10/20, soit un total de 35 points
- disposer à minima d'une référence antérieure

Modalités de composition du jury

La commission a également travaillé sur la composition du jury pour s'assurer à la fois d'une bonne capacité d'évaluation technique et opérationnelle des dossiers tout en s'assurant d'une totale impartialité pour les arbitrages financiers.

Les dossiers de candidature ont été répartis en trois jurys technique avec environ 30 candidatures à traiter par jury pour alléger la charge de préparation pour les jurys, approfondir l'analyse des dossiers.

Ces jurys sélectionnent les candidats en s'appuyant sur la nouvelle grille d'évaluation multi-critères.

Des opérateurs ont été tirés au sort pour intégrer un jury et leur permettre de s'impliquer dans le dispositif de sélection afin d'éclairer leur compréhension de l'AAP. Cette implication a été fortement appréciée par les opérateurs tirés au sort.

L'ouverture aux mécènes (sur volontariat) pourra être proposée pour leur donner une vision concrète de l'AAP et de ce qui se passe sur le terrain ainsi qu'une vision sur l'exigence que l'on met sur la sélection.

Enfin, une commission d'attribution finale n'impliquant aucun opérateur bénéficiaire susceptible d'être bénéficiaire, définit le taux d'abattement par catégorie ainsi que le niveau de plafonnement des nouveaux opérateurs. Elle assure également l'équilibre global des aides en fonction des enveloppes disponibles.

Objectifs	Détail points évalués	Nombre de points
Identité du candidat et le type d'aide sollicitée		
Évaluation des compétences techniques et de l'expérience de l'opérateur	1. Nombre d'arbres demandés 2. % Végétal local annoncé 3. Nombre de références antérieures présentées	29pts 43%
Évaluation du projet global de l'opérateur autour de l'arbre champêtre et de la haie	1. Portage d'un projet sur la haie / Vision à long terme 2. Diversité d'actions autour de l'arbre et la haie 3. Diversité de publics touchés 4. Implication filière Végétal local 5. Action filières valorisation économique de la haie 6. Innovation	19pts 29%
Évaluation de la dynamique territoriale et partenariale du candidat	1. Ancrage territorial de l'organisme / cohérence de son projet et de son aire d'action 2. Coopération inter-acteurs sur le projet	12pts 17%
Évaluation de la solidité administrative et financière du dossier	1. Éligibilité au mécénat 2. Fiabilité administrative 3. Équilibre financier du projet	9pts 12%

b. Connaitre les opérateurs et leurs actions

UNE FIDÉLITÉ DES OPÉRATEURS ET DU FONDS POUR L'ARBRE

Parmi tous ces lauréats, 17 intègrent le programme pour la première fois, soit 20% de nouveaux entrants. Ces nouveaux opérateurs sont majoritairement composés de structures davantage orientée sur le volet gestion durable des haies pour qui l'ouverture du programme à cette thématique a constitué une véritable opportunité. Sur les 17 opérateurs qui intègrent le programme pour la première fois, 11 d'entre eux ont été retenus sur l'aide à la plantation, 4 sur l'aide à la mise en œuvre du Label Haie et 5 sur l'aide aux référents régionaux du Label Haie (cf. chapitres suivants).

68 des 84 opérateurs engagés sur 2020-2021 ont réitéré leur candidature, soit un taux de fidélité de 81% en légère baisse par rapport à celui de l'année dernière qui était de 87%.

Plusieurs facteurs expliquent cette baisse du taux de fidélité au programme. D'une part, certains opérateurs de type collectivités qui n'ont pas inscrit leurs actions en faveur de la haie dans une politique globale de long terme. D'autre part, la mise en place du programme « Plantons des haies ! » doté de 50 millions d'euros du Plan de Relance avec un financement de l'action à 100% s'est avéré être un moyen de financement de l'action plus attractif et suffisant pour certains opérateurs engagés uniquement sur de l'accompagnement à la plantation.

Malgré tout, nous observons une réelle stabilité des structures engagées, et en particulier celles impliqués historiquement depuis 2010, pour qui ce programme est le moyen d'expérimenter, d'innover de nouvelles actions qui ne sont pas encore financées par les pouvoirs publics et ainsi réaliser un projet global sur la haie.

UN RÉSEAU D'OPÉRATEURS TRÈS DIVERSIFIÉ

L'animation territoriale est réalisée par les structures d'ingénierie territoriale ayant la compétence d'accompagnement et d'animation. Ces structures, appelées opérateurs, constituent le réseau national de l'Afac-Agroforesteries.

Ce réseau national est composé de structures territoriales aux profils très diversifiés mais qui ont toutes comme point commun de travailler avec l'arbre et la haie dans l'espace rural, pour développer le territoire et ses fonctions écosystémiques, agricoles, paysagères ou encore énergétiques.

Le programme du Fonds pour l'Arbre accompagne dans les projets de plantations pratiquement autant d'opérateurs investis dans le champ de l'environnement (29 opérateurs) que d'opérateurs spécialisés sur la thématique arbres et agroforesterie (30 opérateurs) et ils représentent les deux-tiers des opérateurs du programme.

TAUX DE FIDÉLITÉ

Expérience structure	Nombre	%
Nombre d'opérateurs engagés avant 2019	54	70%
Nombre d'opérateurs engagés entre 2019 et 2021	12	16%
Nouveaux opérateurs en 2021-22	11	14%

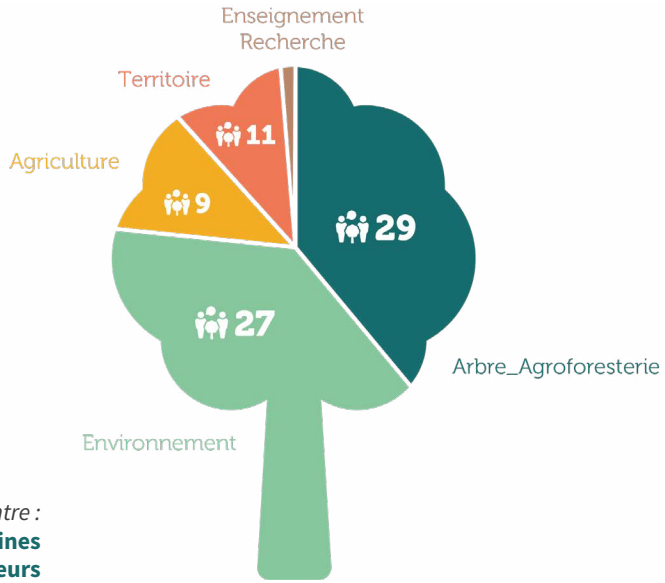

Ci-contre :
Les 5 principaux domaines d'exercice des opérateurs

	Type de structure (uniquement aide n°1)	Nombre d'opérateurs	% des opérateurs du programme
Arbre_Agroforesterie	organisme spécialiste de l'arbre	27	35%
Environnement	ressources cynégétiques	14	18%
Environnement	protection et éducation à l'environnement	9	12%
Territoire	parc naturel régional	7	9%
Agriculture	chambre d'agriculture	6	8%
Environnement	eau et gestion milieux aquatiques	4	5%
Territoire	collectivité territoriale	4	5%
Agriculture	organismes du réseau IMPACT*	2	3%
Enseignement_Recherche	enseignement agricole	1	1%
Arbre_Agroforesterie	paysage**	1	1%
Agriculture	groupement de producteurs et coopératives agricoles	1	1%
Arbre_Agroforesterie	filière aval de valorisation de l'arbre	1	1%
TOTAL		77	100%

* *organismes du réseau IMPACT :* Réseau national de structures professionnels de l'accompagnement agricole pour promouvoir une agriculture plus durable mais aussi pour proposer des alternatives concrètes aux agriculteurs.trices sur leur exploitation (CIVAM...)

** *paysage :* Organisme ayant le paysage comme objet principal (recherche, conseil, AMO) (CAUE...)

Les opérateurs spécialisés sur la thématique arbres et agroforesterie et très majoritairement ayant un statut associatif restent néanmoins très majoritaires en termes de volumes d'arbres plantés, puisque plus de 57% des arbres conventionnés leur sont attribués.

C'est l'équivalent de 159 ETP qui est dédié à l'animation territoriale en faveur des haies dans les structures aidées soit en moyenne 2 ETP par structure. Ces postes qui demandent un niveau de compétence élevé (agriculture, agronomie, sylviculture, environnement, énergies, etc.) sont cruciaux pour assurer le déploiement des actions de plantation et de gestion des haies. Il est à noter que plus du ¼ des opérateurs sont formés au Plan de Gestion Durable des Haies et 40% sont agréés BCAE7*. Pour atteindre progressivement les objectifs nécessaires aux enjeux environnementaux de notre société soit le maintien et la restauration des 750 000 km de haies existantes et du doublement du linéaire d'ici à 2050, Il sera nécessaire d'augmenter la capacité d'accompagnement des gestionnaires sur le terrain par le nombre de techniciens par structure la création de nouvelles structures ou l'intégration dans des structures existantes d'actions sur les haies au sein de leur projet.

Nous pouvons constater un agrandissement important du réseau en 10 ans avec le doublement du nombre d'opérateurs.

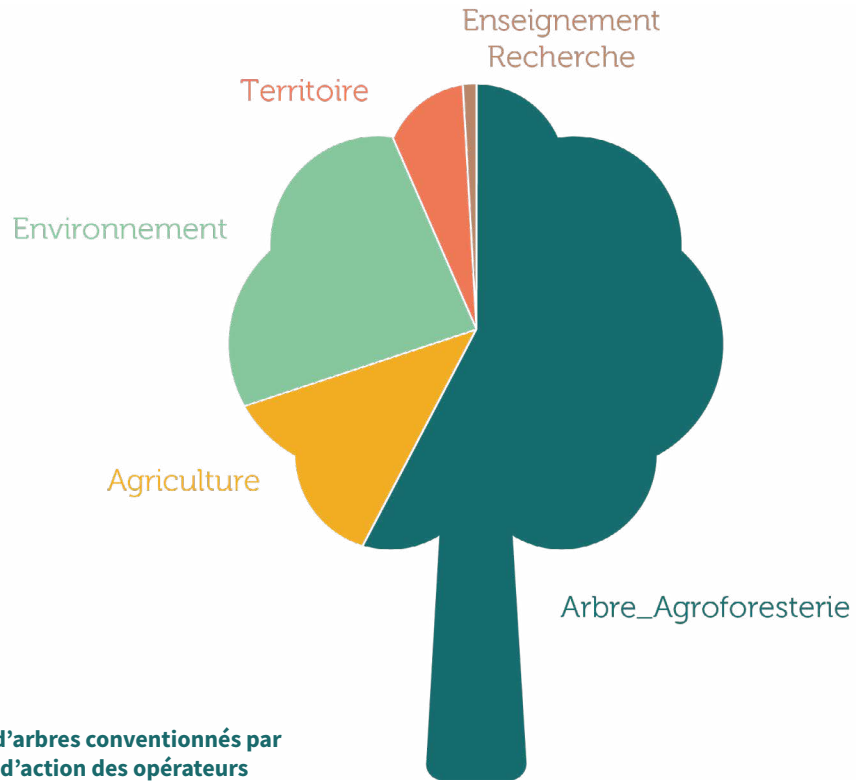

Ci-contre:
Nombre d'arbres conventionnés par domaine d'action des opérateurs

Expérience autour de l'arbre et de la haie champêtre

Expérience structure	Nombre de structures	%
Plus de 15 ans	44	57%
Entre 5 et 10 ans	25	32%
Entre 2 et 5 ans	7	9%
Moins de 2 ans	1	1%

***L'agrément BCAE7 :**

L'agrément BCAE7 habilite le technicien et sa structure à dispenser des prescriptions pour un meilleur emplacement environnemental d'une haie auprès de tout agriculteur souhaitant engager un déplacement de haie, dans le cadre de la BCAE7 (Bonnes Conditions Agro-Environnementales (BCAE) n°7 de la PAC, qui oblige au maintien des haies depuis 2015).

	Internalisation et maîtrise de la compétence (plantation)	Nombre	%
Internalisation compétence	Internalisée à 100%	44	57%
	Partiellement internalisée	33	43%
Suivi des plantations réalisées	Plus de 3 ans	25	32%
	Entre 1 et 3 ans	51	66%
	Moins d'un an	1	1%
Compétences reconnues	Nombre d'opérateurs agréés BCAE7	30	39%
	Nombre d'opérateurs en cours de formation pour être accrédités ou ayant l'accréditation PGDH	21	27%

DES PROJETS DE PLANTATIONS DANS DES PROGRAMMES D'ACTIONS INTÉGRÉS

Le Fonds pour l'Arbre soutient l'animation territoriale. Il n'est pas une organisation distributrice de financements pour l'achat de plants mais a la volonté de permettre le développement d'un réseau de structures territoriales, porteuse d'un projet ambitieux de développement de la haie et outillés pour accompagner les gestionnaires dans une intégration complète et durable de leur maillage de haies. Toutes ces qualités d'accompagnement technique sont évaluées dans le cadre de l'appel à projets du Fonds pour l'Arbre pour valider l'intégration d'un opérateur dans le programme.

Les opérateurs ont la capacité (cf. tableaux traitement des indicateurs issus des candidatures des opérateurs sur leur démarche) à :

- Sensibiliser tous les publics. 77% des opérateurs interviennent auprès de 5 types de publics différents avec la réalisation de chantiers participatifs (88%). Le réseau d'opérateurs réalise une animation territoriale en priorité orientée vers les gestionnaires de haies que sont les agriculteurs et les collectivités. Ce réseau sensibilise aussi un public plus large sur le sujet de la haie: particuliers, écoles etc. pour permettre une action collective et engagée.
- Mobiliser les agriculteurs sur l'intérêt de la haie en les accompagnant très souvent dans l'animation de collectifs (60%). Cela permet le partage d'expériences et la construction de projets communs autour de la haie.
- Intégrer la plantation dans des projets globaux autour de l'arbre hors forêt. 69 % des opérateurs réalisent plus de 8 types d'actions autour des haies : conseil à la gestion, développement de la valorisation, animations scolaires, développement de la filière végétal local, formation, etc.
- Construire des projets avec une entrée transversale et territoriale (économie, énergie, alimentation) du fait des autres projets conduits par les structures pour 70% des opérateurs. Ces approches permettent la mise en oeuvre d'une politique intégrée en faveur des haies qui met l'agriculteur au centre, avec une mise en réseau associée qui permet de travailler sur tous les thèmes qui auront des conséquences sur les haies
- Travailler en coopération multi-acteurs sur les territoires en associant souvent d'autres réseaux. 90% d'entre eux associent à leur projet plus de 5 partenaires. Les enjeux autour de l'arbre demandent de faire appel à de multiples compétences. Cette coopération inter- structures permet une acculturation commune, un transfert de connaissances, avec un esprit de diffusion du savoir bocager et agroforestier et de partage des expertises sur un même territoire ou une même région.
- Mobiliser et regrouper les financements territoriaux complémentaires pour l'action. 70 % des structures font appel à des aides complémentaires pour les projets déposés en plus de ceux du Fonds pour l'Arbre. Pour presque 50% des opérateurs les aides du Fonds représentent moins de 50 % du financement du projet. Les financements publics sont plus ou moins complexes à mettre en œuvre et demandent très généralement d'assurer un auto-financement en particulier sur le volet animation des programmes trop souvent mal considérés. Aujourd'hui, la combinaison de financements publics/privés sur la plantation de haies est essentiel pour les structures avec une visibilité à moyen terme indispensable pour permettre la stabilité des postes.

	Portage d'un projet sur la haie / Vision à long terme	Nombre	%
Taux d'intégration de l'activité haie	75-100%	23	30%
	50-75%	10	13%
	25-50%	7	9%
	0-25%	37	48%
Diversité d'actions	Plus de 10 types d'actions	30	39%
	Entre 8 et 10 types d'actions	23	30%
	Entre 5 et 8 types d'actions	21	27%
	Moins de 5 types d'actions	3	4%

	Sensibilisation des publics	Nombre	%
Nombre de type de publics touchés	Plus de 8 types de publics	3	4%
	Entre 5 et 8 types de publics	56	73%
	Moins de 5 types de publics	18	23%
Organisation de chantiers participatifs	Opérateurs organisant des chantiers participatifs	68	88%
	Opérateurs n'organisant pas de chantiers participatifs	9	12%

	Solidité administrative et financière	Nombre	%
Taux de financement des actions réalisées par le Fonds pour l'Arbre	Entre 80% et 100%	5	6%
	Entre 50% et 80%	36	47%
	Moins de 50%	36	47%
Nombre de co-financeurs publics/privés du projet*	Plus de 5 bailleurs	2	3%
	4 à 5 bailleurs	20	26%
	2 à 3 bailleurs	32	42%
	1 bailleur	23	30%

* y compris le Fonds pour l'Arbre

	Coopération inter-acteurs	Nombre	%
Nombre de partenaires publics/privés	Plus de 15 partenaires	11	14%
	Entre 10 et 15 partenaires	19	25%
	Entre 5 et 10 partenaires	33	43%
	Moins de 5 partenaires	14	18%
Appartenance ou collaboration	Plus de 10 réseaux partenaires	11	14%
	Entre 5 et 10 réseaux partenaires	16	21%
	Entre 3 et 5 réseaux partenaires	25	32%
	Moins de 3 réseaux partenaires	14	18%
Dont accompagnement de collectifs d'agriculteurs	Opérateur dont l'animation repose sur un accompagnement de collectifs d'agriculteurs	46	60%
	Opérateur dont l'animation ne repose pas sur un accompagnement de collectifs d'agriculteurs	31	40%

II - LE DÉPLOIEMENT DU LABEL HAIE

©Photo : Karolina Samborska

1.

MISE EN OEUVRE TERRITORIALE DU LABEL HAIE

Dans une volonté de répondre aux enjeux de préservation d'un patrimoine arboré, le Fonds pour l'Arbre a souhaité inscrire dans son dispositif d'aide la gestion durable des haies, en s'appuyant sur un outil garantissant la qualité de cette pratique. Aussi, l'année 2021-2022, le programme du Fonds pour l'Arbre a apporté une nouvelle aide, l'aide n°3 intitulée « Mise en œuvre territoriale du Label Haie » visant à soutenir le déploiement du Label Haie auprès d'un groupe d'agriculteurs par une structure d'accompagnement territorial.

©Photo : Yoann Armbruster

a. Ouverture d'une nouvelle aide dédiée à la gestion durable des haies

SUCCÈS DE L'OUVERTURE D'UNE NOUVELLE AIDE

Pour cette aide n°3, 36 opérateurs ont déposé une candidature dans chaque région de France, hormis l'Ile-de-France et le Grand-Est. En effet, pour ces deux régions présentant une faible densité de haies, la gestion des haies s'avère être moins prioritaire par rapport à la plantation. A contrario, les régions telles que la Bretagne, les Pays de la Loire, l'Occitanie, Provence-Alpes-Côte d'Azur et Auvergne-Rhône-Alpes concentrent la majorité des candidatures, avec près de 5 territoires candidats par région. Cela témoigne d'une certaine maturité de la thématique chez les acteurs mais aussi d'un portage et d'un appui par les politiques publiques territoriales.

Quinze nouvelles structures, en particulier de type valorisation du bois bocager mais aussi de type collectivités, Parcs Naturels Régionaux (PNR), syndicat de bassin versant qui ne s'étaient encore jamais manifestées auprès du Fonds pour l'Arbre ont déposé une candidature à cette aide. Cela révèle l'importance d'ouvrir la thématique de la gestion durable des haies pour s'adresser à l'ensemble des acteurs qui déploient aujourd'hui l'arbre et la haie dans les territoires.

Pour une première année d'ouverture de l'aide, cela témoigne d'un réel besoin d'être soutenu pour cette action. Sur les 360 000 € demandés à travers les candidatures, 100 000 € (soit 27% des demandes) ont pu être distribués à 10 candidats, soit une aide significative de 10 000 € par opérateur.

CRITÈRES DE SÉLECTION DES TERRITOIRES CANDIDATS

Parmi les 36 structures candidates, 10 ont été retenues selon les critères suivants :

- Répartition géographique : dans une volonté d'avoir une répartition équitable sur le territoire national le jury a privilégié un porteur de projet par région. Ce choix fait sens également pour suivre l'application du Label Haie dans différentes régions et avoir des remontées de terrain variés en fonction des contextes régionaux ;
- Être prêt à mettre en œuvre le Label Haie : Le candidat doit prouver sa capacité à mettre en œuvre le Label Haie sur son territoire en accompagnement à la gestion des haies auprès des agriculteurs ;
- Avoir un plan de financement solide: Le candidat doit avoir acquis des subventions publiques nécessaires pour déployer le Label Haie.
- Liste territoires retenus :

b. La combinaison gagnante PSE[1] – Label Haie

LE DÉPLOIEMENT DU LABEL HAIE ARTICULÉ À L'EXPÉRIMENTATION NATIONALE DES PSE

L'ensemble des opérateurs du programme bénéficiant de l'aide n°3, hormis la SCIC Bois Bocage Energie, sont porteur d'un PSE expérimental, cadre dans lequel se déploie le Label Haie. La mise en œuvre du dispositif PSE expérimentaux à travers les différents Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) lancés par les Agences de l'eau, articulé avec le Label Haie constitue un levier de déploiement national du label très important et complet.

Doté d'un budget national de 150 millions d'euros, ce dispositif combiné PSE-Label Haie, permet d'un côté d'apporter une rémunération à l'agriculteur pour les services rendus à travers la gestion durable de ses haies garantie par le Label Haie d'une part et d'autre part d'apporter des financements pour l'animation technique auprès des agriculteurs sur la gestion durable des haies encadrée par le Label Haie.

Aussi, chaque opérateur engagé dans l'aide n°3 du programme a pu bénéficier d'un financement important de la part de l'Agence de l'eau référente.

- Par exemple, l'Agence de l'eau Loire-Bretagne (AELB) a attribué une enveloppe de 1 230 000 € au PSE porté par le PNR de la Brenne pour la rémunération des 28 agriculteurs sur 5 ans et 26 500€ (constituant 50% du budget nécessaire) ont été attribué par l'AELB pour l'animation du PSE reposant essentiellement sur la mise en œuvre du Label Haie. L'aide de 10 000€ du Fonds pour l'Arbre constitue une part financière décisive pour obtenir un budget équilibré, et arrive en co-financement des aides publiques qui ne couvrent pas 100% des dépenses.

- Par exemple, l'Agence de l'eau Loire-Bretagne (AELB) a attribué une enveloppe de 572 000 € au PSE porté par le Syndicat d'Eau du Nord-Ouest Mayennais (SENOM) pour la rémunération des 20 agriculteurs sur 5 ans et 16 800€ (constituant 50% du budget nécessaire) ont été attribué par l'AELB pour l'animation du PSE reposant essentiellement sur la mise en œuvre du Label Haie. L'aide de 10 000€ du Fonds pour l'Arbre est venue compléter la part d'auto-financement apporté par le Syndicat.

- Par exemple, l'Agence de Rhône-Méditerranée-Corse (AERMC) a attribué une aide plus conséquente pour l'animation du Label Haie dans le cadre des PSE pour, Sète Agglopôle Méditerranée, de 104 100 € sur 5 ans (soit 70% du budget nécessaire). L'aide de 10 000€ du Fonds pour l'Arbre est venue compléter la part d'auto-financement apporté par la collectivité.

LE LABEL HAIE, RECONNU PAR LA COMMISSION EUROPÉENNE

Notifié puis accepté en février 2020, le dispositif de PSE porté par le ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires accorde une importance particulière à la prise en compte d'une gestion durable des structures paysagères (haies, bocage, etc.), et pour ce faire a inscrit le Label Haie afin d'aller au-delà des exigences de la Politique Agricole Commune (PAC) actuelle portant sur la haie (BCAE7), en réponse aux exigences de la Commission Européenne liées au risque de double financement. Ainsi, tout agriculteur engagé dans un contrat PSE pour lequel il perçoit une rémunération liée à l'élément haie, a l'obligation d'être labellisé.

L'inscription du Label Haie dans le dispositif PSE a permis de le reconnaitre comme un outil d'application fiable et reconnu jusqu'à l'échelle européenne. Cette reconnaissance est d'autant plus importante qu'elle s'est faite auprès de l'instance stratégique (la Comission Européenne) qui décide des grandes orientations de la future Politique agricole commune qui influencera de façon décisive l'avenir de la haie en France. Fort de cette étape, le Label Haie se retrouve propulsé au cœur des négociation de la nouvelle PAC 2023, comme symbole d'une ambition écologique.

LE FONDS POUR L'ARBRE EN COMPLÉMENTARITÉ AVEC LE DISPOSITIF PSE

Le Fonds pour l'Arbre a la volonté de porter un dispositif national de la haie d'avant-garde qui soit le lieu d'expérimentation des politiques publiques de demain pour un développement de la haie ambitieux. Les PSE expérimentaux associés au Label Haie en font parties. Pour cela, le Fonds pour l'Arbre a apporté dans cette nouvelle programmation un soutien s'inscrivant en complémentarité avec des politiques publiques nationales innovantes, tel que le dispositif PSE expérimentaux. Apportant un co-financement privé aux structures porteuses de PSE intégrant la haie, l'aide n°3 du Fonds pour l'Arbre permet ainsi une consolidation du plan de financement nécessaire à l'animation territoriale dédiée au déploiement du Label Haie. S'articulant ainsi à un programme public, doté de moyens financiers conséquents, le Fonds pour l'Arbre s'engage efficacement, pour la pour la première fois et avec la garantie de résultats, dans le soutien aux actions de restauration des haies.

1 Paiement pour Services Envrionnementaux

c. Des profils de territoires variés déployant le Label Haie

Les territoires investis dans le déploiement du Label Haie se répartissent en trois catégories de territoires bocagers :

- Les territoires à densité plutôt forte (au-dessus de 100 ml/ha). Cela concerne la Chambre d'agriculture de l'Ariège, le SENOM et le PNR Avesnois.

Ce sont les territoires bocagers les plus denses de France, où il n'y a pratiquement pas eu de remembrement. Les haies héritées ont été conservées sur les exploitations agricoles. Les parcelles sont relativement petites. Pour ces territoires, l'enjeu de l'augmentation de la densité de haies est faible.

- Les territoires à densité moyenne (entre 60 et 100 ml/ha). Cela concerne Dinan Agglomération, le PNR Brenne et la SCIC Mayenne Bois Bocage Énergie.

Ces territoires peuvent être caractérisés par une couverture bocagère du territoire hétérogène. Dans certaines zones, les exploitants agricoles ont maintenu une densité de haies assez élevée alors que dans d'autres secteurs du territoire, la dynamique d'érosion des haies est beaucoup plus forte et où le maillage de haies est très lâche. Les densités de haies des exploitations agricoles du territoire sont mixtes, avec des valeurs fortes et des valeurs faibles.

L'enjeu pour ces territoires est à la fois de maintenir l'existant dans les zones les plus denses, tout en intégrant les exploitations avec une faible densité pour les encourager à densifier leur maillage.

- Les territoires à densité faible (en dessous de 60ml/ha). Cela concerne la FDC25, PNR Pilat et la Syndicat Interdépartemental Mixte pour l'Aménagement de la COISE (SIMA Coise).

Les exploitations agricoles de ce type de territoire présentent une maille de haies faible. L'enjeu de plantation y est fort mais également de restaurer les haies présentent pour rapidement bénéficier d'un bon état fonctionnel de l'exploitation agricole.

Cette répartition dans trois types de paysages bocagers et agricoles contrastés confirme l'utilité et la possibilité de déployer le Label Haie dans tout type de territoire. Les méthodes de mise en œuvre et d'accompagnement des agriculteurs seront cependant complètement différentes.

RÉGIONS	DENSITÉ DE RÉFÉRENCE TERRITORIALE	3 TYPES DE HAIES PRINCIPAUX	PRINCIPAUX SYSTÈMES AGRICOLES
Chambre d'agriculture de l'Ariège	100 ml/ha	Haie 3 strates, Haie Noisetiers/Frênes, Haie en bord de cours d'eau	
Dinan Agglomération	88 ml/ha	Taillis sous futaie, Taillis simple , Jeunes haies , Futaies d'arbres	
FD25	40 ml/ha	Taillis sous futaie, Futaie de haut jets, Taillis simple	
PNR Avesnois	115 ml/ha	Haie basse arbustive, Haie libre arbustive d'aubépines, Haie d'alignement de charmes têtards	
PNR Brenne	86 ml/ha	Haie au carré, Haie arbustive libre, Haie multi-strates	
PNR Pilat	58 ml/ha	Haut-jets avec cépées d'arbres et d'arbustes, Hauts jets du même âge Cépées d'arbustes	
SCIC Mayenne Bois Bocage Énergie	66 ml/ha		
SENOM	94 ml/ha	Hauts jets avec cépées d'arbres et d'arbustes Cépées d'arbre et d'arbustes Hauts jets et tétard avec cépées d'arbres et d'arbustes	
Sète Agglopôle Méditerranée	30 ml/ha		
SIMA COISE	50 ml/ha		

d. Impulser un nouveau positionnement tourné vers l'économie

Conscients de l'importance de développer une valeur économique des haies pour l'agriculteur, les opérateurs du programme engagés dans la mise en œuvre du Label Haie travaillent à la mise en place ou au renforcement de systèmes et de filières de valorisation des haies. En effet, les haies ne seront conservées que si l'agriculteur y voit un intérêt économique à la maintenir. Parole d'agriculteur : « Nous garderons les haies si nous avons un débouché économique viable. »

Chacun des opérateurs est engagé dans un dispositif PSE, hormis la SCIC Bois Bocage Energie qui est en voie de constituer un PSE avec le Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement (CPIE) des Collines Normandes. Ce dispositif offre une opportunité qui ne s'est jamais présentée alors : d'une part de rémunérer l'agriculteur pour les services écosystémiques rendus par ses pratiques de gestion durable des haies et d'autre part l'opérateur pour animation technique sur la gestion des haies.

Ne durant que 5 ans, cette subvention publique doit être considérée comme une aide au démarrage de la thématique, comme une amorce en attendant que les filières et marchés économiques se structurent autour de la haie pour prendre le relai.

L'expérimentation PSE est donc l'occasion pour les porteurs de projets PSE d'engager des réflexions sur la consolidation des filières haies et d'ouvrir des perspectives sur de nouveaux systèmes de valorisation des haies.

Parmi les dix territoires engagés dans le programme, la moitié (FDC 25, PNR de la Brenne, SAM, Sima Coise, PNR du Pilat) n'ont actuellement aucune valorisation économique des haies.

Pour les cinq autres territoires engagés, à savoir SCIC BBE, SENOM, PNR de l'Avesnois, Chambre d'agriculture de l'Ariège, et Dinan agglomération la valorisation est structurée autour du bois issu des haies (bois énergie plaquette ou bûche). Pour la SCIC BBE et la Chambre d'agriculture de l'Ariège, ce système économique est porté par la structure même. Et pour les deux autres, le SENOM, PNR de l'Avesnois et Dinan agglomération la filière est portée par une autre structure voisine (la SCIC MBE pour le Senom et Atelier Agriculture Avesnois Thiérache (AAAT) pour le PNR de l'Avesnois). Certains agriculteurs de leur groupe sont déjà engagés dans la filière.

STRATÉGIE DE RAPPROCHEMENT D'UNE FILIÈRE BOIS ÉNERGIE VOISINE

Pour le SENOM, le PNR de l'Avesnois, le PNR de la Brenne et Dinan agglomération, disposant de filières bois énergie à proximité, portées par des SCIC essentiellement, l'enjeu sera de pouvoir accompagner leurs agriculteurs à rejoindre la filière. C'est une opportunité certaine pour pérenniser la gestion durable des haies et de prendre le relai des PSE pour les agriculteurs engagés. Une démarche de partenariat inter-structures est ici la clé de réussite pour coordonner ces rapprochements de groupes d'agriculteurs.

STRATÉGIE DE DIVERSIFICATION DES VALORISATIONS

Pour la plupart des opérateurs engagés dans la mise en place du Label Haie, il est envisagé d'explorer d'autres voies de valorisation propre à leur territoire. Par exemple, la FDC 25 envisage de créer une valorisation des haies environnementale du produit Comté en intégrant le Label Haie dans le cahier des charges AOP Comté, en rémunérant mieux l'éleveur. Le développement de la litière plaquette animale est ausi une voie. Le SENOM envisage une valorisation du bois des haies en paillage pour les plantations des haies réalisées par la collectivité mais également en litière plaquette.

Le mixte de valorisation en auto-consommation et en vente à l'externe, du produits bois mais aussi des services, apparaît être une combinaison pour redonner une valeur économique à la haie optimale.

Pour chacun de ces débouchés, en place ou à créer, le Label Haie constitue une clé d'entrée apportant des garanties de résultats sur le long terme. Encore en émergence, cette nouvelle économie de la haie sera à la fois :

- directe : par la valorisation de la haie comme produit agricole à part entière (bois énergie, bois d'œuvre, litière plaquette, etc.)
- et indirecte : par la valorisation des externalités positives rendues par la haie (valeur environnementale apportée au produit alimentaire, PSE, etc.)

Mais également en :

- auto-consommation (litière plaquette, bois bûche, bois plaquette pour la chaudière de la ferme, etc.)
- et en débouché à l'externe (bois plaquette énergie, valeur environnementale au produit, paillage, etc.)

Zoom sur le PNR de la Brenne « Préparer l'après-PSE » :

*« Conscient de l'importance de préparer dès maintenant « **l'après-PSE** » et du temps que cela demande de monter une filière économique autour du bocage, nous engageons dès maintenant et en parallèle des PSE un projet de filière bois issue des haies, en parrainage technique et stratégique avec la SCIC Berry Energie Bocage.*

*Dans le cadre du plan paysage, nous avons déposé un projet qui s'intitule : «**L'arbre et la rivière, paysan et habitants, pour un territoire commun** ».*

Le bocage est au cœur du projet avec la problématique du vieillissement des haies sur le territoire. Deux actions clés y sont inscrites :

• La création d'une filière haie bois énergie. Nous avons déjà organisé un temps de sensibilisation après de nos élus avec l'intervention d'Emmanuel Lelièvre de la SCIC Mayenne Bois Energie. Il a été très persuasif et a fini de convaincre nos élus de porter ce projet de développement économique territorial autour des haies. L'échange d'expérience entre territoires et le témoignage de ce qui a déjà marché accélère le processus de prise de décision.

• La création d'une pépinière Végétal local.

La réunion de lancement est en juin 2022. Les élus sont partants. Mais il faudra trouver les financements d'investissement. C'est une autre brique qui nous permet de compléter notre projet global autour des haies. »

APPRÉHENDER LA GESTION AVANT DE DÉVELOPPER UNE VALORISATION ÉCONOMIQUE

Seulement trois opérateurs, le PNR du Pilat, la Sima Coise et Sète Agglopôle Méditerranée, n'envisagent pour le moment aucun système de valorisation économique des haies. En effet, pour ces deux structures, l'enjeu prioritaire consiste en une montée en compétence interne sur la thématique de la gestion durable des haies. Jusque-là inexistante dans les missions de ces structures, la gestion durable des haies fait appel à des connaissances techniques ainsi qu'à des méthodes d'accompagnement des agriculteurs qui nécessite de la formation et du temps d'expérimentation sur le terrain. Aussi, il semble prématuré pour ces deux opérateurs d'engager, pour cette première année de déploiement du Label Haie, une réflexion sur la valorisation des haies.

Malgré tout, certains opérateurs bien accompagnés par leur référent régional Label Haie, font le choix de conduire les deux de front : montée en compétence et mise en place d'un système de valorisations pour leur groupe d'agriculteurs. C'est le cas du SENOM pour qui «se projeter dans des nouveaux projets ça alimente le projet en cours » Valérie Cornu.

Le bilan d'application de cette aide n°3, montre des stratégies variables de développement économiques existants et/ou envisagés par les 10 opérateurs. Mais la majorité l'intègre dans le projet de développement de la haie pour redonner envie aux agriculteurs de mieux gérer leur haie. Il y a donc une nouvelle manière de mener une animation territoriale sur la haie en intégrant la mise en place d'une nouvelle économie autour de la haie pour que celle-ci devienne une vraie source de revenu pour l'agriculteur mais aussi pour que celle-ci soit l'objet de toute une nouvelle économie circulaire.

e. Le Label Haie, une démarche permettant la montée en compétence

Pour la totalité des opérateurs engagés dans cette aide n°3, la mise en place du Label Haie s'est révélée être une occasion d'acquérir de nouvelles compétences techniques et connaissances fondamentales sur la gestion des haies. `

INTERNALISATION DE LA COMPÉTENCE

Certaines structures, comme le PNR du Pilat, la SIMA Coise, le SENOM, ont fait le choix d'intégrer la compétence autour de la gestion durable et de faire du Label Haie une nouvelle mission intégrée à la structure comme pouvait l'être la plantation, avec l'embauche d'un.e technicien.e dédié.e ou l'élargissement des compétences de l'animateur.rice historiquement porté.e sur l'accompagnement à la plantation de haies.

S'APPUYER SUR D'AUTRES PARTENAIRES TECHNIQUES

D'autres structures, comme Sète Agglopôle Méditerranée ont fait le choix d'externaliser complètement la compétence en faisant appel à une structure partenaire dédiée à la haie pour assurer l'animation technique auprès des agriculteurs. Conservant la coordination globale et le portage politique de l'OCG, Sète Agglopôle Méditerranée a travaillé à la mise en place d'un marché public pour sélectionner un partenaire qualifié répondant aux critères attendus pour assurer le déploiement du Label Haie. Aujourd'hui, le travail consiste à assurer une montée en compétence rapides des structures pouvant potentiellement répondre à ce marché public.

Dinan Agglomération a choisi de partager les missions du Label Haie à la fois en interne et en externe. En effet, l'ensemble des audits internes ont été réalisés par la technicienne en charge du Label Haie dans le cadre des PSE mais la réalisation des PGDH est confiée à des structures territoriales partenaires, telle que la Fédération départementale des chasseurs des Côtes d'Armor et la SCIC de Dinan. Cette dernière sera à terme la structure qui portera l'Organisation Collective de Gestionnaires (OCG) et l'animation du Label Haie. Dinan Agglomération tient donc un rôle d'initiateur de la démarche.

CONFIRMER SES COMPÉTENCES

D'autres structures, comme le PNR de l'Avesnois et la Chambre d'agriculture de l'Ariège ayant des techniciens formés sur la thématique de la gestion durable des haies, ont davantage travaillé sur la prise en main des outils du Label Haie : cahier des charges du Label Haie, procédure d'audit, PGDH. Pour ces structures le Label Haie et les démarches de formation associée sont une manière de valider les acquis tout en appréhendant un nouvel outil technique.

Enfin, d'autres structures comme la SCIC Bois Bocage Energie, ayant participé à la conception du Label Haie, possédent déjà la compétence en interne. Il y a malgré tout un enjeu de transmission de compétences en interne, puisque l'année 2021 a vu le départ de Laurent Nevoux de la SCIC en octobre, coordinateur de la structure et acteur central de la dynamique Label Haie dans la coopérative. Ce départ a bouleversé les actions prévues sur les douze derniers mois. L'équipe salariée de la SCIC a dû réorganiser le partage des missions pour la mise en œuvre du Label Haie.

Zoom sur le SENOM :

« Baptiste, le technicien du SENOM que nous avons recruté pour déployer le Label Haie dans le cadre des PSE, et moi-même présente depuis 30 ans dans la structure, avons suivi la formation au PGDH à Angers. Avec le soutien de la SCIC Mayenne Bois Energie, Référent Régional Label Haie, nous avons pour objectif de se doter à moyen terme de la compétence haie et gestion. Je crois beaucoup au service public et au recrutement en interne. Nous travaillerons toujours en partenariat avec la SCIC Mayenne Bois Energie et Afac-Agroforesteries pour être dans les réseaux et avancer sur de nouveaux sujets. Mais nous ne serons pas dépendant d'eux pour la charge de travail. Je dis, qu'il faut que chaque collectivité embauche un technicien bocage. S'il n'y a plus de technicien qui anime alors les actions de plantation ou de bonne gestion par les agriculteurs ne se font plus. Je défends l'emploi territorial. »

Témoignage de Valérie Cornu

f. Exploration de nouvelles méthodes d'animation

Le Label Haie et la dynamique d'animation qu'il soutend, est un changement complet de posture et de méthode d'animation d'un projet autour des haies, jusque-là pratiquées. Cette conduite du changement concerne tant les agriculteurs que les techniciens et structures qui les accompagnent ainsi que tous les partenaires institutionnels et économiques posant les cadres de cette animation. C'est un processus long et complexe qui concerne toutes les échelles d'action et leurs acteurs associés.

Les opérateurs engagés dans le déploiement du Label Haie ont développé de nouvelles manières de conduire un projet de territoire pour la haie. Plusieurs clés de réussites ont été identifiées :

EMBARQUER LES ÉLUS

Pour plusieurs opérateurs, intégrer les élus au projet est essentiel pour soutenir le travail autour de la gestion durable des haies et de sa valorisation territoriale et les acteurs engagés, en premier lieu les agriculteurs. Ces derniers ont besoin de comprendre l'ensemble, la cohérence des actions conduite avec les enjeux de leur territoire. Il s'agit de relier des problématiques systémiques comme la perte de la qualité de l'eau, l'érosion de la biodiversité avec des réponses concrètes qu'apporte la haie afin de trouver des moyens en face pour mettre en place d'une politique de valorisation de la haie dotée.

Zoom sur le PNR de la Brenne :

« Pour nous la constitution d'une Organisation Collective de Gestionnaires (OCG) portée politiquement par le Parc est stratégique. Le Président du Parc porte le sujet. Le terrain, au pied des haies, avec des acteurs l'a convaincu. Il faut désormais organiser un temps officiel pour reconnaitre les agriculteurs engagés dans cette démarche de labellisation. En effet, les agriculteurs ont une reconnaissance financière avec les PSE, il faut maintenant assoir une reconnaissance sociale avec les élus. Un lancement de l'OCG par les élus autour d'un évènement avec les agriculteurs va être organisé à la rentrée. La mobilisation des élus, le travail d'acculturation et le travail pour les convaincre est essentiel pour assurer un portage politique de l'OCG. Et c'est un moyen de reconnaitre et d'engager plus fortement les agriculteurs dans ce rôle de fourniture de services environnementaux pour un territoire. »

S'ENTOURER DE PARTENAIRES TECHNIQUES POUR LE DÉPLOIEMENT DU LABEL HAIE

L'animation d'un projet portant sur la haie, sa gestion et sa valorisation est complexe et fait appel à de nombreuses compétences, expériences et postures. Elles sont rarement concentrées au sein d'une même structure. Les opérateurs engagés dans cette aide n°3, se sont tous appuyer sur des structures partenaires, implantées sur le territoire pour coopérer autour d'un même projet. Certains ont :

- délégué les PGDH,
- travaillé avec des structures de valorisation pour amorcer de nouveaux débouchés économiques (bois énergie, litière plaquette, etc.),
- fait appel à des experts thématiques sur la haie (expert biodiversité, élageur-bûcheron, etc.),
- fait intervenir un animateur d'un autre territoire pour convaincre ses élus, etc.

Zoom sur le PNR de la Brenne :

« Nous avons une équipe au Parc dédiée à la thématique de la haie avec un poste PSE-Haie et développement bois bocage énergie. Nous avons un processus d'internalisation de la compétence. Mais nous avons externalisé en partie les Plan de Gestion Durable des Haies (PGDH) qui demandent beaucoup de temps de réalisation avec l'implication de nos partenaires Indre Nature, Agro-eco-expert, la SCIC Berry Energie Bocage. Cela nous a permis d'amener avec nous ces partenaires territoriaux. On n'est pas tout seul sur notre territoire.»

ENGAGER UNE DYNAMIQUE DE GROUPE D'AGRICULTEURS

Pour plusieurs opérateurs du programme déployant le Label Haie, l'animation par la dynamique de groupe est cruciale. La formation d'un groupe d'agriculteurs hétérogène n'est pas évidente mais le sujet technique commun que représente la haie les unis. Réunir les agriculteurs, tout en les accompagnant dans des temps individuels, s'est avéré pertinent pour lever des freins entre pairs, reprendre possession d'un atelier technique et de potentielles valorisations portées par la profession elle-même. La cohésion et la pérennité du groupe est un travail conséquent de l'animation que la constitution en Organisation Collective de Gestionnaires (OCG) permet d'officialiser et de guider.

Zoom sur SENOM :

« Nous nous sommes servis des pré-audits comme des outils d'animation. Nous sommes allés chez les 21 agriculteurs du groupe individuellement pour les situer dans le Label Haie. Et nous les avons également réunis au pied des haies pour confronter leurs pratiques et faire un bilan d'audit. La dynamique de groupe est indispensable pour que les messages soient émis par d'autres personnes que le technicien. Il faut avoir des ambassadeurs agriculteurs relais pour porter le message. On travaille beaucoup là-dessus. C'est vraiment de l'animation de groupe. »

Zoom sur le SENOM :

« Nous avons un groupe d'agriculteurs éclatés dans le territoire du PNR, avec des pratiques et des systèmes très différents, et qui ne se connaissaient pas à l'origine et n'avaient aucun lien ou projet commun (GIEE, appartenance à une filière, dans un même groupement agricole, ...). Mais le fait d'avoir une animation de groupe les réunissant, en les mettant ensemble sur une thématique commune, il y a un compagnonnage qui s'établit immédiatement. Ça les réunit et ils en parlent. La haie devient un sujet. C'est l'échange entre pairs. Le groupe PSE-Label Haie est formé.

Notre mode de travail au Parc a toujours été d'avoir un lien étroit avec les agriculteurs et d'installer une relation de confiance. Cela permet de fidéliser et d'accrocher les agriculteurs. A plus long terme, nous voulons consolider notre groupe d'agriculteurs et assurer leur progression technique dans la gestion durable des haies avec un enjeu de changement de poste de technicien au sein du PNR. »

g. État d'avancement dans la mise en œuvre du Label Haie

BILAN ET PERSPECTIVES DE DÉPLOIEMENT POUR LES 10 TERRITOIRES

La mise en œuvre du Label Haie dans les territoires engagés dans le programme du Fonds pour l'Arbre fait état d'un avancement variable.

70% des opérateurs ont réalisé des pré-audits à la labellisation, comptabilisant un total de 168 pré-audits Label Haie. Ce premier diagnostic a permis d'évaluer le niveau de pratique de gestion des haies des agriculteurs du groupe et la capacité à constituer une Organisation Collective de Gestionnaires (OCG) à court terme. Sept opérateurs projettent de créer une OCG d'ici 2022 et trois opérateurs ont reporté la constitution de l'OCG à après 2023 compte-tenu du besoin de monter en compétence et en charge pour la mise en œuvre du Label Haie. Un opérateur est déjà labellisé depuis 2021 et engage un travail conséquent pour augmenter le nombre d'agriculteurs dans l'OCG d'ici 2024.

80% des opérateurs souhaitent porter une certification de groupe à travers une OCG. Les deux opérateurs se tournant vers une certification individuelle, n'excluent pas le fait, à terme, de constituer une OCG.

La taille moyenne des groupes labellisés est estimée à 25 agriculteurs. Et l'ensemble des 10 territoires ont pour objectif de labelliser plus de **500 agriculteurs**, et près de **2 300 km de haies restaurées**, protégées et labellisées d'ici 2024.

Pour 2022, il est prévu que **134 agriculteurs** soient labellisés, soit près de **600 km de haies restaurées**, protégées et labellisées.

DIVERSITÉ DE PUBLICS TOUCHÉS ET MISSION D'INTÉRÊT GÉNÉRAL

Le réseau d'opérateurs réalise une animation territoriale en priorité orientée vers les gestionnaires de haies que sont les agriculteurs et les collectivités, mais aussi à destination d'un public plus large à sensibiliser sur le sujet des haies : particuliers, écoles,… Cette animation a pour objectif d'initier et accompagner la gestion et la densification du patrimoine bocager français.

Ces structures accompagnent et encadrent la plantation d'arbres chez le « gestionnaire de haie » qui possède le terrain sur lequel a lieu la plantation. Pour l'année 2020-2021, les 79 opérateurs du programme du Fonds pour l'Arbre ont accompagné la plantation auprès de 1 885 gestionnaires-planteurs.

L'opérateur, de par son objet et les missions qu'il porte, agit en faveur de la restauration et du développement des haies, du bocage et de l'agroforesterie, s'inscrivant de fait dans le domaine d'intervention de la protection de l'environnement naturel, reconnue parmi les grandes causes d'intérêt général. Il n'agit pas dans le seul intérêt du gestionnaire de haie, mais bien dans celui de restaurer et augmenter les fonctionnalités écosystémiques d'un territoire avec la haie comme outil.

OBJECTIFS DE DÉPLOIEMENT DU LABEL HAIE À L'ÉCHELLE NATIONALE

Par rapport aux objectifs fixés initialement, et en lien avec la mise en place des PSE expérimentaux, il apparaît que le déploiement du Label Haie progresse beaucoup plus vite que ce qui avait été imaginé dans un premier temps. En effet, les projections à 2024 vont être atteintes dès 2020-2021, en impliquant des régions qui n'étaient pas prévues initialement. Au total, 51 structures territoriales vont mettre en œuvre le Label Haie sur leurs territoires d'ici 2022-2023 dans le cadre des PSE, et des perspectives de déploiement du label se dessinent à l'échelle de 8 régions.

Face au développement exponentiel du label, la phase de transfert du label aux structures locales s'appuiera sur un réseau de référents régionaux Label Haie et sur des guides et des méthodes génériques pour aller vers une autonomisation rapide des territoires.

Qu'est-ce qu'une OCG ?

L'Organisation collective de gestionnaires (OCG) est l'entité labellisée Label Haie qui réunit l'ensemble des gestionnaires (agriculteurs) engagés dans la démarche de labellisation.

Elle est responsable de la certification et elle est garante de son maintien.

Pour cela, elle veille à la conformité avec les cahiers des charges Gestion du Label Haie pour tous les gestionnaires de son groupe, elle s'assure de la bonne réalisation des audits internes, de la situation de chaque gestionnaire par rapport au Label Haie et les faire évoluer, etc. Son rôle principal réside donc dans la mise en place et le suivi d'un management de groupe pour améliorer les pratiques de gestion durable des haies.

	Chambre d'agriculture de l'Ariège	Dinan Agglomération	FDC25	PNR Avesnois	PNR Brenne	PNR Pilat	SCIC Bois Bocage Énergie	SENOM	Sète Agglopôle Méditerranée	SIMA COISE
Nombre de pré-audits réalisés	0	33	13	0	32	33	26	21	0	10
Mode de certification										
Date prévisionnelle d'obtention de la labellisation	2023	D'ici fin 2022	D'ici 2024	D'ici fin 2022	D'ici oct 2022	D'ici fin 2022	Labellisé depuis 2021	D'ici oct 2022	D'ici 2023	D'ici fin 2022
Nombre d'agriculteurs labellisés en 2022	0	20	-	7	28	12	26	21	-	20
Nombre d'agriculteurs labellisés en 2023	20	24	-	13	5	19	57	10	36	23
Nombre d'agriculteurs labellisés en 2024	50	-	28	-	5	24	57	10	-	-
TOTAL	**70**	**44**	**28**	**20**	**38**	**55**	**140**	**41**	**36**	**43**
Densité de référence territoriale	100 ml/ha	88 ml/ha	40 ml/ha	115 ml/ha	86 ml/ha	58 ml/ha	66 ml/ha	94 ml/ha	30 ml/ha	50 ml/ha
Estimatif de Km de haies labellisées	420	232	67	134	262	191	554	231	65	129

Gestionnaire individuel

Organisation Collective de Gestionnaires (OCG)

2.

Référents régionaux Label Haie

Ouverture d'une nouvelle aide dédiée à l'échelon régional du Label Haie

L'Aide aux référents régionaux Label Haie vise à soutenir la mission de Référent régional Label Haie, dont le rôle est d'accompagner les acteurs locaux dans la montée en compétence sur la gestion des haies et la mise en œuvre du Label Haie. Cette aide annuelle forfaitaire de 4000 € est cumulable avec l'Aide à la plantation et donc également avec l'Aide au développement de la filière végétal local mais également avec l'aide à la mise en œuvre du Label Haie. Elle peut néanmoins être sollicitée seule.

a. Formation d'un réseau de référents régionaux

Dans un objectif d'efficacité et de subsidiarité, l'Afac-Agroforesteries a fait le choix de créer un réseau de Référents régionaux Label Haie pour accompagner le déploiement du Label Haie dans les territoires.

L'année 2021-2022 a permis d'identifier et de former neuf référents régionaux au Label Haie[1], qui à leur tour tiennent le rôle de formateur du Label Haie à l'échelle de leur région.

A l'échelle de la France, 9 référents régionaux ont été formés :

- Bretagne
- Auvergne-Rhône-Alpes
- Centre-Val de Loire
- Pays-de-la-Loire
- Normandie
- Hauts-de-France
- Occitanie
- Bourgogne-Franche-Comté
- Provence-Alpes-Côte d'Azur

Chacun de ces référents a bénéficié d'une première formation au Label Haie mais qui doit être encore approfondie.

La formation des référents régionaux au Label Haie comporte différents volets :

- formation au fonctionnement global du Label Haie (cahiers des charges et de leurs indicateurs ainsi que du fonctionnement de la procédure de contrôle (dispositions générales)) ;
- formation à la plateforme de discours du Label Haie ;
- formation aux principes de gestion durable intégrés dans les indicateurs du cahier des charges gestion ;
- formation à l'utilisation de l'outil informatique du Label Haie au bureau et sur le terrain (audit interne sur tablette, préparation amont au bureau, méthode de notation, etc.) ;

Pour se former les référents régionaux ont suivi différents temps de formation donnés par l'Afac-Agroforesteries : visites au pied des haies dans chacune des régions pour présenter précisément les indicateurs du Label Haie, webinaires pour expliquer le fonctionnement des outils du label, la plateforme de discours, la procédure de certification, etc.

1 La liste des référents régionaux Label Haie consultable ici : https://labelhaie.fr/demarches-obtenir-label-haie/

LISTE DES RÉFÉRENTS RÉGIONAUX FORMÉS SUR 9 RÉGIONS :

	Structure référente	Nom et prénom du référent	Adresse mail	Téléphone
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Agroof	Danièle ORI	ori@agroof.net	04 66 56 85 47 07 49 91 95 65
		Pierrick GOUHIER	gouhier@agroof.net	06 47 55 70 54
	CIVAM PACA	Florian CARLET		
Hauts-de-France	Atelier Agriculture Avesnois Thierache	Françoise GION	f.gion@3a-thierache.fr	03 23 97 17 16 06 33 63 93 84
Centre-Val-de-Loire	Parc naturel régional de la Brenne	Joséphine BOUVARD	j.bouvard@parc-naturel-brenne.fr	02 54 28 12 12 06 86 41 96 28
Normandie	SCIC Bois Bocage Énergie	Laurent NEVOUX	bois-bocage-energie@orange.fr	02 33 65 15 66 06 29 48 08 55
Bourgogne-Franche-Comté	Fédération départementale des chasseurs du Doux	Morgane LAITHIER	chargedemission2@fdc25.com	07 57 46 14 04
Pays-de-la-Loire	SCIC Mayenne Bois Énergie	Emmanuel LELIEVRE	e.lelievre.mbe@gmail.com	06 33 85 53 17
Occitanie	Afahc Occitanie	Adèle VANTORHOUDT	contact@afahcoccitanie.fr	06 34 78 78 97 07 68 30 60 23
Auvergne-Rhône-Alpes	Mission Haies Auvergne Rhône-Alpes	Sylvie MONIER	haies.foret.aura@outlook.fr	04 73 96 51 88 06 62 1623 78
		Antoine MARIN	marin@missionhaies.fr	06 95 03 76 13 04 27 53 91 13
		Laurence VIALARD	technicien.missionhaies.aura@gmail.com	04 73 96 51 88
Bretagne	Fédération départementale des chasseurs des Côtes-d'Armor	David ROLLAND	david.rolland@fdc22.com	06 07 84 74 19 02 96 73 87 07
	Coat Nerzh Breizh	Pierric COURDAN	p.cordouen@coatnerzhbreizh.org	06 80 08 93 12

b. Mobilisation de moyens financiers pour la mission de référent régional

En parallèle de la formation au Label Haie, chaque référent régional s'est engagé dans la recherche de financements publics, dont le financement du Fonds pour l'Arbre constitue la part d'auto-financement, pour assumer cette mission qui nécessite environ 50 jours de travail. Certains référents régionaux ont été accompagnés par l'Afac-Agroforesteries dans la rédaction de dossiers de demande de subvention et dans la présentation et la négociation auprès des financeurs territoriaux.

La totalité des Référents Régionaux, hormis ceux de la région PACA, ont acquis des financements pour l'année 2021-2022 avec une diversité de partenaires financiers : Région, Agence de l'eau, Eco-contribution, Office Français de la Biodiversité, Département, partenaires intra-territoriaux (CIVAM, Syndicat de bassin versant, etc.). C'est une vraie réussite mais qui doit être confortée par la mise en place d'un soutien pluri-annuel, nécessaire pour asseoir la mission dans le temps, ainsi qu'une augmentation de l'enveloppe budgétaire.

DÉTAIL DES PARTENAIRES FINANCIERS ACQUIS POUR ACCOMPLIR LA MISSION DE RÉFÉRENTS RÉGIONAUX LABEL HAIE :

	Structure référente	Partenaires financiers (hormis le Fonds pour l'Arbre)
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Agroof CIVAM PACA	
Hauts-de-France	Atelier Agriculture Avesnois Thierache	Conseil Régional des Hauts de France
Centre-Val-de-Loire	Parc naturel régional de la Brenne	Agence de l'eau Loire Bretagne
Normandie	SCIC Bois Bocage Énergie	Département de l'Orne, Région Normandie
Bourgogne-Franche-Comté	Fédération départementale des chasseurs du Doux	Éco-contribution
Pays-de-la-Loire	SCIC Mayenne Bois Énergie	Région Pays de la Loire, Département de la Mayenne, CUMA, Bassin Versant de l'Oudon, CIVAM, SENOM
Occitanie	Afahc Occitanie	Agence de l'eau Adour-Garonne, Région Occitanie
Auvergne-Rhône-Alpes	Mission Haies Auvergne Rhône-Alpes	AERMC, OFB, DREAL, Conseil Régional, SIMACOISE, VIVEA, OXYANE
Bretagne	Fédération départementale des chasseurs des Côtes-d'Armor Coat Nerzh Breizh	Région Bretagne

c. Création d'un groupe de travail national

Chaque Référent régional a participé au groupe de travail (GT) national du Label Haie, animé par l'Afac-Agroforesteries, regroupant l'ensemble des Référents régionaux Label Haie de France.

Ce GT national Label Haie a pour objectif de :

- mettre en commun les bilans d'application du label recueillis par les différents animateurs Label Haie territoriaux ;
- faire remonter les besoins de la région : indicateurs à faire évoluer, piste de valorisation à explorer, méthodologie d'animation à mettre en place, formation aux alternatives aux mauvaises pratiques à mettre en place, etc.;
- partager l'expérience au sein d'un groupe de travail national – inter-région ;
- participer à l'élaboration de positionnements et de stratégies nationales pour le déploiement Label Haie (via son insertion dans différents dispositifs nationaux, le développement de filières de valorisation, de mise en place de partenariat, de portage, etc.)

Pour l'année 2021-2022, deux premières réunions ont eu lieu à partir de juin 2022. Ces réunions s'intensifieront sur l'année 2022-2023 avec une fréquence mensuelle.

D'ores et déjà, l'accompagnement des territoires s'engageant dans le Label Haie a permis aux référents régionaux d'analyser et de faire remonter les principaux atouts et freins spécifiques à leur région pour le déploiement du Label Haie.

Il en ressort que les principaux atouts communs à différentes régions concernent :

- l'implication de partenaires institutionnel dans le portage et le soutien du Label Haie
- l'engagement de plusieurs structures dans la mise en place du label
- la structuration en Afac Régionale
- le potentiel économique que représente le Label Haie pour les agriculteurs
- les compétences nécessaires à la mise en place du Label Haie déjà présentes sur le territoire

Et les principaux freins communs aux différentes régions relevé par les Référents régionaux concernent :

- le contexte peu bocager (faible densité de haies peu propice au déploiement du label)
- l'aspect émergeant de la thématique gestion durable des haies dans certaines régions
- le manque de connaissance sur la gestion durable des haies des acteurs souhaitant déployer le Label Haie
- l'absence de filières économiques
- le frein psychologique des agriculteurs à changer de pratique
- le manque de financement pour déployer l'animation autour du Label Haie
- la complexité de mise en relation et de coordination des différents acteurs qui ne travaillaient pas ensemble auparavant

d. Un rôle d'interlocuteur privilégié du Label Haie en région

Le Référent régional a pour mission de devenir l'interlocuteur privilégié du Label Haie pour les différents types de publics à l'échelle de la région :

- Structures souhaitant mettre en œuvre le Label Haie à l'échelle d'un territoire ;
- Groupe d'agriculteurs ou agriculteurs souhaitant se labelliser (et n'ayant pas connaissance d'Organisation Collective de Gestionnaires (OCG) ou de structures locales susceptibles de les accompagner) ;
- Collectivités souhaitant s'impliquer dans la démarche (être prescripteur, s'approvisionner en bois labellisé, etc.) ;
- Organismes institutionnels (OFB, ADEME, Agence de l'eau, Région, etc.) intéressés par le Label pour la mise en œuvre de leurs politiques publiques ;
- Structures économiques intéressées pour valoriser le Label Haie.

En fonction des attentes et des besoins, le Référent régional accompagne chacun de ces types d'acteurs dans leur démarche d'un point de vue méthodologiques et en les orientant vers les bons interlocuteurs, les dispositifs appropriés, en leur redonnant les étapes, etc. avec l'objectif d'une autonomisation de la mise en oeuvre du label au sein de chaque territoire.

Sur l'année 2021-2022, les **Référents Régionaux ont mis en place un accompagnement auprès de 52 structures territoriales** qui vont mettre en place le Label Haie avec leur groupes d'agriculteurs.

En parallèle, le Référent régional sensibilise les acteurs territoriaux qui ne se sont pas engagés encore dans la mise en place du Label Haie à travers des réunions d'information. Cette étape de présentation détaillée des outils du label, de leurs fonctionnements et de leurs attendus permet d'identifier parmi l'ensemble des structures informées celles qui sont prêtes et capables de s'engager, à très court terme ou à moyen terme, dans la démarche de labellisation avec leur groupe d'agriculteurs-gestionnaires.

Sur l'année 2021-2022, **les Référents Régionaux ont touché plus de 1 500 personnes** dans divers contextes (salon, pieds des haies, réunions techniques, etc.).

DÉTAIL DU NOMBRE DE STRUCTURES TERRITORIALES ACCOMPAGNÉES PAR LES RÉFÉRENTS RÉGIONAUX LABEL HAIE :

Structure référente	Structures territoriales accompagnées dans la mise en œuvre du Label Haie
Agroof CIVAM PACA	
Atelier Agriculture Avesnois Thierache	4 structures accompagnées
Parc naturel régional de la Brenne	4 structures accompagnées
SCIC Bois Bocage Énergie	3 structures accompagnées
Fédération départementale des chasseurs du Doubs	2 structures accompagnées
SCIC Mayenne Bois Énergie	11 structures accompagnées
Afahc Occitanie	13 structures accompagnées
Mission Haies Auvergne Rhône-Alpes	9 structures accompagnées
Fédération départementale des chasseurs des Côtes-d'Armor Coat Nerzh Breizh	6 structures accompagnées

III - VÉGÉTAL LOCAL

1.

Un programme prescripteur de Végétal local : pari gagné pour l'objectif de 50%

La prise en compte de Végétal local dans le programme du Fonds pour l'Arbre a entièrement renouvelé l'approche de la durabilité des politiques publiques et des programmes d'action en faveur de l'arbre et la haie. Elle a mis en évidence le caractère indispensable d'une prise en compte de l'amont de la plantation, à savoir des filières de collecte de graines et de production de plants, dans ces politiques et programmes. Ceci afin de soutenir conjointement toutes les étapes du « cycle de vie d'un arbre », depuis la collecte d'une graine à la valorisation des produits et services rendus par ces arbres, en passant par la plantation, la restauration et la gestion durable de ces arbres et arbustes.

240 596

PLANTS VÉGÉTAL LOCAL EN 2021-2022

= 52 %

DE L'ENSEMBLE DES PLANTATIONS

28

PÉPINIÈRES IMPLIQUÉES

a. Un engagement dans la durée qui porte ses fruits

La marque Végétal local bénéficie d'un soutien historique par le programme Plantons en France, soutenu par la Fondation Yves Rocher et coordonné par l'Afac-Agroforesteries, qui dès 2015 apporte l'intègre dans son programme avec pour objectif d'atteindre 50% de plants Végétal local.

Aujourd'hui, le programme du Fonds pour l'Arbre prolonge cette ambition et tient toujours un rôle précurseur majeur en définissant un « standard de qualité » autour de la prescription de Végétal local dans les programmes de plantation. Pour la première fois dans la vie du programme, le taux d'intégration de 50% de plants Végétal local est atteint et même dépassé. Ce qui souligne toute la pertinence de l'engagement dans la durée du Fonds pour l'Arbre en faveur de cette thématique.

Depuis 2015, la bonification apportée aux plants Végétal local associée à une exigence progressive du taux de Végétal local dans les plantations du programme, se sont avérées être une combinaison gagnante pour développer la filière de production de plants d'arbres et d'arbustes sous marque Végétal local. Le bilan pluri-annuel des programmations atteste de cette croissance de l'utilisation du Végétal local dans le programme, qui est passé en six programmations d'un taux de 13% en 2015 à 52% en 2022. L'objectif fixé de 50% est donc atteint et dépassé, et le pari tenu. C'est le signe que des résultats très significatifs peuvent être atteints s'ils sont accompagnés par un engagement dans la durée, comme c'est le cas avec le Fonds pour l'Arbre. Cet accompagnement de long terme – qui est un des principes phares du Fonds pour l'Arbre - permet d'enrichir avec subtilité le programme année après année pour atteindre la finalité visée, en tirant les enseignements des programmations passées. Ainsi, concernant le soutien au développement de Végétal local, le programme du Fonds pour l'Arbre a innové lors de la programmation 2021-2022 en soutenant pour la première fois l'animation territoriale au développement de Végétal local (via l'aide n°2), ainsi que le réseau de 18 correspondants locaux de l'Afac-Agroforesteries (via l'aide n°7) dont les réalisations (cf. pages suivantes) ont largement contribué au développement de la filière.

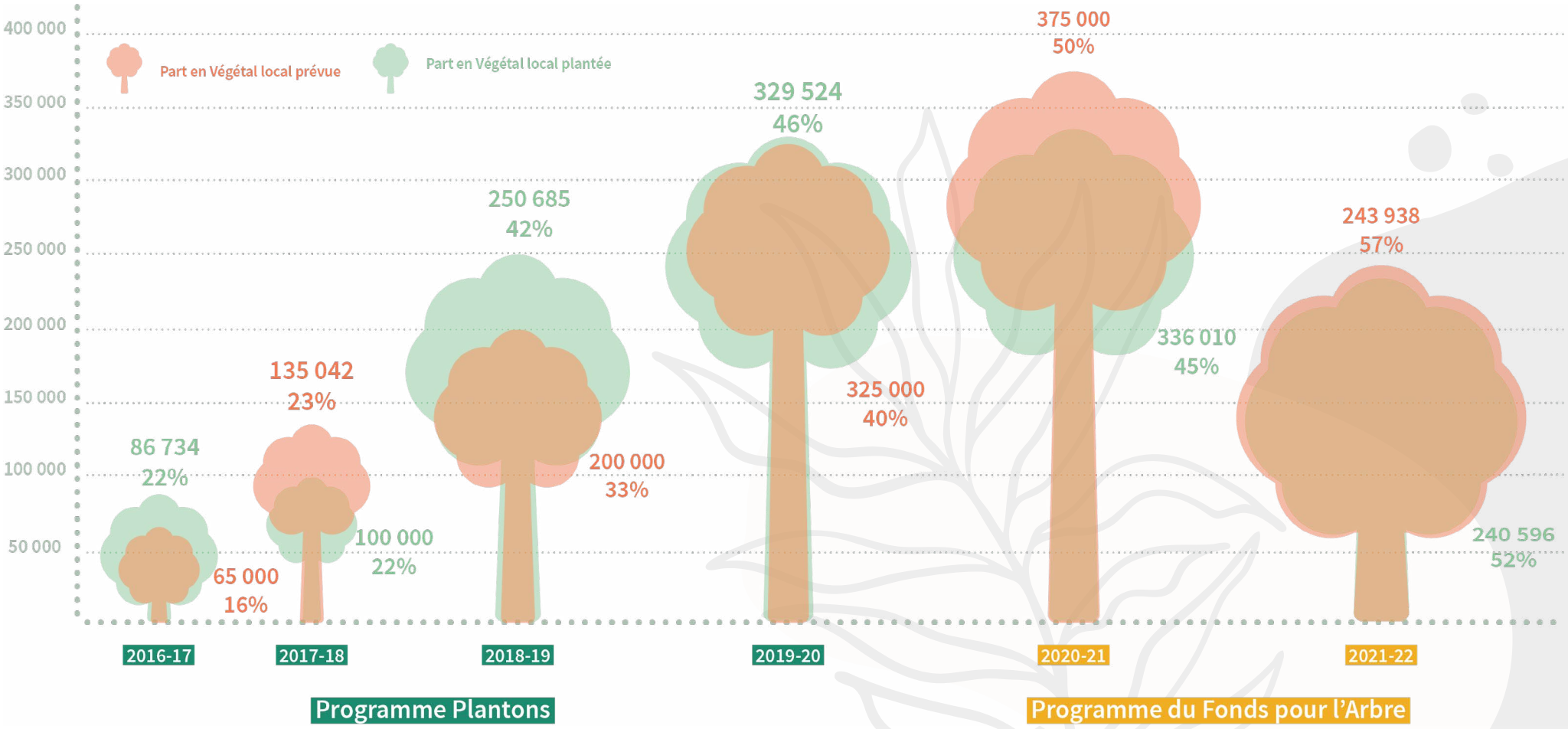

Ci-dessus :
Progression des plantations en Végétal local depuis 2016

b. Une progression qui se confirme dans toutes les régions et chez tous les opérateurs

Si l'objectif moyen de 50% de plants marqués Végétal local a été atteint à l'échelle nationale, l'analyse par région est très riche d'enseignement pour comprendre la façon dont se déploie la filière dans chaque région et identifier des facteurs de réussite ou des leviers de développement. Il ressort en premier lieu de l'étude de ces données que l'objectif d'intégration de Végétal local est globalement bien partagé dans toutes les régions. Pour les régions qui enregistrent des taux d'intégration plus faibles (comme la Bretagne, avec 30 %, ou la région Provence-Alpes-Côte d'Azur avec 12%) ces résultats sont à corréler avec plusieurs critères :

- la disponibilité en plants d'une part qui peut être plus faible car les filières de collecte se sont structurées plus tardivement (exemple de PACA pour lesquelles les connaissances en termes de collecte et de production d'essences méditerranéenne ont été renforcées récemment),
- l'existence de dispositifs publics d'autre part : en Bretagne, les filières d'approvisionnement en plants sont historiquement très liées au programme Breizh Bocage qui n'intégrait pas de critères concernant Végétal local. Des discussions sont en cours à ce sujet concernant la future programmation de Breizh Bocage.

Ci-dessous :
Le taux de Végétal local planté par région

L'objectif d'intégration de Végétal local se confirme aussi très nettement chez les opérateurs du programme. Alors que seulement 12 opérateurs de la programmation 2020-2021 avaient atteint un taux supérieur à 50% de plants Végétal local, cet objectif a été atteint par 51 opérateurs dans la programmation 2021-2022. C'est un résultat très satisfaisant, les opérateurs dépassant l'objectif de 50% de plants Végétal local représentant désormais la majorité des opérateurs du programme. L'identification des 15 opérateurs atteignant un objectif inférieur à 40% de plants Végétal local permettra aux correspondants Végétal local de les accompagner en priorité, en identifiant avec eux des leviers pour progresser.

RÉGIONS	Auvergne-Rhône-Alpes	Bourgogne-Franche-Comté	Bretagne	Centre-Val de Loire	Grand Est	Hauts-de-France	Île-de-France	La Réunion	Normandie	Nouvelle-Aquitaine	Occitanie	Pays de la Loire	Provence-Alpes-Côte d'Azur	TOTAL
TAUX DE VÉGÉTAL LOCAL	46%	74%	34%	52%	51%	75%	64%	0%	46%	40%	55%	46%	12%	52%

NOMBRE D'OPÉRATEURS AVEC UN TAUX DE PLANTATION EN VÉGÉTAL LOCAL INFÉRIEUR À 40%

NOMBRE D'OPÉRATEURS AVEC UN TAUX DE PLANTATION EN VÉGÉTAL LOCAL COMPRIS ENTRE 40 ET 50%

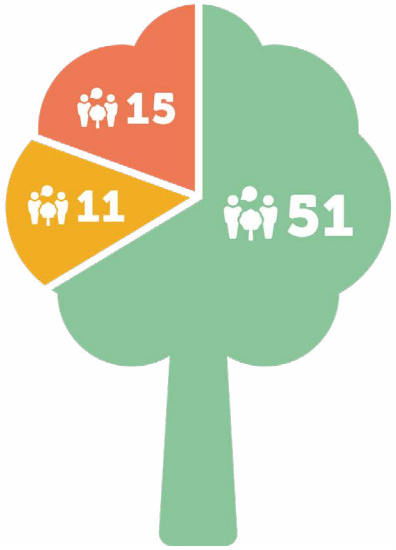

NOMBRE D'OPÉRATEURS AVEC UN TAUX DE PLANTATION EN VÉGÉTAL LOCAL SUPÉRIEUR À 50%

Ci-contre :
Répartition des opérateurs selon leur taux de plantation en Végétal local en 2020-2021

NOMBRE D'OPÉRATEURS AVEC UN TAUX DE PLANTATION EN VÉGÉTAL LOCAL SUPÉRIEUR À 50%

NOMBRE D'OPÉRATEURS AVEC UN TAUX DE PLANTATION EN VÉGÉTAL LOCAL COMPRIS ENTRE 40 ET 50%

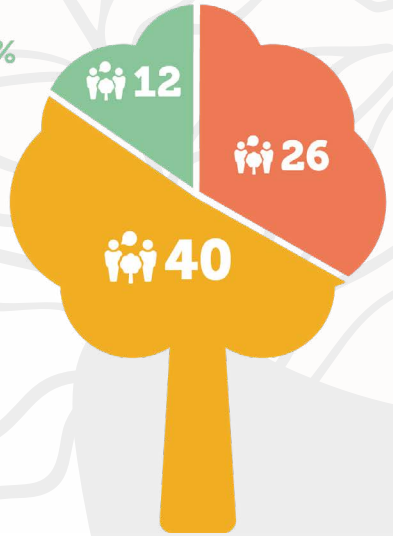

NOMBRE D'OPÉRATEURS AVEC UN TAUX DE PLANTATION EN VÉGÉTAL LOCAL INFÉRIEUR À 40%

Ci-contre :
Répartition des opérateurs selon leur taux de plantation en Végétal local en 2021-2022

2.

Une filière en pleine expansion

©Luc Vancrayelynghe

a. Un programme pour montrer l'exemple à grande échelle

Le système d'aide aux plants marqués Végétal local mis en place par le Fonds pour l'Arbre s'est avéré très efficace pour faire démarrer la filière ligneuse Végétal local au cours des premières années de lancement de la marque Végétal local, créée en 2015. Il a eu pour conséquence très concrète de stimuler la demande au cours d'une période où la marque Végétal local était encore peu identifiée et par conséquent trop peu prise en compte par les marchés publics, que ce soit à travers des marchés publics de collectivités ou des dispositifs publics de financement de plantation de haies.

Cette prise en compte de Végétal local dans les politiques de l'arbre va désormais grandissante mais des progrès restent à accomplir. Un exemple très notable permet de bien saisir à quel point le Fonds pour l'Arbre fait figure de pionnier en la matière: avec pour objectif de reconstituer 7 000 kilomètres de haies, la mesure « Plantons des haies » du Plan France relance impulsée début 2020 a largement contribué à renforcer les dynamiques en faveur de la plantation d'arbres et d'arbustes. Néanmoins, on peut regretter que les différentes déclinaisons régionales de cette mesure Plantons des haies n'aient intégré que très marginalement des critères de provenance des plants, avec des objectifs se limitant en général à un objectif de 15% de plants de provenance Matériel Forestier de Reproduction (MFR) ou Végétal local, donc très inférieurs aux objectifs pourtant atteints par le Fonds pour l'Arbre. Cela s'explique par le contexte d'urgence dans lequel la mesure Plantons des haies a été mise en place, avec une finalité principalement tournée vers la relance de l'économie française, ce qui n'a pas permis de soutenir progressivement et dans la durée l'intégration de Végétal local à travers cette mesure.

Dans le programme du Fonds pour l'Arbre, une enveloppe globale de 46 743,12 € a été mobilisée pour inciter l'utilisation des plants Végétal local dans les projets de plantation. Le respect d'un taux d'intégration de plants marqués Végétal local est un des critères d'éligibilité au programme. Depuis l'appel à projet 2019-2020, ce taux d'intégration de plants Végétal local est fixé à 50%.

b. Une offre qui se renforce, en conséquence

Au regard de cette demande en plants marqués Végétal local, le contexte de structuration de l'offre a fortement progressé au cours de la dernière programmation du Fonds pour l'Arbre. C'est le résultat de toutes les actions mises en place depuis plusieurs années par l'animation nationale de la marque Végétal local et par l'Afac-Agroforesteries pour développer cette offre en renforçant les filières de collecte de graines et de production de jeunes plants, dans un contexte de pénurie de plants que le rapport du programme 2020-2021 du Fonds pour l'Arbre avait clairement mis en évidence. Les actions mises en œuvre pour développer cette offre par l'Afac-Agroforesteries avec le soutien de l'Office français de la biodiversité et du Fonds pour l'Arbre sont présentées aux pages suivantes.

En 2022, pas moins de 16 nouveaux candidats ont rejoint le réseau des bénéficiaires Végétal local, montant ainsi à 91 le nombre de structures engagées dans la marque. Si les pépinières produisant des jeunes plants d'arbres et arbustes ou des sujets plus âgés sont toujours majoritaires (46 structures), les autres catégories de bénéficiaires s'étoffent également.

Les collecteurs de graines d'arbres et d'arbustes, les semenciers et les producteurs de godets herbacés sont ainsi bien représentés, avec chacun environ 15 structures engagées.

CROISSANCE DU NOMBRE DE BÉNÉFICIAIRES VÉGÉTAL LOCAL DEPUIS 2015 :

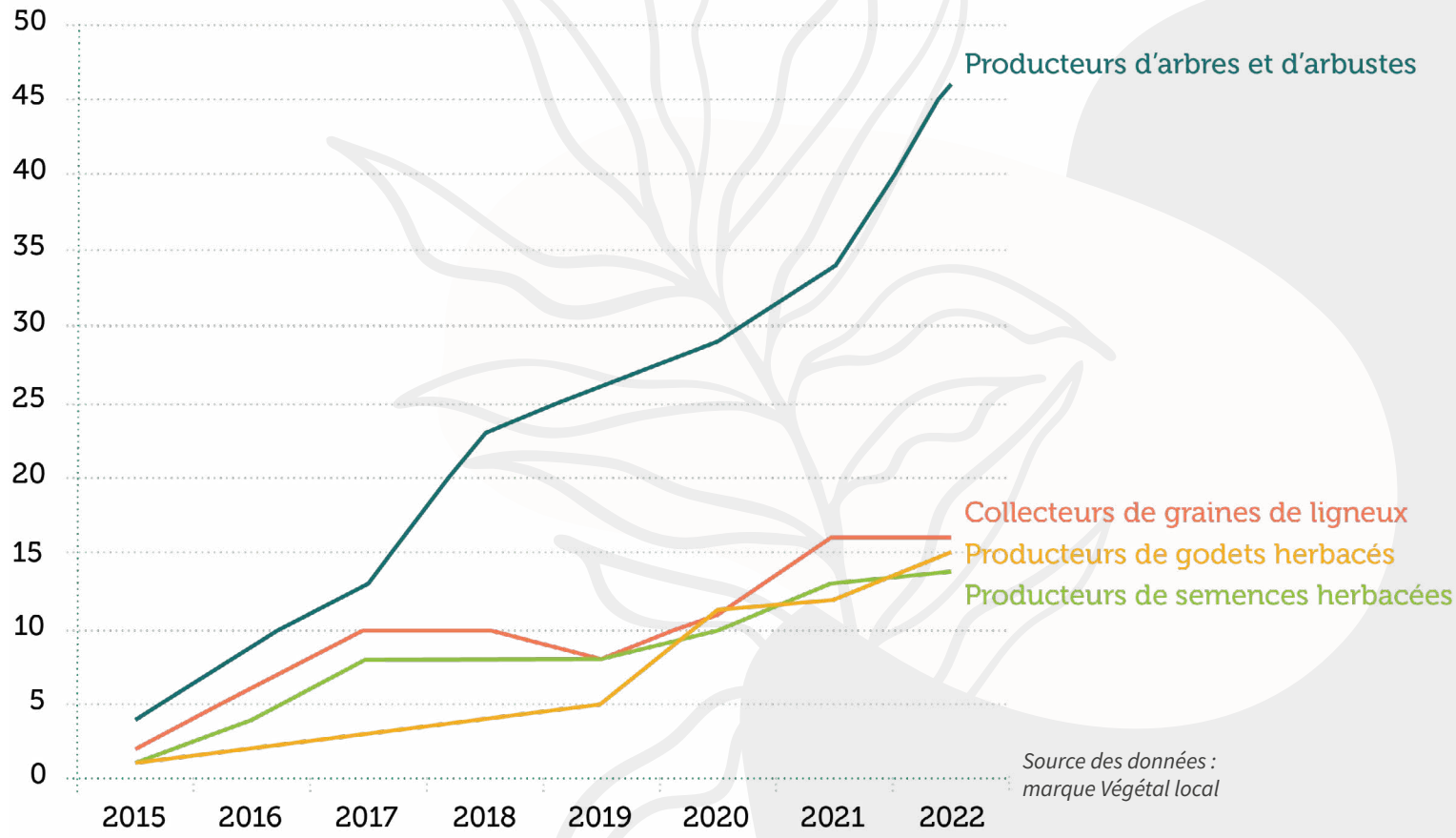

Source des données : marque Végétal local

c. Une croissance qui se poursuivra fortement en 2023

Qui sont les nouveaux bénéficiaires de la marque Végétal local ?

L'arrivée des 16 nouveaux bénéficiaires ayant rejoint la marque en 2022 contribue au renforcement de l'offre en plants d'arbres et d'arbustes marqués Végétal local, puisque parmi eux il y a :

- ***7 structures qui pratiquent la collecte de graines d'arbres et d'arbustes,***
- ***11 pépinières qui produisent des jeunes plants, dont 5 pépinières qui pratiquent également la collecte de ligneux. Cette forme pépinière-collecteur est une tendance de plus en plus représentée parmi les nouveaux bénéficiaires, tout particulièrement lorsqu'il s'agit d'une création d'activité de pépinière. Cette approche répond à la volonté de ces nouveaux pépiniéristes de maîtriser leur approvisionnement en graines, souvent avec une philosophie revendiquée d'être le plus cohérent possible dans la démarche de production d'origine génétique locale. On peut voir derrière cet engouement une conséquence directe des formations aux techniques de pépinières dispensées par l'Afac-Agroforesteries, puisque ce modèle de pépinière est présenté dans le cadre de ces formations, en parallèle d'autres modèles.***

Cette croissance de l'offre devrait se poursuivre en 2023 puisque plus d'une soixantaine de structures ont indiqué leur intention de déposer une candidature à la marque Végétal local, en vue de la prochaine session d'attribution du droit d'exploiter la marque qui ouvrira en début 2023. Il est trop tôt pour savoir combien de ces candidats déclarés iront au bout de cette démarche de candidature, et - a fortiori – quelle est la part de candidats déclarés qui se verront attribuer le droit d'exploiter la marque. Néanmoins, on peut cependant déjà en tirer des perspectives pour le développement 2023 de la marque :

- la plupart de ces nouveaux candidats ont été accompagnés par des correspondants locaux de l'Afac-Agroforesteries ou des Conservatoires Botaniques Nationaux (CBN), et un grand nombre d'entre eux ont bénéficié des actions mises en place par ces correspondants locaux (formations, accompagnement technique, voyages d'étude, etc). Cela montre que cette animation territoriale par les correspondants locaux répond à un besoin et qu'elle a permis de développer efficacement l'offre,
- cette croissance est inédite, jamais il n'y a eu autant de nouveaux candidats,
- parmi ces candidats déclarés, la filière ligneuse est très bien représentée : plus de 40 candidats déclarés le font au titre d'une activité de pépiniéristes et 35 candidats déclarés au titre d'une activité de collecte de graines de ligneux (certains de ces candidats, à double titre, de collecteur de ligneux et de pépiniériste).
- la proportion de pépinières en création ou très récemment créées est majoritaire parmi les candidats déclarés mais la tendance est également confortée par une part non négligeable de pépinières en activité qui demandent le droit d'exploiter la marque Végétal local, notamment des pépinières d'élevage (c'est-à-dire produisant des arbres et arbustes et non pas des jeunes plants).

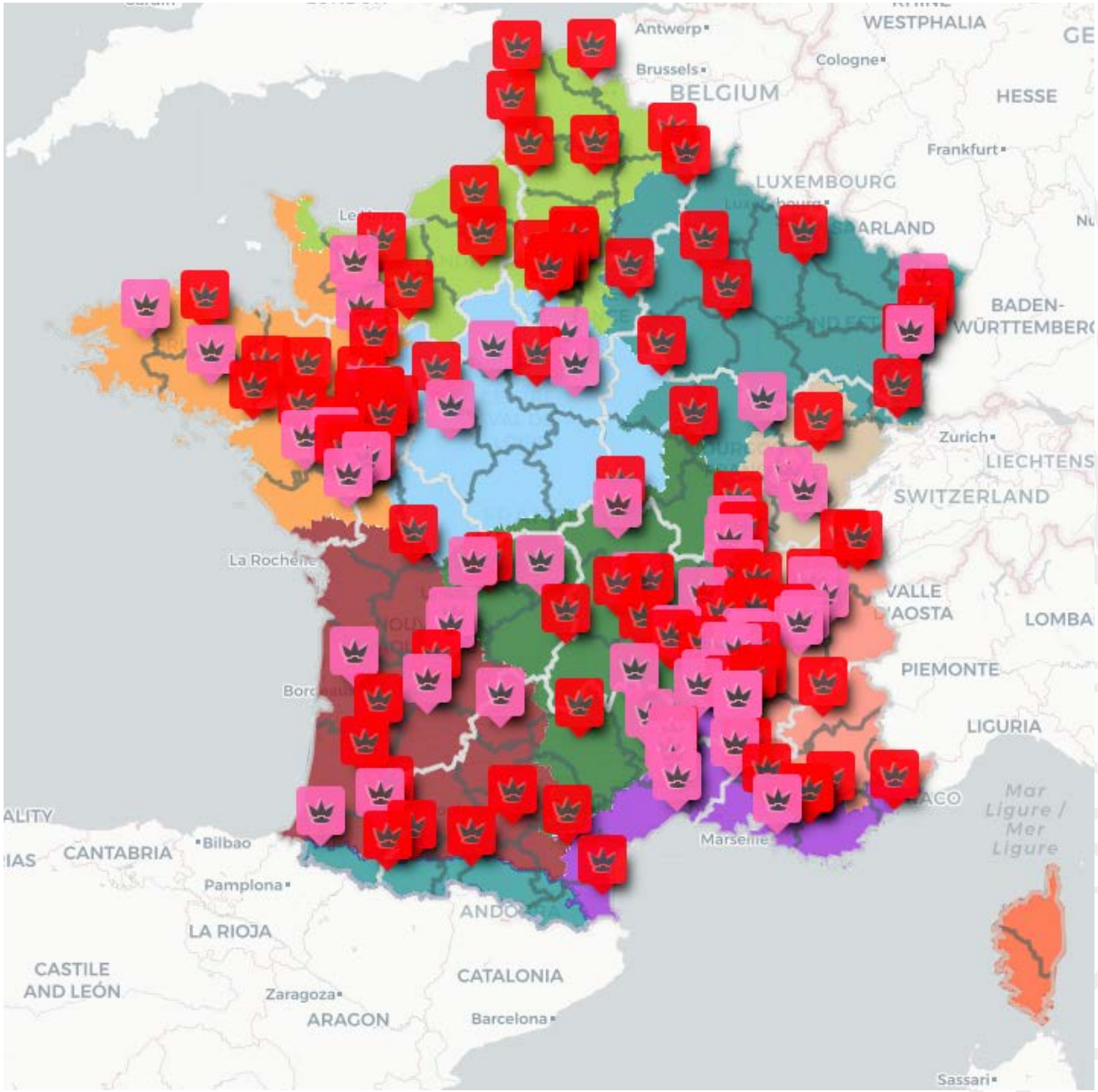

Relation à la marque Végétal local

Bénéficiaires Végétal local (juillet 2022)

Candidats déclarés à la marque (sept 2022)

Ci-contre :
Carte des régions bio-géographiques de Végétal local avec la répartition des bénéficiaires de la marque Végétal local en juillet 2022 et des candidats déclarés pour 2023

3.

Un accompagnement des filières territoriales par les correspondants locaux Végétal local, avec le soutien du Fonds pour l'Arbre

©France Nature Environnement Bourgogne-Franche-Comté

©Jacques Detemple

©Jacques Detemple

Un réseau de correspondant locaux Végétal local à l'échelle nationale

Pour assurer son développement, la marque Végétal local s'appuie sur des correspondants locaux Végétal local ayant une expertise complémentaire. Ces correspondants locaux sont à la fois issus du réseau des Conservatoires Botaniques Nationaux (CBN) et issus du Réseau Afac-Agroforesteries pour 18 d'entre eux, ces derniers ont reçu l'aide n°7 du Fonds pour l'Arbre.

Une carte interactive en ligne présentant les correspondants locaux peut être consultée à cette page : https://afac-agroforesteries.fr/correspondants-locaux-vegetal-local/

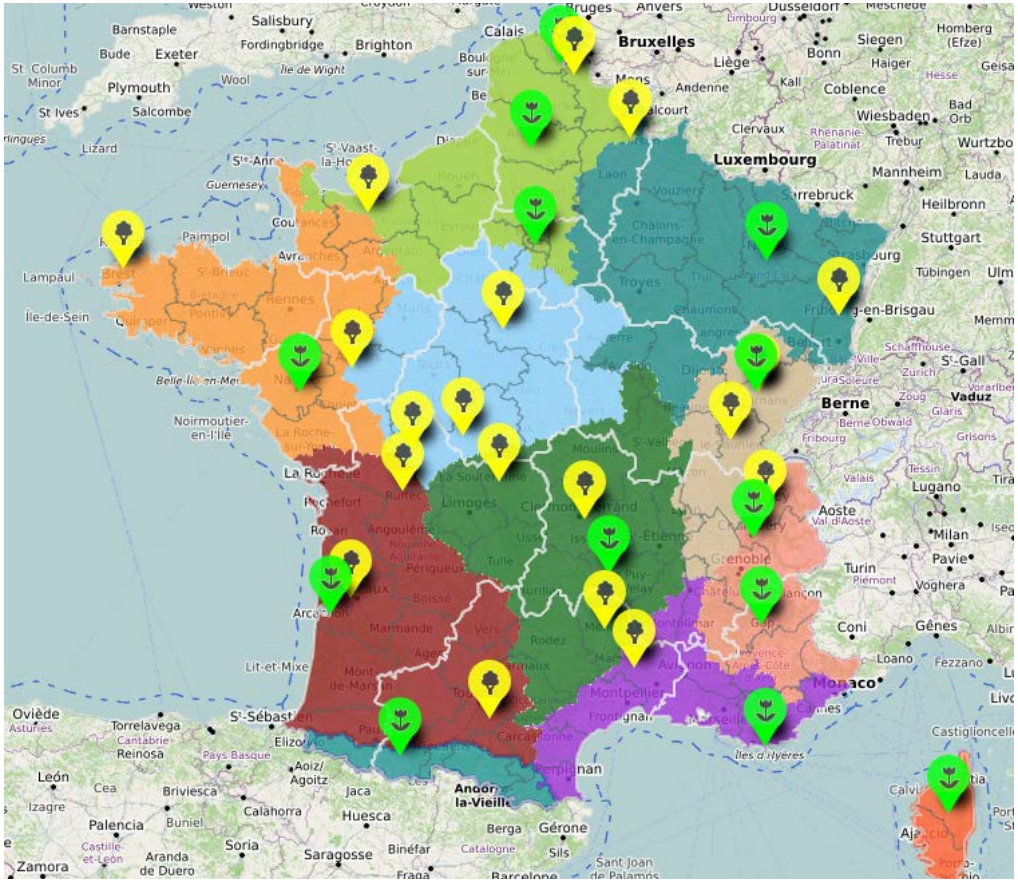

Les missions des correspondants locaux Végétal local de l'Afac-Agroforesteries sont doubles, il s'agit d'actions :

Ciblées en direction des bénéficiaires du Fonds pour l'Arbre, ces derniers ont reçu l'aide n°7 du programme :

- mobilisation des opérateurs engagés dans le programme du Fonds pour l'Arbre souhaitant s'engager dans le développement de la filière Végétal local ;
- animation de la communauté des opérateurs engagés dans le programme du Fonds pour l'Arbre sur le sujet du Végétal local tout en associant les autres acteurs de la filière en région (collecteurs, pépiniéristes, …) ;

D'accompagnement du développement des filières ligneuses Végétal local :

- participer aux échanges avec les correspondants locaux issus du réseau des CBN et les agents des directions régionales de l'OFB en charge de Végétal local,
- rencontrer et informer les acteurs potentiellement intéressés par la marque Végétal local,
- participer au déploiement du logiciel national Pepicollecte et à l'administration régionale de l'outil,
- contribuer au renforcement des connaissances en faveur du développement des filières ligneuses Végétal local,
- susciter, participer ou accompagner des études d'opportunité du développement de la filière Végétal local,
- organiser des journées de sensibilisation et ou de formation,
- établir un état des lieux de la filière en région permettant de définir collectivement une feuille de route régionale pour déployer la filière,
- favoriser l'élaboration de stratégies régionales et/ou de programmes d'action pour le développement de la filière en région, avec toutes les parties prenantes,
- toutes autres actions favorisant l'interconnaissance et la coordination entre acteurs de la filière.

Un réseau de correspondant locaux Végétal local à l'échelle nationale

Aux côtés de l'Office français de la biodiversité, le Fonds pour l'Arbre, apporte son soutien au programme d'actions de l'Afac-Agroforesteries pour le développement des filières ligneuses Végétal local

La marque Végétal local est un outil de traçabilité des végétaux sauvages et locaux qui garantit que ces végétaux sont issus de collectes en milieu naturel, ils n'ont pas subi de sélection par l'homme ou de croisement, ils sont naturellement présents dans la région d'origine considérée. La marque Végétal local est propriété de l'Office français de la biodiversité (OFB). En plus de l'OFB, l'animation de la démarche continue à être assurée par les trois réseaux qui ont créé la marque en 2015 : les Conservatoires botaniques nationaux, l'Afac-Agroforesteries et Plante et Cité.

En complément de sa participation à l'animation nationale de la marque Végétal local, l'Afac-Agroforesteries coordonne depuis plusieurs années un programme d'actions en faveur du développement de la filière ligneuse Végétal local. Ce programme bénéficie du soutien de l'Office français pour la biodiversité, et également depuis 2020 du soutien du Fonds pour l'Arbre, à travers l'aide n°7 pour les Correspondants Locaux Végétal local.

Aude-là de cette nouvelle aide, la marque Végétal local bénéficie d'un soutien historique par le programme Plantons en France depuis 2015, soutenu par la Fondation Yves Rocher et coordonné par l'Afac-Agroforesteries. Il est le premier programme national à intégrer dans son programme l'objectif d'atteindre 50% de plants Végétal local. Aujourd'hui, le programme du Fonds pour l'Arbre prolonge cette ambition et atteint dans son programme pour la première fois un taux de 50% de végétal local.

FOCUS sur la région Hauts-de-France, avec l'élaboration d'un plan d'action pour développer Végétal local

Une réalisation impulsée par Françoise Gion, correspondante Végétal local de l'Atelier Agriculture Avesnois Thierache (AAAT), et Jennifer Charon, correspondante Végétal local des Planteurs volontaires.

A l'initiative de l'AAAT et au sein du réseau Afac Hauts-de-France, avec les correspondants du CBN, il a été initié la définition d'un projet global de développement de la filière Végétal local en Hauts-de-France. Depuis l'automne 2021, dix structures (AAAT, Planteurs Volontaires, CBN de Bailleul, ENRx, PNR Caps et Marais d'Opale, PNR Scarpe Escaut, Junia, UniLaSalle Beauvais, FRCA, Afac Hauts de France, Les Jardins du Cygne) engagés depuis plusieurs années ou non en faveur du Végétal local se sont réunies pour réfléchir à un plan d'actions en faveur du Végétal local.

CE PLAN D'ACTIONS COMPORTERA QUATRE VOLETS :

- Volet n°1 : Établissement d'un état des lieux précis de la filière en région qui marquera le point de départ de la stratégie de développement,
- Volet n°2 : Un travail sera mené concernant la production de plants, afin de former davantage de pépiniéristes, de faire naître des projets de vergers à graines, de les fédérer en un réseau régional et donc de prévoir une montée en puissance de la production,
- Volet n°3 : Sensibilisation et formation de nouveaux collecteurs,
- Volet n°4 : Sensibilisation du public et des prescripteurs.

Le projet qui voit le jour, s'est enrichi tout au long de l'année avec la diversité et la complémentarité des structures de l'Afac Hauts-de-France en travaillant par groupe thématique, puis en plénière pour finaliser la stratégie de développement de la filière Végétal local en Hauts-de-France- sur les régions d'origines Bassin Parisien Nord et Zone Nord Est. Un dossier de demande de financement est en cours de finalisation pour enclencher ce plan d'actions.

Atelier Agriculture Avesnois Thiérache

Planteurs Volontaires

FOCUS sur la région Bourgogne-Franche Comté : avec le montage d'un partenariat avec le Commissariat de Massif du Jura

Une réalisation impulsée par Maxence Belle correspondant local de France Nature Environnement Bourgogne-Franche-Comté (FNE BFC)

En mars 2022, FNE Bourgogne-Franche-Comté a conclu un nouveau partenariat pour le développement et l'animation de la filière Végétal local en zone Rhône-Saône et Jura sur la période 2022-2024 avec le Commissariat de Massif du Jura. Le Commissariat de Massif a pour rôle le développement global durable, permettant un équilibre entre le développement économique (favorisant le maintien et le développement des activités) et la protection des espaces naturels.

Par sa vocation de préservation de la biodiversité, de maintien d'un tissu économique local, de montée en compétences et de souveraineté des acteurs locaux, la filière Végétal local rentrait pleinement dans les objectifs de la convention interrégionale de Massif du Jura.

- Il a donc été présenté un projet Végétal local 2022-2024 ambitieux pour répondre aux besoins et aux attentes de la filière. Ce projet sera principalement porté par FNE Bourgogne-Franche Comté, Jura Nature Environnement et FNE Ain et se concentrera sur plusieurs thématiques prioritaires :

- Renforcer les capacités de collecte de ligneux : coordonner un réseau de collecteurs coopérant, professionnaliser les collecteurs existants, former de nouveaux collecteurs, renforcer les liens pépinières-collecteurs

- Renforcer la gouvernance et la structuration de la filière Végétal local pour permettre une augmentation de la production et une bonne coopération des acteurs : centraliser les missions de coordination vers une seule structure

- Développer la filière des herbacées : accompagnement des acteurs intéressés, développement d'un réseau de prairies sources, coopération inter-régionale

ORGANISATION DU PLAN D'ACTION ANNUEL POUR L'ANIMATION ET LE DÉVELOPPEMENT DE VÉGÉTAL LOCAL

Ligneux - 3 axes de travail

- Renforcer l'activité de collecte pour développer les quantités de graines collectées
- Développer la production de plants labellisés Végétal local
- Animer et coodonner la filière

Herbacées - 2 axes de travail

- Filière herbacées en mélange
- Filière espèces pures

En 2021-2022, la filière Végétal local en Rhône-Saône et Jura a donc pu avoir des avancées significatives en termes de partenariats et de développement stratégique avec l'établissement d'une convention triennale avec le Commissariat de Massif du Jura et avec la mise en place d'un fonds d'impulsion porté par le Clus'ter Jura et permis par France Active. Ces deux nouvelles collaborations vont crédibiliser davantage la filière régionale et l'inscrire dans une démarche durable de professionnalisation tout en renforçant le rôle clé de coordinateur de la filière pour FNE Bourgogne-Franche Comté.

En parallèle, la perspective de création d'une Afac régionale en Bourogne-Franche-Comté devra générer une meilleure connaissance de la filière par les acteurs régionaux du bocage et donc une implication plus forte autour des enjeux du Végétal local.

FOCUS sur la région Grand-Est : avec la structuration de la SCIC Végétal Nord-Est

Une réalisation impulsée par Jacques Detemple correspondant Végétal local de l'association Haies Vives d'Alsace, en concertation avec Françoise Gion correspondante Végétal local de l'Atelier Agriculture Avesnois Thierache.

Première expérience de structuration concrète en France des acteurs d'une filière de production de plants d'origine locale, la SCIC Végétal Nord-Est (https://vegetal-nord-est.com/) s'appuie sur la marque Végétal local et a pour objectif de satisfaire la demande en plants locaux d'arbres et d'arbustes dans le Nord-Est de la France.

Afin de structurer le réseau de collecteurs et de producteurs mis en place au cours du temps, et afin d'augmenter les capacités de production, une Société Coopérative d'Intérêt Collectif (SCIC) a été construite autour de 21 partenaires, avec un fort soutien institutionnel de la Région Grand Est, sociétaire, mais également de la Direction régionale Grand Est de l'Office français de la biodiversité.

La structuration de la SCIC Végétal Nord-Est, qui sera inaugurée le 24 octobre 2022 à Metz, s'est déroulée en plusieurs phases :

- Elaboration de l'intention,
- Mobilisation de partenaires répartis de façon cohérente sur trois unités naturelles (collecteurs et pépiniéristes),
- Structuration d'un comité de suivi institutionnel,
- Rédaction collective des statuts (ceux-ci ont été déposés le 4/7/2022),
- Elaboration du modèle économique
- Accompagnement technique des partenaires vers des compétences métier,
- En cours pour la campagne de collecte 2022 : règles de collaboration entre partenaires collecteurs.

Il est à noter que la plupart des collecteurs sont des structures sociales faisant travailler des personnes en situation de handicap ou en insertion. L'activité de collecte est fort appréciée de ce public.

La SCIC Végétal Nord-Est portera des missions opérationnelles structurantes à l'échelle du Nord-Est :

- Promotion et organisation de la filière de production de matériel Végétal local sur la région d'origine « Zone Nord-Est »,
- Lieu d'échange entre acteurs publics et privés afin de répondre aux enjeux environnementaux, sociaux et économiques du territoire concernant la disponibilité de végétaux locaux,
- Centralisation du matériel végétal produit ou collecté sur le territoire, et redistribution en respect des règles de traçabilité,
- Gestion et organisation de Vergers à Graines.

Cette structuration en SCIC des acteurs régionaux de la collecte est une première à l'échelle nationale, s'il est positif ce retour d'expérience suscitera certainement des projets similaires dans d'autres régions.

Haies Vives d'Alsace

Végétal Nord-Est

FOCUS sur la région Centre-Val de Loire : avec la mise en place d'une formation aux techniques de collecte et de production de végétaux

Une réalisation impulsée Luc Vancraylynghe, correspondant Végétal local de Luciole, en partenariat avec l'association Plantons par nature

Dans la région d'origine Bassin parisien Sud, le facteur limitant pour le développement de la marque est la formation de nouveaux acteurs. En effet, la demande en végétaux marqués sur la région d'origine est très importante alors que les pépinières bénéficiaires sont rares. A titre d'exemple en région Centre-Val-de-Loire, il n'y a pas de bénéficiaire producteur de végétaux ligneux. Pour y remédier, une formation sur le végétal d'origine génétiquement locale a été organisée à Orléans.

Cette formation concrète articulée en plusieurs modules a eu pour objectif de former des acteurs (collecteurs et/ou pépiniéristes) leurs permettant ensuite de déposer un dossier de candidature auprès du comité de marque.

MISE EN PLACE D'UNE FORMATION DU COLLECTEUR AU PÉPINIÉRISTE

Module A :

Les espèces ligneuses indigènes et les sites de collecte : comment se lancer dans la collecte de végétaux ligneux d'origine génétiquement locale / reconnaissance des végétaux indigènes et réalisation d'un inventaire ligneux sur site de collecte / traçabilité des collectes de graines et l'utilisation du logiciel Pepicollecte.

Module B :

Collectes de graines et livraison au pépiniériste : de la collecte du fruit à la préparation de la graine et à la livraison au pépiniériste (technique de récolte, dépulpage, tri, traçabilité, etc.) / collecte de graines sur un site autorisé et préparation de la graine.

Module C :

De la graine à la production de plants (stratification, élevage de plants, traçabilité…).

Module D :

Pilotage d'un chantier de plantation.

34 personnes ont ainsi été formées aux techniques de collecte et de production de végétaux et plusieurs d'entre elles ont déposé un dossier de candidature au Comité de marque. Ces nouveaux acteurs permettront de structurer la filière sur la région d'origine et permettront de produire des végétaux dans la Région d'Origine. La demande de formation de nouveaux acteurs restant importante, cette formation sera reconduite au cours du prochain programme 2022-2023.

4.

Trois actions nationales pour structurer la filière

La participation au déploiement des outils et actions nationaux de la filière Végétal local développés par l'Afac-Agroforesteries fait partie des missions attribuées aux Correspondants locaux Végétal local. Leur implication est majeure pour construire des outils et des actions de formation cohérents avec les enjeux de terrain et la diversité des régions.

Aussi les Correspondants locaux Végétal local ont :

- *participé au déploiement du logiciel national Pepicollecte et à l'administration régionale de l'outil,*
- *contribué au renforcement des connaissances dans les domaines suivants : diffusion et actualisation du Guide technique « Collecte et mise en culture d'arbres et arbustes sauvages et locaux », contribution à la base de connaissances Florelocale.fr, production de données technico-économiques sur les maillons de la filière Végétal local, création de contenus de support de formation ou de sensibilisation, etc.*
- *participé à monter la formation nationale aux techniques de production de jeunes plants et du métier de pépiniériste.*

a. Pepicollecte : nouvel outil métier pour faciliter et amplifier la collecte

Afin d'outiller de façon opérationnelle les collecteurs, l'Afac-Agroforesteries a développé en 2021 un logiciel de gestion de collecte de graines ligneuses d'origine sauvage et locale, baptisé Pepicollecte, intégrant les spécifications de la marque Végétal local pour pouvoir être compatible avec ses règles de traçabilité.

Lancé en juillet 2021, le logiciel Pepicollecte est déjà utilisé par un grand nombre d'utilisateurs (collecteurs, pépinières), auxquels il permet d'assurer une traçabilité rigoureuse du matériel végétal collecté, de libérer du temps administratif pour se consacrer à leur cœur de métier, de retrouver facilement des données et l'historique de leur activité et de se coordonner avec leurs pairs collecteurs.

En 2022, de nouvelles fonctionnalités (réception collectes externes, gestion de lots de mélange, édition de bons de livraison, ergonomie, interface cartographique, etc) ont été apportées à l'outil.

Pepicollecte est propriété de l'Afac-Agroforesteries qui en assurera dans l'avenir les coûts d'hébergement, de support et de maintenance. L'outil reste accessible sous forme d'une mise à disposition gratuite en 2022, pour les organismes à jour de leur adhésion à l'Afac-Agroforesteries.

PEPICOLLECTE PERMET LES FONCTIONNALITÉS SUIVANTES :

- gestion cartographique des sites et points de collecte gestion des objectifs de collecte,
- gestion des fiches collecte,
- gestion des lots de mélange,
- génération des bons de livraison.

UTILISER PEPICOLLECTE POUR SON ACTIVITÉ DE COLLECTE, C'EST :

- assurer une traçabilité rigoureuse du matériel végétal produit,
- libérer du temps administratif pour se consacrer à son coeur de métier,
- retrouver facilement ses données et l'historique de son activité,
- rejoindre la communauté des utilisateurs.

Le déploiement du logiciel Pepicollecte 2022 a été accompagné par la rédaction d'un manuel d'utilisateur et d'un tutoriel vidéo de démonstration, ainsi que par plusieurs ateliers de présentation et démonstration de l'outil. Ce travail se poursuivra en 2023 avec la rédaction des contrats d'utilisation de l'outil, pour une entrée en vigueur des cotisations d'utilisation en 2023. Des actions seront également conduites afin de stabiliser le système de maintenance et des évolutions seront apportées pour améliorer l'ergonomie du logiciel.

Bilan des deux premières campagnes de collecte :

- *1249 sites de collecte renseignés,*
- *4493 points de collecte renseignés,*
- *77 groupes de collecte utilisant l'outil,*
- *118 utilisateurs de l'outil,*
- *1357 collectes effectuées en 2021,*
- *936 collectes effectuées en 2022 (bilan non-définitif car saison de collecte en cours)*
- *5637 heures de collecte (cumul 2021 et 2022),*
- *26 642 kg de fruits collectés (cumul 2021 et 2022),*
- *10 935 kg de graines collectées (cumul 2021 et 2022)*

Pepicollecte

L'outil Pépicollete a bénéficié du soutien financier de l'*Office Français de la Biodiversité* et de la *Fondation Nature & Découvertes* pour son développement.

©Luc Vancrayelynghe

b. Renforcement des connaissances avec l'outil Florelocale.fr

Au second semestre 2021, l'Afac-Agroforesteries a travaillé avec son réseau de correspondants locaux à enrichir les contenus de l'outil Florelocale (https://florelocale.fr/), un nouvel outil développé dans l'objectif de faciliter le partage des connaissances et des savoir-faire au sein de la communauté des collecteurs et producteurs de végétaux sauvages (pépiniéristes, horticulteurs).

La base de connaissance sur les végétaux locaux florelocale.fr se présente sous la forme d'une encyclopédie collaborative pour comprendre, se perfectionner et partager les connaissances sur les méthodes de collecte et de culture de différentes espèces ligneuses ou herbacées. Un forum de discussion complète l'outil pour faciliter les échanges et l'entraide entre professionnels et personnes intéressées souhaitant approfondir une question technique et enrichir les contenus.

Florelocale.fr s'appuie notamment sur les ressources du Guide technique "Collecte et mise en culture des arbres et arbustes sauvages et locaux" , publié par l'Afac-Agroforesteries en mars 2021– Ce guide de 190 pages peut être commandé au format papier sur https://agroboutique.com/

Le projet Florelocale.fr est animé par l'Afac-Agroforesteries dans le cadre des actions qu'elle porte pour le développement de filières de végétaux sauvages et locaux, avec le concours financier de l'Office français de la biodiversité et à partir d'une proposition développée par Pierre-Alexis Nizan et Sylvain Tartavez.

Ci-dessus:
Guide technique publié par l'Afac-Agroforesteries en 2021

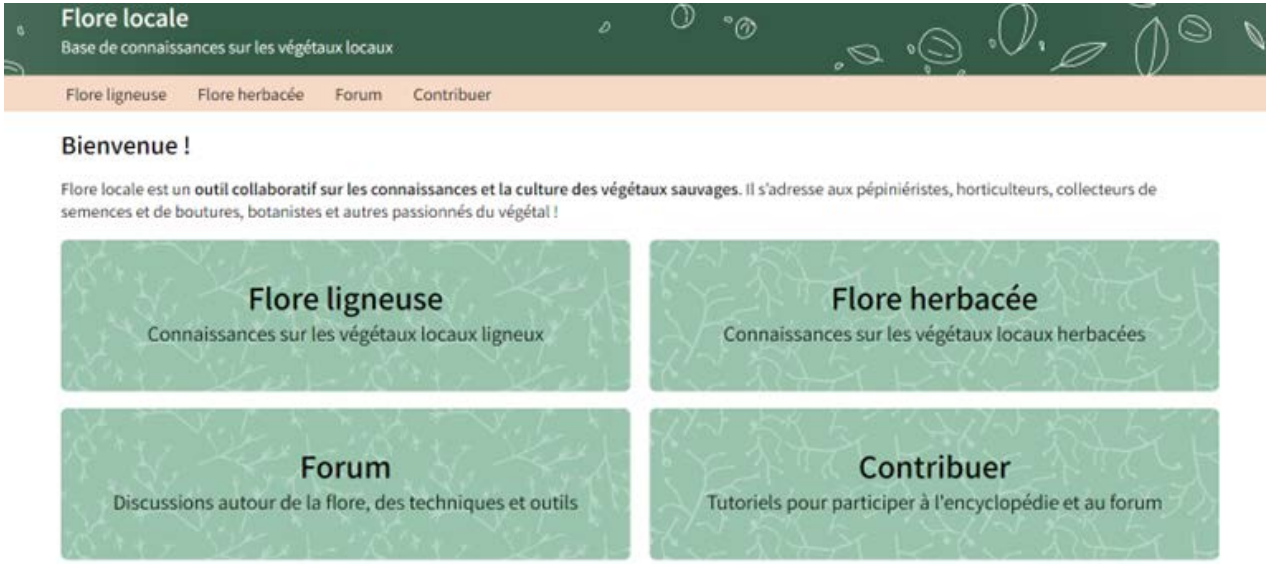

Ci-dessus et sur la page précédente :
Exemples de captures d'écran du site Florelocale.fr

c. Formation aux techniques de production de jeunes plants

En 2021 et en 2022, l'Afac-Agroforesteries a expérimenté la mise en place de deux formations aux techniques de production de jeunes plants, en Zone Nord Est et en Massif Armoricain. Ces formations ont accueilli 12 stagiaires (6 stagiaires par région), elles ont été assurées par Sylvie Monier de la Mission Haies Auvergne Rhône Alpes et par Florent Dupont, de Fraxinus sp. Elles se sont organisées sur « un tour de cadran » des techniques de production de jeunes plants, constitué de quatre journées de formations de façon à réunir les potentiels futurs pépiniéristes à chaque moment clé de la production, de la stratification des graines à la vente des jeunes plants.

Ainsi accompagnés, les porteurs de projets de création de pépinière ont pu démarrer leur activité de production en bénéficiant de ce support technique ; plusieurs d'entre eux sont devenus bénéficiaires de la marque Végétal local en 2022 et les autres porteurs de projet ont candidaté pour 2023. Ce tutorat technique s'est poursuivi dans les deux régions concernées, sous l'encadrement de Florent Dupont d'une part pour la région Massif Armoricain et de Sylvie Monier pour la région Zone Nord Est, avec l'appui des correspondants locaux.

Pour amplifier l'accompagnement des porteurs de projet de pépinière, l'accent a été mis en 2022 sur la formation de formateurs, avec la mise en place d'une formation aux techniques de production de jeunes plants à destination des correspondants locaux Afac-Agroforesteries et CBN et des agents des directions régionales de l'Office Françcais de la Biodiversité intéressés par cette thématique. Ce cycle de formation s'est achevé par un voyage d'étude de deux jours, consacré à la visite de la pépinière Lachaze, à Laveix dans le Cantal.

Si elle demande d'être poursuivie, cette stratégie d'essaimage a porté ses fruits, puisque plusieurs correspondants locaux ont pu accompagner des pépinières émergentes. A titre d'exemple, on peut citer les actions conduites par Martin Audard, correspondant Végétal local d'Arbres Haies Paysages d'Aveyron, avec d'une part la formation de nouvelles structures à la collecte (COPAGE, Arbre et Paysages Tarnais, Arbres Haies Paysage du Lot) et d'autre part l'appui à deux nouvelles pépinières Végétal local :

- La pépinière départementale de Salmiech (Aveyron) vient de devenir bénéficiaire de la marque Végétal local pour les essences demandées. Elle fournira des plants au service des routes et collectivités aveyronnaises, ainsi qu'à Arbres Haies Paysages d'Aveyron. Elle a été accompagnée pour son adhésion à la marque par Martin Audard.
- La Maison Familiale Rurale de Javols, qui devrait candidater cette année, a démarré les collectes en 2021. Une bonne part des collectes du COPAGE ont été transmises à la MFR de Javols.

Clio

d. Les pépiniéristes mobilisés dans le cadre du programme

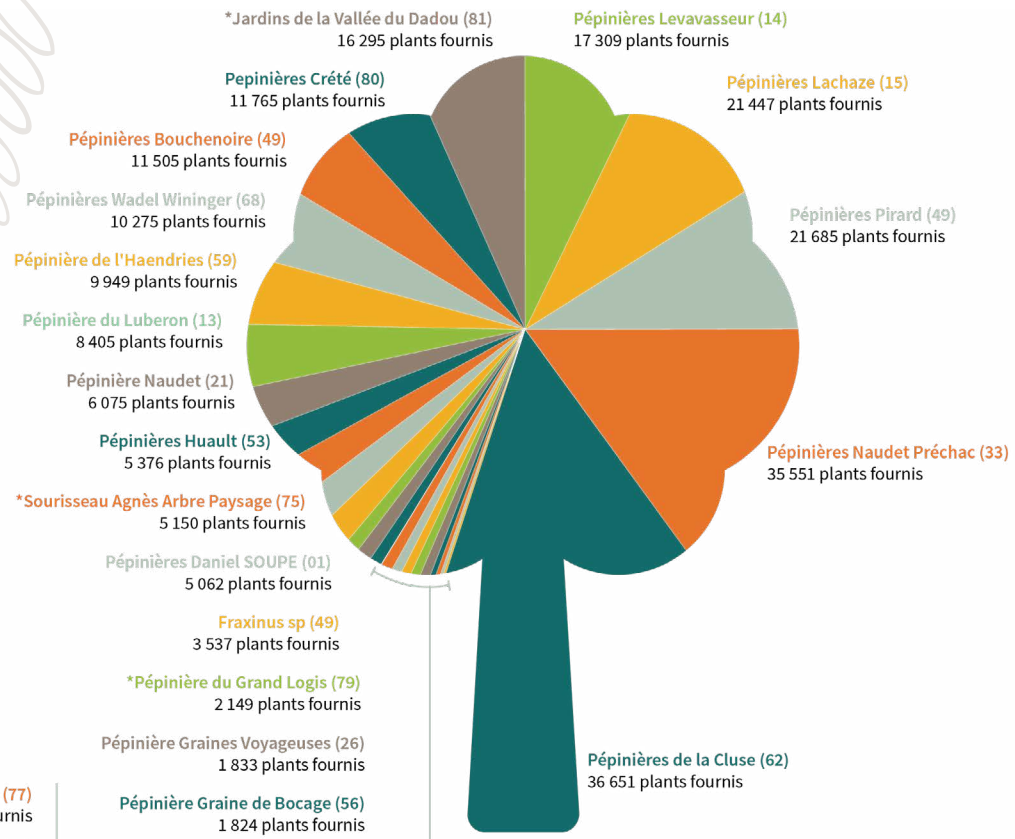

Ci-contre :

Répartition des pépinières selon la part de plants Végétal local fournis aux opérateurs du programme

240 596 Ces 28 pépinéristes approvisionnent 240 596 plants Végétal local aux opérateurs

* Fournisseurs non-bénéficiaires de la marque Végétal local mais commercialsiant des plants Végétal local auprès des opérateurs du programme du Fonds pour l'Arbre

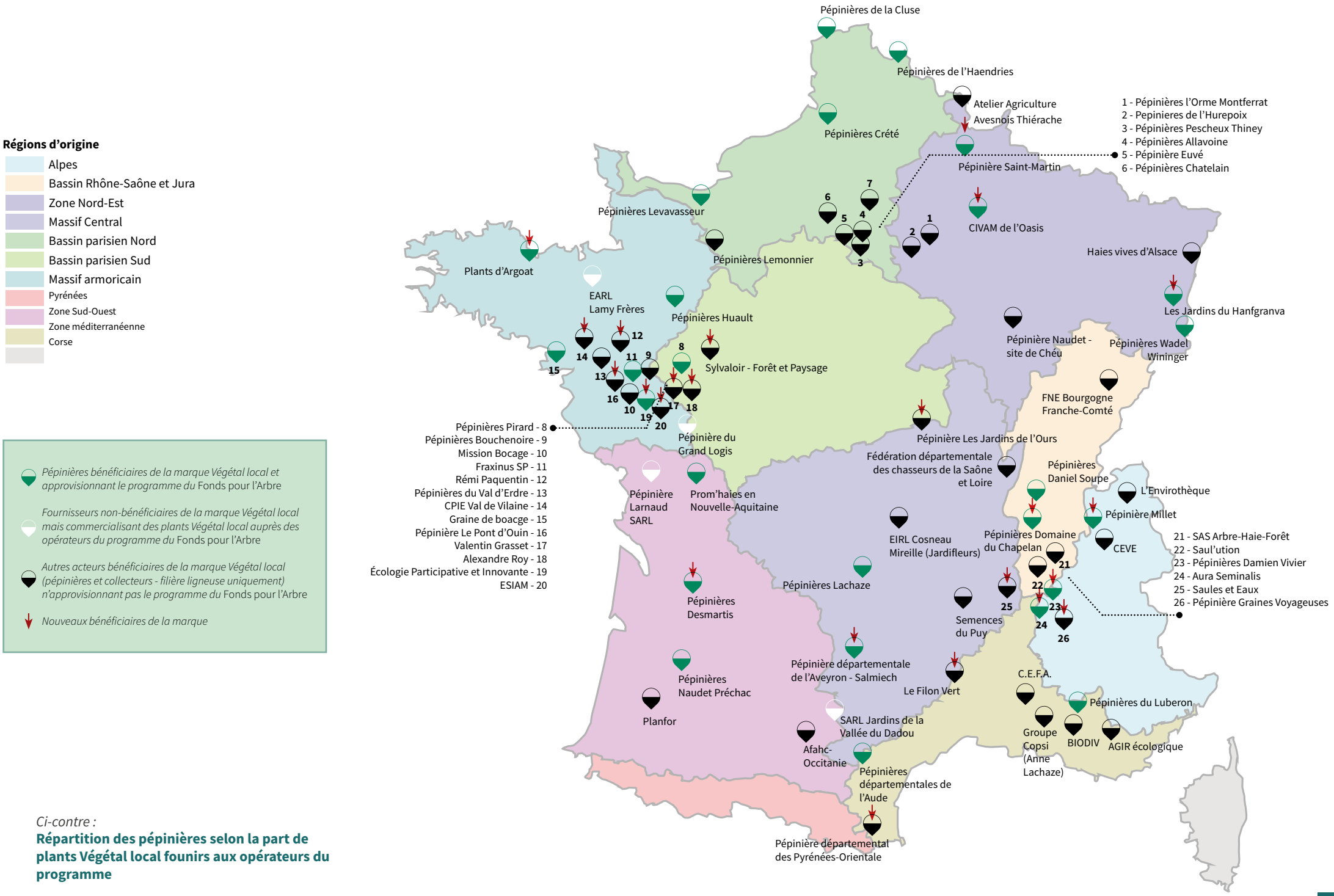

Ci-contre :

Répartition des pépinières selon la part de plants Végétal local founirs aux opérateurs du programme

IV - AFAC RÉGIONALES

Ci-dessus :
Journée de lancement de l'Afac Hauts-de-France, 25 novembre 2021, au GAEC de la Petite Prée, à Archon
©Afac Hauts-de-France

1.

Portrait des Afac régionales constituées

Pour l'année 2021-22, le programme du Fonds pour l'Arbre a dédié deux aides (n°5 et n°6) pour apporter un soutien aux Afac Régionales constituées et nouvellement constituées. Cette aide permet de consolider le fonctionnement de ces structures pour qu'elles assurent la mission de fédérer les acteurs autour d'un projet commun régional, fort et doté, en faveur de l'arbre et de la haie, en s'appuyant sur les outils nationaux portés par l'Afac-Agroforesteries.

Ces aides du programme consolident l'échelon régional du Réseau Afac, indispensable pour assurer au Fonds pour l'Arbre un lien de proximité avec les acteurs et les enjeux de terrain ainsi qu'une cohérence d'échelle des actions portées à travers ce programme.

AFAHC OCCITANIE

SITE INTERNET : www.afahcoccitanie.fr

PRÉSIDENTE : Nathalie Hewison, directrice d'Arbres et Paysage d'Autan

COORDINATRICE : Adèle Vantorhoudt

CONTACT : contact@afahcoccitanie.fr

- 05 34 66 42 13 - 06 34 78 78 97

NOMBRE D'ADHÉRENTS : 19

DATE DE LA DERNIÈRE ASSEMBLÉE GÉNÉRALE : 20 mai 2022

L'Afahc-Occitanie a été créée en août 2009. Elle regroupe les différents opérateurs départementaux qui agissent pour l'arbre hors forêt dans les 13 départements de la région Occitanie depuis plus de vingt ans. Elle permet un lien avec l'Afac-Agroforesteries au niveau national et une intervention à l'échelle régionale. L'Afahc-Occitanie participe à la mise en place des différentes politiques de l'arbre en Occitanie et développe des projets régionaux (Occitarbre, Corribior, Canal du Midi, Adénome, Cartoc, AfaseOc, déploiement du Label Haie et de Végétal local) dont la plupart sont déclinés à l'échelle départementale par ses adhérents.

AFAC PAYS DE LA LOIRE

SITE INTERNET : www.afac-paysdelaloire.org

PRÉSIDENT : Cyrille Barbé, gérant de l'EIRL De la Haie à la Forêt

COORDINATRICE : Sandrine Emeriau

CONTACT: contact@afac-paysdelaloire.org - 06 28 47 64 25

NOMBRE D'ADHÉRENTS : 42

DATE DE LA DERNIÈRE ASSEMBLÉE GÉNÉRALE : 24 juin 2022

L'Afac Pays de la Loire a été créé en juillet 2018. Elle a pour objectif de réunir l'ensemble des organismes de la région œuvrant en faveur des complexes bocagers (haies, mares, prairies, agroforesteries sous toutes ses formes). L'Afac Pays de la Loire vise à en assurer la valorisation et le développement en direction de tous les acteurs et tous les publics par les entrées techniques, scientifiques, économiques, juridiques, administratives et culturelles.

Des structures diversifiées implantées sur tout le territoire, composent son conseil d'administration : associations, entreprises, chambres consulaires, SCIC, CUMA, collectivités, etc.

AFAC HAIES ET BOCAGES DE NORMANDIE

SITE INTERNET : www.facebook.com/Afac.Haies.et.bocages.de.Normandie/

PRÉSIDENT : Etienne Levavasseur, Pépinière Levavasseur

COORDINATRICE : Marine Levrard

CONTACT : haies.bocages.normandie@gmail.com - 06 47 16 25 64

NOMBRE D'ADHÉRENTS : 35

DATE DE LA DERNIÈRE ASSEMBLÉE GÉNÉRALE : 13 mai 2022

A l'initiative d'une quinzaine d'organismes acteurs de la filière haie en région Normandie, l'Afac Haies et Bocages de Normandie a été créée le 8 octobre 2020. Cette association régionale a notamment pour objectifs de créer une représentation des acteurs de terrain, de participer à la co-construction des politiques régionales de développement des systèmes agroforestiers, de renforcer la structuration des filières haies (amont et aval), d'optimiser le partage d'expériences entre acteurs techniciens et conseillers bocage, ainsi que les transferts de connaissance entre la recherche et les actions de terrain, d'assurer une veille réglementaire et juridique, et d'être force de propositions pour une bonne intégration de l'arbre et de la haie dans les politiques environnementales et agricoles.

AFAC HAUTS-DE-FRANCE

SITE INTERNET : https://www.facebook.com/AFAC.Agroforesteries.HDF

PRÉSIDENTE : Françoise Gion, directrice de l'Atelier Agriculture Avesnois Thiérache

COORDINATEUR : Alan Guillou

CONTACT : afachautsdefrance@gmail.com - 06 24 53 56 92

NOMBRE D'ADHÉRENTS : 18

DATE DE LA DERNIÈRE ASSEMBLÉE GÉNÉRALE : 17 juin 2022

L'Afac Hauts-de-France a été créée le 5 février 2021, à l'initiative de multiples structures investies dans le développement de l'agroforesterie en Hauts-de-France. La création de cette Afac régionale se veut un levier du développement des agroforesteries en région Hauts-de-France, l'une des composantes majeures d'un plan de développement ambitieux des pratiques agroécologiques et des systèmes agroforestiers. Chaque structure représentée dans ce collectif est légitimée par son ancrage sur le territoire des Hauts-de-France et son engagement depuis de nombreuses années dans des démarches opérationnelles, concrètes, (ré)conciliant sol et paysage, et où l'arbre a toute sa place.

2.

Qu'est-ce qu'une Afac régionale et quels sont ses objectifs ?

Reconnaissant l'importance d'être au plus proche des partenaires et des exécutifs en régions, pour pouvoir mener des actions coordonnées au profit de l'arbre hors forêt, la structuration régionale du réseau Afac-Agroforesteries renforce et complète les actions portées par l'Afac-Agroforesteries nationale. Cette structuration régionale se concrétise par la création d'Afac régionales dans toutes les régions de France, sur la base d'un socle de valeurs et d'un projet associatif partagé du Réseau Afac. L'objectif à moyen terme sera de pouvoir se constituer en Fédération dès lors que l'ensemble des Afac Régionales seront constituées.

MISSION :

En cohérence avec le projet associatif du Réseau Afac, chaque Afac régionale vise à promouvoir, accompagner et mettre en œuvre des politiques globales de développement de l'arbre hors forêt à l'échelle régionale dans une triple approche agricole, environnementale, et de développement territorial.

MEMBRES :

Une Afac régionale réunit et représente les personnes morales d'une région qui mènent des actions en faveur de l'arbre hors forêt et qui s'engagent à partager leur expertise au profit de cette politique globale de développement de l'arbre hors forêt.

UNE COMPLÉMENTARITÉ DE STRUCTURES, DE MÉTIERS ET D'EXPERTISES :

Les professionnels des organismes rassemblés au sein des Afac régionales ont des expertises complémentaires (conseil, recherche, développement, enseignement) et agissent tout au long du cycle de vie d'un arbre de «la graine à la plaquette bocagère» dans les quatre grands domaines d'intervention du Réseau Afac :

- les filières amont de collecte de graines et de production de plants d'arbres et d'arbustes,
- la plantation et la régénération naturelle assistée,
- la restauration et la gestion durable de l'arbre hors-forêt,
- les filières aval de valorisation des productions directes (biomasse, bois d'œuvre, fruits, fourrage, etc) et des services indirects rendus par l'arbre hors-forêt.

La réunion de ces approches complémentaires autour d'une vision commune de l'arbre garantit le caractère d'intérêt général des politiques de développement de l'arbre et de la haie promues et mises en œuvre par le Réseau Afac dans les territoires.

AVANTAGES D'UNE STRUCTURATION RÉGIONALE : LA PLUS-VALUE D'UN COLLECTIF

Dans un contexte de fort développement du Réseau Afac (plus de 250 organismes adhérents), la structuration à l'échelle régionale du Réseau Afac procure de nombreux avantages. Cet échelon régional est en effet indispensable pour :

- Renforcer les connaissances : en tissant des coopérations avec le monde de la recherche pour explorer des sujets nouveaux, en produisant de la donnée et des références régionales, en construisant des programmes d'actions sur des questions spécifiques à une région,
- Penser l'articulation des politiques régionales et nationales : en bénéficiant d'une veille sur les politiques nationales, en faisant remonter des propositions de la région sur ce cadre national, etc.
- Déployer régionalement les grands projets structurant portés par le Réseau Afac : Label Haie, filière ligneuse Végétal local, Paiements pour services environnementaux, ect.,
- Favoriser les échanges techniques entre opérateurs d'une même région, mutualiser les expériences de façon à progresser collectivement,
- Communiquer et donner de la visibilité au sujet de l'arbre hors-forêt.

Pour les opérateurs de l'arbre et la haie, une Afac régionale permet de :

- Être représentés auprès des instances régionales pour promouvoir et défendre la cause de l'arbre hors-forêt auprès des élus et des décideurs,
- Participer à la conception des politiques régionales de l'arbre et la haie et accompagner leur mise en œuvre,
- Monter des programmes régionaux de développement de l'arbre et la haie, dotés de moyens financiers, et participer à la mise en oeuvre de ces programmes,
- Échanger avec des pairs, partager son expérience, monter en compétence en bénéficiant de journées d'échanges techniques entre opérateurs,
- S'appuyer sur le retour d'expérience entre structures en trouvant des complémentarités et des synergies entre opérateurs,
- Bénéficier d'une veille sur les politiques nationales de l'arbre hors-forêt, ainsi que du retour d'expérience des autres politiques régionales,
- Eviter des concurrences entre structures.

Pour les institutions et financeurs d'une région, une Afac régionale permet de :

- Simplifier la concertation et les échanges avec toutes les parties prenantes du développement de l'arbre hors forêt, en s'appuyant sur l'Afac régionale comme interlocuteur principal pour l'élaboration des programmes et dispositifs régionaux en faveur de l'arbre hors forêt,
- Simplifier la mise en œuvre et le suivi des politiques régionales de l'arbre hors-forêt grâce au retour d'expériences des acteurs de terrain réunis au sein de l'Afac régionale,
- Accroître la couverture territoriale du développement de l'arbre et la haie grâce à une logique d'essaimage de compétences entre structure de l'Afac régionale,
- Faciliter la complémentarité d'intervention thématique entre ces structures,
- Bénéficier d'une veille sur les politiques nationales de l'arbre hors-forêt, ainsi que du retour d'expérience des autres politiques régionales,
- Optimiser les transferts de connaissance entre la recherche, l'enseignement et le développement au sein de la région.

Ci-dessus :
Atelier sur la régénération naturelle assistée et la végétation spontanée le 21 avril 2022, à Lagraulet du Gers
©Afahc Occitanie

Témoignages

de président·es d'Afac régionales

LE RENFORCEMENT DU LIEN ENTRE LES STRUCTURES GRÂCE À UN POSTE DE COORDINATION

“ Le soutien du Fonds pour l'arbre a permis d'inscrire durablement une démarche de réflexion et d'action collective initiée entre nos structures locales depuis déjà de nombreuses années. La formalisation depuis 2009 par l'AFAHC-Occitanie de notre volonté commune et des valeurs qui nous portent en faveur de l'arbre hors forêt, des haies champêtres et de l'agroforesterie ont trouvé un écho dans les actions menées au niveau national et à travers le programme du Fonds pour l'arbre. Grâce à l'appui du Fonds pour l'arbre, l'institutionnalisation de l'AFAHC-Occitanie, par le recrutement d'une coordinatrice, permet de donner à notre vision partagée des moyens à la hauteur de nos ambitions : un réseau vivant, solidaire et engagé pour promouvoir l'arbre hors-forêt, accompagner et conseiller les dynamiques et les projets des planteurs dans toute leur diversité. La présence d'une personne dédiée à cent pour cent à la coordination de l'AFAHC-Occitanie a permis de renforcer les liens entre les structures départementales. Le nombre de projets dans lesquels l'AFAHC-Occitanie est engagée est en train d'augmenter sensiblement.

Le lien avec l'Afac-Agroforesterie nationale a été renforcé et les liens avec les autres Afac Régionales deviennent une évidence. Ce poste est devenu indispensable à la bonne santé de notre réseau et le soutien du Fonds pour l'Arbre est primordial pour le maintien de ce poste. ”

NATHALIE HEWISON,

Présidente de l'AFAHC Occitanie

Ci-dessus :
Séminaire de l'AFAHC Occitanie en juillet 2021.
©AFAHC Occitanie

Ci-dessus :
Atelier de terrain lors des Rencontres régionales de l'Afac Pays de la Loire le 11 octobre 2022.
©Afac Pays de la Loire

FOCUS SUR UNE ACTION DE L'AFAC PAYS DE LA LOIRE : organisation des premières Rencontres Régionales Afac Pays de la Loire, à Pouancé 11 octobre 2022

" Les premières Rencontres Régionales vont être organisées à Pouancé le 11 octobre 2022 avec pour objectif de mieux faire connaître l'Afac Pays de la Loire et de conforter son rôle de partenaire incontournable de l'élaboration des politiques publiques de l'arbre hors-forêt. Préparé depuis le printemps 2022, cet événement est l'occasion de montrer la capacité de l'Afac Pays de la Loire à accompagner à différents échelons et auprès de différents publics la co-construction des politiques du bocage. Ces rencontres régionales auront en priorité pour public les élus et les institutions, ainsi que les techniciens et conseillers bocage/ agroforesteries. Une centaine de participants est attendue. Le soutien du Fonds pour l'arbre à l'Afac Pays de la Loire est une contribution importante à ces rencontres dans la mesure où il nous permet de conforter le poste de coordinatrice Sandrine Emeriau, sans qui nous ne pourrions pas organiser un tel événement. De plus le soutien du Fonds pour l'arbre permet d'animer le réseau des acteurs du bocage qui œuvrent pour sa préservation et sa reconnaissance auprès des agriculteurs, collectivités... "

CYRILLE BARBÉ,
Président
de l'Afac Pays de la Loire

Témoignages

de président·es d'Afac régionales

RENDRE COMPTE DES BÉNÉFICES DES ARBRES DE MANIÈRE TANGIBLE ET SCIENTIFIQUE, PAR LE PARTENARIAT AVEC LA RECHERCHE ET L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

“ Lors de la création de l'Afac Hauts-de-France, nous avons profité du fait que des structures de notre réseau travaillaient déjà en partenariat avec l'enseignement supérieure agronomique et la recherche, pour développer cette dimension de notre projet associatif et en faire un atout. Ainsi historiquement, l'association les Planteurs Volontaires travaillait déjà en collaboration avec JUNIA - Institut Supérieur d'Agriculture de Lille, pour la mise en place du site expérimental agroforestier de Ramecourt.

Tous les opérateurs de terrain de la future Afac Hauts-de-France ont vu d'un très bon œil la poursuite de ce partenariat avec des universitaires et des scientifiques. Et cela a matché, car nous avions un objectif commun : implanter des systèmes agroforestiers avec pour objectif de produire de la donnée et des références qui soient adaptées au contexte des Hauts-de-France. C'est ainsi que naturellement, le collectif créant l'Afac Hauts-de-France a déposé le projet Safarri (Systèmes Agro Forestiers à Risque et Références Intégrés), un projet de recherche et développement très ambitieux qui vise construire une approche interdisciplinaire de l'arbre dans les systèmes agricoles. Coordonné respectivement par UniLaSalle et JUNIA en Picardie et en Nord-Pas-de-Calais, ce premier programme collectif débuté en 2021 va permettre de produire des résultats autour de quatre objectifs stratégiques :

- *Créer et partager des références*
- *Quantifier pour valoriser les bénéfices*
- *Equiper et argumenter pour le déploiement*
- *Intégrer et démontrer les performances ”*

FRANÇOISE GION,

Présidente de l'Afac Hauts-de-France

“ On défend l'arbre, on le déploie sur le terrain et va pouvoir en suivre et en mesurer les bénéfices grâce à nos partenariats avec la recherche et l'enseignement supérieur agronomique ”

ALAN GUILLOU,

Coordinateur de l'Afac Hauts-de-France

Ci-dessus :
Séminaire interne en juillet 2021 à Argelès-sur-mer, avec une grande partie des salariés du réseau occitan
©Afahc Occitanie

ÉLABORATION ET DÉMARRAGE DU PROJET FILONOR, PROJET COOPÉRATION POUR LA STRUCTURATION DE LA FILIÈRE VÉGÉTAL LOCAL

“ L’Afac Haie et Bocages de Normandie a répondu en partenariat avec l’Hortipôle d’Evreux et Astredhor Seine-Manche à l’appel à projet coopération de la région Normandie pour le développement de la filière Végétal Local en Normandie. Le projet FILONOR Végétal local en Normandie a pour objectifs de structurer une filière économique Végétal local en Normandie en facilitant l’approvisionnement en ressources végétales indigènes grâce à la mutualisation des connaissances des acteurs concernés et à la mise en place de pôles semenciers, pour assurer leur mise en production afin de répondre à la demande des collectivités, prescripteurs, paysagistes et particuliers. Il doit également aboutir à la formation de collectif de collecteurs en milieu naturel et de contribuer à l’accompagnement des secteurs horticoles et paysagers aux enjeux de préservation de la biodiversité et de changement climatique. Le projet FILONOR est découpé en trois actions :

A1 : Développement de l’accessibilité à la ressource en matériel végétal

A2 : Recherche et développement sur la production du Végétal local

A3 : Sensibilisation, communication et diffusion

Ce projet se déroulera de janvier 2022 à mars 2025, l’Afac Haies et bocage de Normandie y participera pour un budget 86 761 € dont 64 409 € de financements publics (concours financier de la Région Normandie et du FEADER). ”

ÉTIENNE LEVAVASSEUR,

Président de l’Afac Haies et Bocage de Normandie

Ci-dessus :
Assemblée générale de l’Afac Haies et bocage de Normandie, le 13 mai 2022, au Musée de Vieux la Romaine

3.

Perspectives de constitution de nouvelles Afac

Une première Afac régionale s'est constituée en Occitanie en août 2009. Puis, la création de nouvelles Afac régionales s'est accélérée au cours des quatre dernières années avec la création de l'Afac Pays de la Loire en juillet 2018, de l'Afac Haies et Bocage de Normandie en octobre 2020, de l'Afac Hauts-de-France en février 2021 et enfin de l'Afac Nouvelle-Aquitaine dont l'assemblée générale constitutive se tiendra le 13 octobre 2022.

Plusieurs autres projets de création d'Afac régionales sont en cours : en Bretagne, en Centre-Val de Loire et en Bourgogne Franche-Comté. Dans ces trois régions, des groupes de travail préfigurant une Afac régionale ont été constitués afin de réfléchir aux objectifs, aux priorités stratégiques, à la gouvernance et aux moyens d'action de chacunes de ces futures Afac régionales. Ces réflexions vont continuer jusqu'à la création de ces nouvelles Afac régionales, courant 2023.

Cette structuration en Afac régionales devrait se poursuivre progressivement, à mesure que les adhérents des différentes régions en ressentiront le besoin, dans la perspective d'arriver à terme à la création d'une Afac régionale par région.

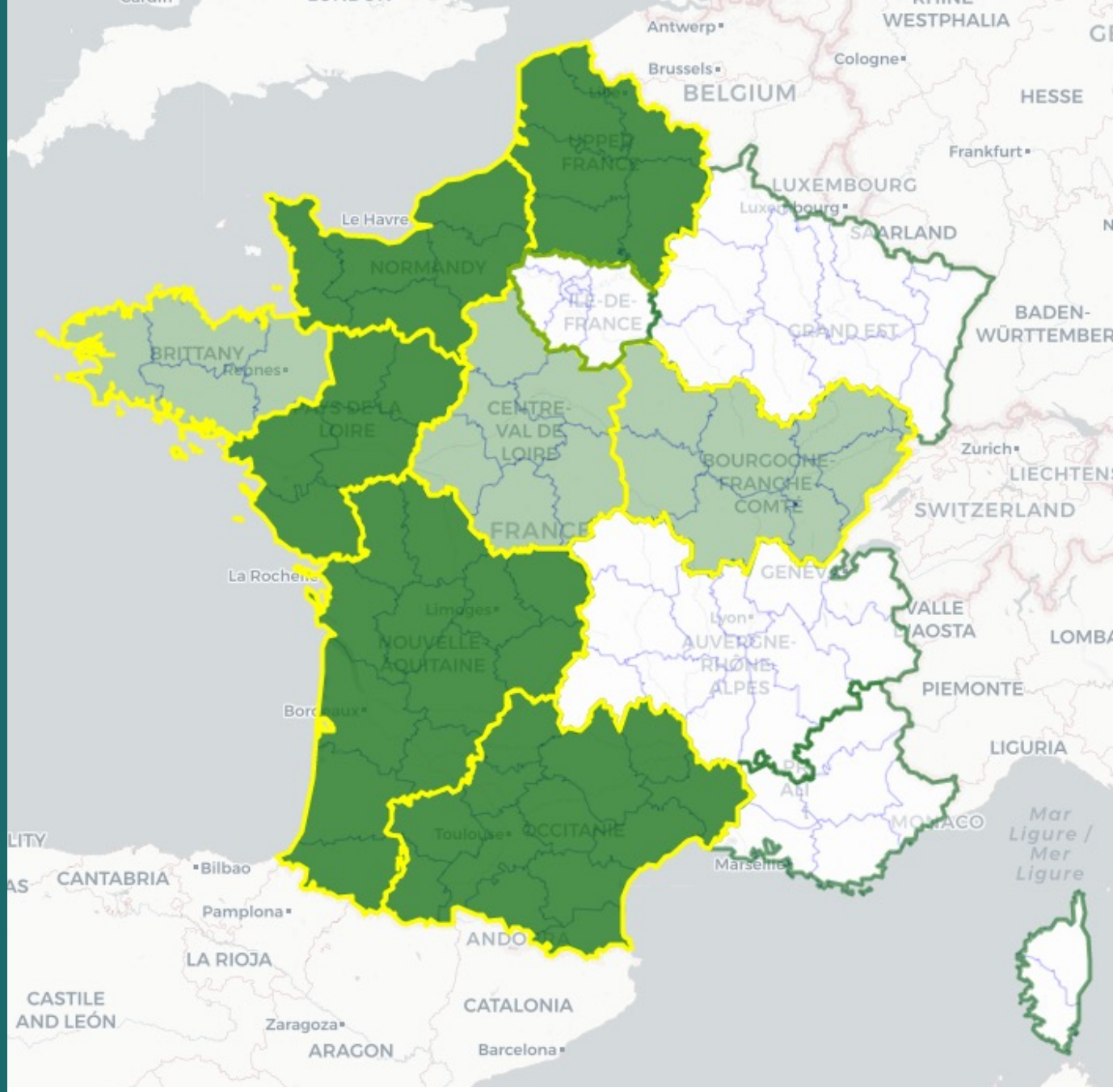

Ci-dessus :
État de l'avancement de la constitution d'Afac régionales en octobre 2022 (en vert foncé, les Afac constituées, et vert clair les projets de création d'Afac régionale).
NB : l'Afac Nouvelle-Aquitaine a été créée le 13 octobre 2022

FONDS POUR L'ARBRE
S'UNIR POUR LES HAIES
©Photo : Karolina Samborska
www.fondspourlarbre.fr